



Bulletin Officiel

N°6338 Mardi 20 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	4
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	5
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	8

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING	9
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
TUNISIE LEASING ET FACTORING	11
AL BARAKA BANK TUNISIA	15
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
ARAB TUNISIAN BANK -ATB-	17
TUNISIE LEASING ET FACTORING	21
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF	23
SIAME	25
UBCI	27
LES CEMENTS DE BIZERTE	30
EURO-CYCLES	33
ARTES	34
ASSURANCES MAGHREBIA	35
ATTIJARI LEASING	38
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-	40
HANNIBAL LEASE	42
AMEN BANK	44
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -	47
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-	52

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR-	55
MAGASIN GENERAL	57
SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL-	58
S.P.D.I.T. SICAF -	60
TAWASOL GROUPE HOLDING	62
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	65
CELLCOM	66
DELICE HOLDING	68
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
ATTAKAFULIA	70
EURO-CYCLES	77
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-	82
<u>APPELS À CANDIDATURE</u>	
STAR : POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	83
AIR LIQUIDE TUNISIE : POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	88
AIR LIQUIDE TUNISIE : POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	93
<u>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION</u>	
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	98
SICAV L'INVESTISSEUR	99
SICAV AVENIR	100
SICAV L'EPARGNANT	101
<u>LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	102
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	103
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	104
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	105
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE</u>	
ADVANS 2021-01	106
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE</u>	
BH BANK SUBORDONNE 2021-1	110
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01	117
<u>ANNEXE I</u>	
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	
<u>ANNEXE II</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 31/03/2021)	

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- AL BARAKA BANK TUNISIA

- ZITOUNA TAKAFUL

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- MCP CEA FUND
- MCP EQUITY FUND
- MCP SAFE FUND

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont informés que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 9h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, Tunis en adoptant les moyens de communication à distance, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.
4. Quidus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
5. Affectation des résultats.
6. Election des membres du Conseil d'Administration.
7. Nomination des Commissaires aux Comptes.
8. Fixation des jetons de présence.
9. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit.
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques.
11. Emission d'emprunts obligataires.
12. Emission d'emprunts subordonnés.

A cet effet, les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote (signature légalisée) soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit en le déposant directement au bureau d'ordre du siège social de la société. Il ne sera tenu compte que des votes par correspondance reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale. Un formulaire unique de vote est téléchargeable sur notre site web à l'adresse suivante : www.tlf.com.tn sous la rubrique « Espace Actionnaires ».

TUNISIE LEASING ET FACTORING informe ses honorables actionnaires que tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables au siège de la société sur notre site web à compter du 14 Avril 2021.

Tout actionnaire désirant donner un mandat au Président de l'Assemblée pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir, au plus tard 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, son pouvoir au siège de la société. Le formulaire de procuration est téléchargeable sur notre site web.

Pour pouvoir participer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse mail suivante: AG@tlf.com.tn avec indication de : Nom et Prénom, ou Raison Sociale ; CIN ou Identifiant unique, Nombre des actions détenues et dénomination de l'intermédiaire en bourse. (Consulter notre formulaire d'inscription sur notre site web).

Par ailleurs, les actionnaires peuvent adresser via email, à l'adresse AG@tlf.com.tn, toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 27.04.2021.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire se feront en présence d'un huissier de justice.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 1.004.600 Dinars à prélever sur le compte « prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 7 825 000 Dinars de réserves spéciales de réinvestissements devenues disponibles aux résultats reportés.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2020 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2020	6 443 537
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	57 388 506
(+) Reprise sur réserves spéciales de réinvestissements 2020	7 825 000
Bénéfice disponible	71 657 043
(-) réserves légales 5 %	656 120
Bénéfice disponible après réserves légales	71 000 923
Réintégration prime d'émission antérieurs à 2013	1 004 600
Bénéfice distribuable	72 005 523
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	3 888 000*
Dividendes provenant de la prime d'émission	1 004 600
Dividendes provenant de la reprise sur réserve spéciale de réinvestissements de l'exercice 2013 et antérieurs	2 883 400
Solde du report à nouveau	68 117 523

* Dividende par action : 0,360 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance lors de la présente Assemblée. En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

(Voir la liste annexée des Administrateurs soumise à l'AGO)

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale convoque le nouveau Conseil d'Administration à se réunir immédiatement après la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne la Société FINOR et le cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire, respectivement par Messieurs Mustapha MEDHIOUB et Mohamed LOUZIR déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2021- AS -0368

بلاغ الشركات

مشروع لوائح

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 21 أفريل 2021.

اللائحة الأولى :

إن الجمعية العامة العادية، بعد الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة، المتعلق بنشاط البنك والوضعية المالية لسنة 2020، وبعد النظر في القوائم المالية، وبعد الاستماع إلى التقرير العام والخاص لمراقبي الحسابات حول حسابات 2020، تصادق على القوائم المالية لسنة 2020، وتبرئ نتيجة لذلك، ذمة كافة أعضاء مجلس الإدارة، إبراء تاما وبدون تحفظ بالنسبة للسنة المالية المذكورة.

اللائحة الثانية :

تصادق الجمعية العامة العادية، على الاتفاقيات المضمنة بالتقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات، والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016، والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية.

اللائحة الثالثة :

اطلعت الجمعية العامة العادية على التقرير الشرعي السنوي لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية للبنك، عن السنة المالية المنتهية في 2020/12/31، حول نشاط البنك خلال سنة 2020، وهي تتوجه بعبارات الشكر والتقدير لجميع أعضاء الهيئة، لما يقومون به من أجل إنارة سبيل العاملين بالبنك. وتسجل الجمعية بكل ارتياح، تطابق أعمال البنك لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

اللائحة الرابعة :

عملا بأحكام المادة 52 من النظام الأساسي للبنك، قررت الجمعية العامة العادية، وبناء على اقتراح مجلس الإدارة، توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2020، والبالغة 19.454 مليون دينار تونسي مفصلة كالتالي: نتيجة سنة 2020: 16.054 مليون دينار تونسي تضاف لها أرباح مرحلة 2019: 3.400 مليون دينار تونسي على النحو التالي :

- احتياطي إعادة الاستثمار	: 8.700 مليون دينار تونسي.
- مخصصات الخدمات الاجتماعية	: 1.754 مليون دينار تونسي.
- احتياطي المخاطر البنكية العامة	: 5.000 مليون دينار تونسي.
- أرباح مرحلة 2020	: 4.000 مليون دينار تونسي.

اللائحة الخامسة :

قررت الجمعية العامة العادية، تخصيص العوائد المتأتية من غرامات التأخير والفوائد والبالغة 84.330،442 دينار تونسي، لحساب النفع العام، وتكليف السيد المدير العام بالتصرف في هذا الحساب، تحت رقابة رئيس مجلس الإدارة.

اللائحة السادسة :

عملا بأحكام المادة 18 من النظام الأساسي لبنك البركة تونس، تقرر الجمعية العامة العادية تعيين أعضاء مجلس إدارة بنك البركة تونس لتصرف سنوات 2021-2022-2023، وإلى غاية انعقاد الجمعية العامة العادية التي ستنتظر في حسابات سنة 2023 السادة :

- أعضاء ممثلين للمساهمين :

- 1 /1 عن الطرف التونسي:
- 2
- 3

/2 عن مجموعة البركة المصرفية:1-

- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

- أعضاء مستقلين :

- 1
- 2

اللائحة السابعة :

عملا بأحكام المادة 47 من النظام الأساسي لبنك البركة تونس تقرر الجمعية العامة العادية بالنسبة لمهام مراقبي الحسابات لتصرف سنوات 2021-2022-2023 :

- إعادة تعيين مكتب " MAZARS " ممثلا في السيد برهان الشابي
- تعيين مكتب ممثلا في السيد

اللائحة الثامنة :

تفوض الجمعية العامة العادية كامل الصلاحيات والنفوذ لحامل نسخ ومضمون من هذه اللوائح للقيام بجميع عمليات الإيداع و عملية النشر التي يقتضيها القانون.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège social : 9, Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :**Indicateurs :**

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/01/21 au 31/03/21	Du 01/01/20 au 31/03/20	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Evolution mars 21- mars 20	Au 31/12/2020
1- Produits d'exploitation bancaire	130 835	165 909	130 835	165 909	-35 074	619 528
*Intérêts	93 267	126 510	93 267	126 510	-33 243	461 463
*Commissions en produits	17 182	16 736	17 182	16 736	446	69 056
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 386	22 663	20 386	22 663	-2 277	89 009
2- Charges d'exploitation bancaire	71 939	97 539	71 939	97 539	-25 600	357 505
*Intérêts encourus	68 901	94 791	68 901	94 791	-25 890	346 623
*Commissions encourues	3038	2748	3 038	2 748	290	10 882
3- Produit Net Bancaire	58 896	68 370	58 896	68 370	-9 474	262 023
4- Autres produits d'exploitation	32	30	32	30	2	120
5- Charges opératoires, dont:	43 251	45 212	43 251	45 212	-1 961	182 516
*Frais de personnel	25 136	25 396	25 136	25 396	-260	105 159
*Charges générales d'exploitation	14 310	16 114	14 310	16 114	-1 804	62 375
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 147 994	1 383 137	-235 143	1 315 915
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 147 994	1 383 137	-235 143	1 315 915
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 089 053	5 286 383	-197 330	5 121 128
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 879 047	5 467 311	411 736	5 970 282
*Dépôts à vue			1 946 357	1 694 098	252 259	2 055 851
*Dépôts d'épargne			1 335 411	1 173 009	162 402	1 314 818
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			356 118	274 300	81 818	484 024
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			560 277	557 162	3 115	553 952

I – BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

II. LES FAITS MARQUANTS AU 31 MARS 2021.

Au terme du **premier trimestre 2021**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.089,1 MD** à **fin mars 2021** contre **5.286,4 MD** au **31/03/2020**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.879 MD** au **31-03-2021** contre **5.467,3 MD** à **fin mars 2020** soit une hausse de **411,7 MD**. Cette hausse s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.946,4 MD** au **31/03/2021** contre **1.694,1 MD** à **fin mars 2020**.
 2. Une progression des comptes épargne de **13,84 %** et dont le solde s'est établi à **1.335,4 MD** au **31/03/2021** contre **1.173 MD** au **31/03/2020**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **130,8MD** au **31/03/2021** contre **165,9MD** au **31/03/2020**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **71,9 MD** au **31 mars 2021** contre **97,5 MD** au **31 mars 2020**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2021** s'est inscrit à **58,9 MD** contre **68,4 MD** pour la même période **2020**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **43,3 MD** à **fin mars 2021** contre **45,2 MD** à **fin mars 2020**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Tunisie Leasing et Factoring**

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

<i>(en milliers de Dinars)</i>				
INDICATEURS	31-mars-21	31-mars-20 (**)	Variation	Année 2020 (***)
Approbations Mobilier	120 472	78 559	53,4%	367 534
Agriculture	6 217	5 692	9,2%	26 862
Industrie	23 733	15 554	52,6%	68 097
Bâtiments & Travaux publics	11 721	6 929	69,1%	34 490
Tourisme (2)	15 244	11 028	38,2%	39 428
Services & Commerce	63 558	39 356	61,5%	198 657
Approbations Immobilier	796	1 561	-49,0%	6 608
Agriculture	0	0	0,0%	0
Industrie	0	0	0,0%	1 493
Bâtiments & Travaux publics	0	0	0,0%	145
Tourisme (2)	0	735	-100,0%	929
Services & Commerce	796	826	-3,6%	4 041
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	121 268	80 121	51,4%	374 142
Mises en force Mobilier	78 092	65 505	19,2%	303 127
Agriculture	3 868	5 703	-32,2%	23 249
Industrie	16 713	12 370	35,1%	53 557
Bâtiments & Travaux publics	8 338	7 263	14,8%	32 173
Tourisme (2)	7 415	7 288	1,7%	34 055
Services & Commerce	41 759	32 881	27,0%	160 093
Mises en force Immobilier	2 073	304	581,6%	5 545
Agriculture	0	0	0,0%	0
Industrie	722	0		735
Bâtiments & Travaux publics	0	0	0,0%	145
Tourisme (2)	0	90	0,0%	797
Services & Commerce	1 351	214	530,9%	3 868
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	80 165	65 809	21,8%	308 672
Encours Financiers du Leasing	801 144	825 540	-3,0%	815 254
Encours de Financement du Factoring	86 836	100 714	-13,8%	89 881
Total des Engagements Courants Leasing (a)	775 818	786 316	-1,3%	798 937
Total des Engagements Courants Factoring (c)	101 928	105 816	-3,7%	99 003
Total des Engagements Classés Leasing (b)	125 869	126 575	-0,6%	103 781
Total des Engagements Classés Factoring (f)	5 692	4 371	30,2%	5 110
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)	901 687	912 891	-1,2%	902 717
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)	107 620	110 187	-2,3%	104 113
Ratio des Engagements Classés Leasing (d)=(b)/(c)	13,96%	13,87%		11,50%
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)	5,29%	3,97%		4,91%
Ressources d'Emprunts	734 418	737 078	-0,36%	706 040
Capitaux Propres (*)	176 767	170 324	3,78%	170 324
Revenus Bruts de Leasing (1)	115 306	117 125	-1,55%	420 056
Revenus du Leasing et du Factoring	25 989	25 626	1,42%	113 101
Produit Net	10 962	27 242	-59,76%	73 449
Total des Charges d'Exploitation	6 729	6 565	2,50%	25 246
Trésorerie Nette	5 489	11 233		12 360
(*) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période				
(**) Données actualisées				
(***) Données auditées				
(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures				

Approbations : Contrats de leasing approuvés				
Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré				
Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période				
Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période				
Total engagements leasing : Encours financiers leasing + Impayés				
Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de B.O				
Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation				
Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues				
(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication				

Faits Saillants du 1^{er} Trimestre 2021

- Les Mises en Force réalisées au cours du premier trimestre ont connu une hausse significative de 22 % comparées à la même période de 2020 .
- Une baisse de 59,76% du Produit Net expliquée par des revenus exceptionnels sur notre portefeuille titre et le produit de la cession de la participation dans Tunisie Valeurs effectués au premier trimestre 2020.
- Mobilisation d'un Emprunt Obligataire de 40 Millions de dinars et d'une ressource extérieure pour un montant de 15 Millions d'Euros

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Placements de Tunisie - SICAF**

Siège social : 2, Rue de Turquie -1001 Tunis

La société Placements de Tunisie -SICAF- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

(En Dinars)

INDICATEURS	Premier Trimestre de l'exercice comptable 2021	Premier Trimestre de l'exercice comptable 2020	Cumul au 31 Mars 2021	Cumul au 31 Mars 2020	Exercice comptable 2020
Revenus	89 233	79 427	120 044	84 432	5 013 258
<i>Dividendes</i>	236 343	-	236 343	-	4 689 357
Dividendes reçus sur titres cotés	-	-	-	-	3 063 751
Dividendes reçus sur titres non cotés	236 343	-	236 343	-	1 625 606
Plus values	-172 137	36 510	-172 137	36 510	14 609
Plus values sur cession de titres cotés	-	-	-	-	-
Plus values sur cession de titres non cotés	-172 137	36 510	-172 137	36 510	14 609
Autres	25 027	42 917	55 838	47 922	309 292
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	25 027	42 917	25 027	42 917	128 509
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	30 811	5 005	180 783
Charges d'exploitation	255 160	173 160	255 160	173 160	582 257
Total des actifs	-	-	19 081 496	16 679 710	19 028 728
Immobilisations financières	-	-	-	-	9 262 574
Titres cotés	-	-	-	-	7 601 801
Autres participations	-	-	-	-	1 660 773
Placements à court terme	2 118 148	1 643 520	2 118 148	1 643 520	10 123 368
Titres cotés	411 812	143 520	411 812	143 520	3 177 720
Autres placements en titres de capital	206 336	256 043	206 336	256 043	5 445 648
Autres placements en titres de créance	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Prises de participations et cessions de la période					
Prises de participations	411 812	143 520	411 812	143 520	143 520
Cessions en coût historique	-	-	-	-	-
Créances rattachées aux immob. Financières	-	28 791	-	28 791	-
Charges financières	3 675	-	21 182	23 383	195 771
Frais sur achat et vente de titres	3 675	-	3 675	-	-
Dotations aux provisions sur titres cotés	-	-	17 507	23 383	195 771
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	17 715	27 266	14 354

Faits saillants :

- Une moins-value potentielle de 174.558 dinars a été constatée sur les actions SICAV rendement.
- Une dotation de provision sur les titres MONOPRIX, ARTES automobiles, SAH et SOTUVER pour 17.507 dinars.
- Une reprise de provision sur les titres SITEX et CARTHAGE CEMENT pour 30.811 dinars.

Commentaires :

- L'évaluation du portefeuille des actions cotées a été faite en utilisant le cours boursier de clôture à la date du 31 Mars 2021.
- Tous les indicateurs qui ont fait l'objet de la présente publication sont extraits des livres comptables de la société

2021- AS -0372

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME
Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

Chiffres En DT

<i>Indicateur</i>	<i>1er trimestre 2021</i>	<i>1er trimestre 2020</i>	<i>Du début de l'ex 2021 à la fin du 1er trim 2021</i>	<i>Du début de l'ex 2020 à la fin du 1er trim 2020</i>	<i>Exercice 2020</i>
Revenus (Marché local)	7 380 509	4 764 856	7 380 509	4 764 856	21 891 403
Revenus (Marché de l'export)	2 773 332	1 066 073	2 773 332	1 066 073	11 842 387
<u>Total des Revenus</u>	<u>10 153 841</u>	<u>5 830 929</u>	<u>10 153 841</u>	<u>5 830 929</u>	<u>33 733 790</u>
<u>Production</u>	<u>10 920 506</u>	<u>5 603 343</u>	<u>10 920 506</u>	<u>5 603 343</u>	<u>38 459 824</u>
Investissements matériels	143 652	87 717	143 652	87 717	356 188
Investissements immatériels	127 401	90 840	127 401	90 840	816 911
Investissements financiers					50 000
<u>Total des Investissements</u>	<u>271 053</u>	<u>178 557</u>	<u>271 053</u>	<u>178 557</u>	<u>1 223 100</u>
Encours dettes à moyen et long terme	546 640	778 318	546 640	778 318	604 679
Encours dettes à court terme	12 754 390	15 326 857	12 754 390	15 326 857	12 260 536
<u>Total endettement bancaire</u>	<u>13 301 030</u>	<u>16 105 175</u>	<u>13 301 030</u>	<u>16 105 175</u>	<u>12 865 215</u>

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production : selon la formule (*Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours*)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Les chiffres de l'exercice 2020 sont provisoires.
- Les chiffres de la période de 2021 restent provisoires et non audités.

2) Commentaire des indicateurs :

Chiffre d'affaires

Les revenus de la SIAME ont enregistré au terme du premier trimestre de l'année en cours, une évolution de +74,1%, soit +4 323 KTND, par rapport aux revenus enregistrés durant la même période de l'année 2020. L'accroissement des ventes durant cette période s'explique par :

- Evolution des ventes sur le Marché Local de +2 616 KTND soit +54,9%. Cette augmentation s'explique par :
 - L'évolution importante des ventes à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz « STEG », de +2 590 KTND, soit +262,7 %, par rapport à celles réalisées durant les trois premiers mois de l'exercice 2020.
 - La légère évolution des ventes dans le réseau de la distribution privée de +29 KTND, soit +0,7 %.
- L'évolution des ventes à l'export de +160,1 %, passant ainsi de 1 066 KTND au 31 Mars 2020 à 2 773 KTND au terme du premier quart de l'année en cours, soit variation absolue de +1 707 KTND.

Investissements

Le total des investissements réalisés au 31/03/2021, s'élève à 271 KTND, contre 178 KTND durant la même période de l'année 2020. Les investissements entrepris au terme du premier trimestre 2021, se détaillent comme suit :

- Investissement matériel pour un montant de 144 KTND.
- Investissement immatériel pour un montant de 127 KTND.

Endettement

L'endettement bancaire de la SIAME a enregistré au terme du premier trimestre 2021, une diminution de 2 804 KTND par rapport à son niveau à la même période de l'année 2020, soit -17,4%, passant ainsi de 16 105 KTND au 31/03/2020 à 13 301 KTND au 31/03/2021.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

KTND	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020	VARIATION en%	VARIATION VOLUME
1- Produits d'exploitation bancaire	85 800	92 238	342 248	-6,98%	-6 438
Intérêts	58 394	63 237	237 313	-7,66%	-4 843
Commissions en produits	15 918	14 401	55 967	10,53%	1 517
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	11 488	14 600	48 968	-21,32%	-3 112
2- Charges d'exploitation bancaire	22 340	27 756	100 760	-19,51%	-5 416
Intérêts encourus et charges assimilées	21 271	25 494	93 388	-16,56%	-4 223
Commissions encourues	1 069	2 262	7 372	-52,74%	-1 193
3- Produit Net Bancaire	63 460	64 482	241 488	-1,58%	-1 022
4- Autres produits d'exploitation	742	772	3 638	-3,89%	-30
5-Charges opératoires, dont :	39 336	39 457	152 161	-0,31%	-121
Frais de personnel	25 578	25 682	98 048	-0,40%	-104
Charges générales d'exploitation	11 959	11 701	45 562	2,20%	258
6- Structure du portefeuille	346 735	418 714	356 918	-17,19%	-71 979
Portefeuille titres commercial	404	404	404	0,00%	0
Portefeuille Titres d'investissement	346 331	418 310	356 514	-17,21%	-71 979
7-Encours des crédits à la clientèle	2 508 396	2 514 984	2 498 880	-0,26%	-6 588
8- Encours de dépôts, dont :	2 965 811	2 574 191	2 643 543	15,21%	391 620
Dépôts à vue	1 781 840	1 478 751	1 494 017	20,50%	303 089
Dépôts d'épargne	785 546	711 014	775 614	10,48%	74 532
9- Emprunts et ressources spéciales	171 720	260 059	172 172	-33,97%	-88 339
10- Capitaux propres (1)	465 893	428 631	387 467	8,69%	37 262

(1) Compte non tenu des Résultats des périodes

I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

II/ FAITS SAILLANTS DU 1er TRIMESTRE 2021

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une diminution de -6,588MTND pour atteindre 2 508,396MTND, réalisant ainsi une très légère variation négative de -0,26% par rapport au 31/03/2020.

Les dépôts de la clientèle affichent une augmentation de 15,21% par rapport au 31/03/2020, avec un encours de 2 965,811 MTND.

Les produits d'exploitation ont atteint 85,800 MTND, soit -6,98% d'évolution négative par rapport au 31/03/2020.

Les charges d'exploitation ont atteint 22,340 MTND, soit une diminution de -19,51% comparativement à la même période 2020.

Le produit net bancaire au terme du premier trimestre 2021 est de 63,460 MTND en régression de -1,58% par rapport à fin Mars 2020.

Les charges opératoires affichent une diminution de -0,31% par rapport à la même période de l'exercice 2020 avec un accroissement des charges d'exploitation de 2,20%.

2021- AS -0374

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Les Ciments de Bizerte
Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2021.

Indicateurs :

	1 ^{er} trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2020	évolution	du 01/01/2020 au 31/12/2020(*)
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	203 070	148 340	+ 36.8 9%	634 672
Ciment en tonnes	210 230	163 250	+ 28.7 7%	655 250
Chaux en tonnes	5 820	5 724	+ 1.67 %	19 042
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes locales en dinars	34 602 268	22 983 482	+ 50.5 5%	105 382 581
Exportation équivalent en dinars	5 671 804	1 987 310	+ 185. 40 %	5 674 648
Total H.T.V.A.	40 274 072	24 970 792	+ 61.2 8%	111 057 229
INVESTISSEMENTS				
En dinars HTVA	-	-	-	819 562
ENDETTEMENTS EN DINARS				
Principal	132 110 742	130 619 656	- 1.14 %	135 220 889
Intérêts	22 831 864	14 369 921	- 58.8 6%	24 802 009
Total	154 942 606	144 989 577	- 6.86	160 022 898
Crédits de Gestion en dinars	12 921 368	19 283 851	- 32.9 9%	14 153 381

(*) Les chiffres du 31/12/2020 sont des chiffres provisoires non encore audités par les commissaires aux comptes.

Commentaires:

Dans la globalité le premier trimestre 2021 s'est caractérisé par l'amélioration de tous les indicateurs d'activités par rapport à la même période de l'année 2020.

1- INVESTISSEMENTS :

La société a continué le suivi de ces investissements réalisés dans le cadre de mise à niveau et a réalisé des petits investissements nécessaires pour la continuité d'exploitation. La société a lancé les appels d'offre pour les investissements prévus dans le cadre de son budget 2021.

2- PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES :

La production du clinker de la société LES CIMENTS DE BIZERTE au cours du premier trimestre 2021 a connu une augmentation importante de +36.89 % soit une augmentation de 54 730 tonnes par rapport à la production de la même période de 2020 suite à une maîtrise des arrêts imprévus et à la stabilité du four et la continuité de marché durant le premier trimestre 2021.

La production du ciment de la société LES CIMENTS DE BIZERTE au cours du premier trimestre 2021 a connu aussi une amélioration importante de + 28.77% par rapport à la production de la même période de 2020 soit une augmentation de 46 980tonnes.

La production de la chaux artificielle au cours du premier trimestre 2021 a connu une stabilité par rapport à la production de la même période de 2020 et suivant l'offre et la demande sur le marché tunisien.

Sur le plan commercial, la société a augmenté ses ventes sur le marché local pour atteindre une quantité de 194 517Tonnes soit une augmentation de 26.49% par rapport à la même période 2020 ce qui lui a permis d'améliorer sa part du marché local. Le chiffre d'affaires local de la Société Les Ciments de Bizerte du premier trimestre 2021 a connu une augmentation significative de +50.55 % comparé à la même période 2020 passant de 22 983 482DT à 34 602 268DT soit une augmentation de +11 618 786DT.

Concernant le chiffre d'affaires provenant de l'export du premier trimestre 2021 a connu une amélioration de +3 684 494DT par rapport au premier trimestre 2020 soit +185.40%. Durant le 1^{er} trimestre 2021 la Société a effectué des exportations de clinker vers l'Italie et a développé ses exportations de ciment vers le marché Libyen (sac, vrac par camion, vrac par bateau). Les exportations de clinker ont évolué de 136.33% par rapport à 2020. Aussi les exportations des ciments I42.5 ont évolué de 1078.33% par rapport à l'année 2020.

Par ailleurs, l'activité de déchargement des navires de coke de pétrole a généré des revenus en hors taxe de 1 774 673DT et ce, suite aux déchargements de dix (10) navires d'une quantité global de 147 889 tonnes.

3- L'ENDETTEMENT :

Durant le premier trimestre 2021 la société a pu régler 5 080 292DT de son endettement total (passant de 160 022 898DT au 31/12/2020 à 154 942 606DT au 31/03/2021) et ce comme suit : 3 110 147DT du principal et 1 970 145DT des intérêts .Aussi les crédits de gestion ont baissé de 1 232 013DT par rapport au 31/12/2020 (passant de 14 153 381DT au 31/12/2020 à 12 921 368DT au 31/03/2021).En ce qui concerne les crédits à court terme pour préfinancement des stocks, ils seront honorés à leurs échéances quoiqu'il reste envisageable de les renouveler pour une période supplémentaire.

4- PERSPECTIVES :

Les perspectives du deuxième trimestre 2021 se présentent comme suit :

- L'augmentation de la production de clinker et de ciment pour satisfaire la demande.
- Maitriser les couts de production et de distribution.
- Améliorer sa part sur le marché local.
- Diversifier ses clients à l'export et chercher des nouveaux clients notamment en Lybie.
- Rentabilisation des installations du quai par l'export du clinker et ciment en vrac.
- Continuité des activités de déchargement du pet coke pour tout le secteur.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**EURO-CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 1 ^{er} Trimestre		Variation		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2020
			2021	2020	En valeur	EN %	2021	2020	En valeur	EN %	
1	CHIFFRE D'AFFAIRE	Milliers de	31 048	19 272	11 776	61%	31 048	19 272	11 776	61%	119 822
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de	31 048	19 272	11 776	61%	31 048	19 272	11 776	61%	119 822
					En nombres				En nombres		
2	VOLUME DE PRODUCTION	VELOS	127 583	85 080	42 503	50%	127 583	85 080	42 503	50%	508 020
					En valeur				En valeur		
3	INVESTISSEMENTS	Milliers de					-	47	-47	-100%	906
	Investissements corporels et incorporels	Milliers de					-	47	-47	-100%	906
	Investissements financiers	Milliers de			En valeur				En valeur		
4	STRUCTURE D'ENDETTEMENT	Milliers de					35 595	23 594	12 001	51%	36 011
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de					399	534	-135	-25%	399
	Échéances à court terme	Milliers de					707	763	-56	-7%	996
	Crédit de Gestion (Financement Import)	Milliers de					34 489	22 297	12 192	55%	34 616

* Les Chiffres arrêtés au 31/12/2020 ont été retraités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière. Ces informations restent provisoires

Commentaires :

* La Société EURO-CYCLES a réalisé au 31 Mars 2021 un chiffre d'affaire de 31 048 MDT, soit une augmentation de 61% par rapport au premier trimestre 2020.

* La production au 31 mars 2021 a augmenté de 50% par rapport à la même période de l'année 2020.

* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 35 595 MDT au 31 Mars 2021, enregistrant une augmentation de 51 % par rapport au 31/03/2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Automobiles Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.*(Exprimés en Dinars)*

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2021	1 ^{er} Trimestre 2020	Au 31/12/2020
Total des revenus	54 805 029	32 736 290	165 544 341
Coût d'achat des marchandises vendues	44 153 765	24 195 963	128 229 529
Charges financières	8 582	12 528	(59 227)
Produits financiers	539 347	1 353 768	2 846 902
Trésorerie nette	50 561 593	58 998 970	46 637 951
Délai moyen règlement fournisseurs	152	145	145
Masse salariale	1 317 504	1 331 456	5 742 811
Effectif moyen	162	187	173
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	28	28	28
Surface totale des points de vente en M ² (compte non tenu des dépôts de stocks)	30 695	30 695	30 695

* Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

Faits saillants

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 s'est élevé à 54,805 Millions de dinars contre 32,736 Millions de dinars au 31/03/2020, soit une augmentation de 22,069 Millions de dinars qui correspond à une augmentation 67,41 %.
- La société ARTES (Marques Renault/Dacia) a enregistré au cours du premier trimestre 2021, 1497 immatriculations contre 855 unités pour la même période de 2020 soit une augmentation de 75,08% (642 véhicules).
- Le Groupe ARTES (Marques Renault/Dacia/Nissan/Lada) consolide sa position sur le marché des Véhicules au 31/03/2021, avec 1 622 immatriculations et une part de marché de 11,54% contre 1053 immatriculations et 9,03% de part de marché au 31/03/2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

La société Assurances Maghreb SA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

Indicateurs d'activité au 31/03/2021**

(Unité : 1000 dinars)

1- Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	1er Trimestre 2021	1er Trimestre 2020	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020 *
Incendie et Risques divers	29 836	26 496	29 836	26 496	49 054
Santé	21 710	19 646	21 710	19 646	68 124
Automobile	20 635	17 905	20 635	17 905	65 667
Transport	1 379	2 085	1 379	2 085	4 597
Total	73 562	66 132	73 562	66 132	187 442
2- Primes cédées	1er Trimestre 2021	1er Trimestre 2020	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020 *
Incendie et Risques divers	24 531	21 124	24 531	21 124	36 569
Santé	6 512	5 526	6 512	5 526	20 561
Automobile	426	383	426	383	1 349
Transport	1 094	1 833	1 094	1 833	3 867
Total	32 563	28 866	32 563	28 866	62 346
3-Commissions	5 028	4 196	5 028	4 196	14 610
4- Charges de sinistres nettes	1er Trimestre 2021	1er Trimestre 2020	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020 *
Incendie et Risques divers	1 279	643	1 279	643	5 466
Santé	13 131	12 105	13 131	12 105	43 120
Automobile	11 393	12 394	11 393	12 394	42 586
Transport	22	363	22	363	180
Total	25 826	25 505	25 826	25 505	90 991
5- Produits financiers nets	4 122	3 308	4 122	3 308	19 016

(*) Chiffres Audités

(**) Chiffres provisoires

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres 2021 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régulés, Primes Cédées, Commissions) et Revenus Financiers.

2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute³ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2020 sont audités.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2021

Au terme du premier trimestre 2021, Assurances Maghrebria a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **73,562 MD** contre 66,132 MD au 31.03.2020, enregistrant une augmentation de **11,23%** et un taux de réalisation de plus de 103% du budget relatif au premier trimestre 2021.
2. Des primes cédées qui s'élèvent à **32,563 MD** contre 28,866 MD au 31.03.2020, soit une hausse de **12,81%**, en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires.
3. Une légère augmentation des charges de sinistres nettes de **1,26%**, par rapport à la même période de l'année 2020.
4. Des produits financiers nets de **4,122 MD** contre 3,308 MD au 31.03.2020, soit une progression de **24,62%**.

Les performances enregistrées durant le premier trimestre 2021 confirment l'aptitude de la compagnie à réaliser les objectifs fixés dans le business plan 2020-2024.

III. FORECAST 2021 :

Les prévisions de l'année 2021 de la compagnie ont été actualisées sur la base des réalisations au 31/03/2021 et de la conjoncture économique et sanitaire du pays.

Les principaux indicateurs de ce forecast sont les suivants :

Chiffre d'affaires

En 2021, le chiffre d'affaires prévisionnel de la compagnie atteindrait **202,500 MD** contre un budget de 197,050 MD, soit un écart positif de **2,8%**, enregistrant ainsi une évolution de **8,0%** par rapport à 2020 contre un taux de croissance budgétisé de 7,9%.

Primes cédées

En adéquation avec l'évolution du chiffre d'affaires par branche, les primes cédées évolueraient de **10,9%**.

³ La charge de sinistres brute comprend les sinistres réglés nets de recours encaissés et compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

Commissions

Compte tenu de la structure prévisionnelle 2021 du chiffre d'affaires par branche, les commissions à servir à notre réseau de distribution évolueraient de **8,6%**.

Charge de sinistres nette

La charge de sinistres nette a été légèrement revue à la hausse marquant un écart de **1,7%** par rapport au budget initial, et ce en adéquation avec les ajustements en termes de chiffre d'affaires.

Produits financiers nets

Les produits financiers nets ont été revus à la hausse tenant compte de la structure des placements à la clôture de l'exercice 2020 et des investissements prévus en 2021 soit une évolution de **3,24%**.

2021- AS -0378

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La Société ATTIJARI LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

(Mt en Milliers de dinars)

1 er trimestre 2021	PREMIER TRIMESTRE			EXERCICE 2020 **	
	2021 *	2020 **	Var en %		
Approbations					
Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	82 878	64 339	28,8%	244 243
2-1 Agriculture	Mobilier	9 815	7 579	30%	33 080
	Immobilier	0	0		250
2-2 Industrie	Mobilier	10 170	10 108	1%	33 552
	Immobilier	0	0		453
2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	5 668	4 464	27%	16 143
	Immobilier	0	0		0
2-4 Tourisme	Mobilier	1 202	1 255	-4%	4 203
	Immobilier	0	0		0
2-5 Services et commerce	Mobilier	55 158	39 069	41%	150 359
	Immobilier	865	1 864	-54%	6 203
Mises en force					
Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	52 097	38 700	34,6%	180 789
4-1 Agriculture	Mobilier	5 296	5 701	-7,1%	27 651
	Immobilier	0	0		0
4-2 Industrie	Mobilier	6 634	7 619	-12,9%	25 928
	Immobilier	0	0		253
4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	2 634	1 747	50,8%	9 233
	Immobilier	0	0		0
4-4 Tourisme	Mobilier	1 367	797	71,5%	3 571
	Immobilier	0	0		0
4-5 Services et commerce	Mobilier	35 151	18 253	92,6%	107 185
	Immobilier	1 015	4 583	-77,9%	6 968
Total des engagements en cours		513 070	525 288	-2,3%	510 230
Total des engagements classés		66 485	63 376	4,9%	59 669
Trésorerie Nette		6 761	363	1762,5%	3 223
Structure des Ressources		377 749	406 000	-6,96%	407 362
Emprunts obligataires		30%	30%	-1,67%	29%
Emprunts bancaires		57%	59%	-4,07%	57%
Emprunts étrangers		13%	9%	38,30%	13%
Certificat de dépôt		1%	2%	-41,18%	1%
Capitaux propres ***		55 085	52 128	5,67%	51 919
Revenus bruts de Leasing (1)		68 960	68 643	0,46%	241 977
Revenus nets de leasing		14 983	14 290	4,85%	57 807
Produits nets de leasing		6 746	4 558	48,00%	20 121
Total charges d'exploitat° hors provisions		3 632	3 272	11,00%	11 288

* Données non auditées

** Données financières définitives et auditées

*** Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements en cours : comprennent l'ensemble des engagements bruts de leasing , de factoring bruts et de participations nettes

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing et de factoring

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Interêts

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les faits marquants

L'activité de la société s'est caractérisée au 1er trimestre 2021 par :

- * Une hausse des approbations de 28,8% par rapport au premier trimestre 2020
- * Une hausse des mises en forces de 34,6 % par rapport au premier trimestre 2020
- * Une augmentation des Produits Nets de Leasings de 48 %
- * Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 5,67 % compte non tenu du résultat de la période

2021- AS -0379

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR**

Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La Société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

	Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre		Du 01/01/ au31/03		2020
			2021	2020	2021	2020	
1	Chiffre d'affaires	DT	30 559 411	30 636 441	30 559 411	30 636 441	117 068 179
2	Investissement	DT	101 811	346 112	101 811	346 112	1 159 650
3	Investissement financier	DT	-	-	-	-	-
4	Liquidité&Equiv.liquidité	DT	-	-	821 781	22 041 490	6 731 205
5	Endettement	DT	-	-	324 476	2 271 623	324 476
6	Crédits de gestion	DT	-	-	32 943 674	34 443 566	22 563 206

Les événements marquant le 1^{er} trimestre 2021 par rapport à celui de 2020 se caractérisent par :

- 1) Une production de Fluorure d'aluminium au premier trimestre 2021 en augmentation de 46% par rapport à la production de la même période de l'exercice 2020, durant laquelle nous avons réalisé un arrêt technique d'entretien périodique.
- 2) Les ventes en quantités ont augmenté de 9% par rapport à la même période de l'année 2020.
- 3) Un chiffre d'affaires quasiment égal au chiffre d'affaires de la même période de l'exercice précédent du fait que les prix de vente du fluorure d'aluminium durant le premier trimestre 2020 sont le prolongement des bons prix de 2019.
- 4) Les prix de vente durant le premier trimestre 2021, bien qu'ils connaissent une amélioration par rapport aux prix de fin de l'exercice précédent, ils demeurent à un niveau inférieur aux prix de vente de la même période de l'année 2020.

Impact du Covid-19 sur les activités des I.C.F.

L'année 2020 a été impactée à l'échelle internationale et nationale par le corona virus, qui a eu un effet direct sur l'activité des I.C.F et ses performances en 2020.

En 2021, et avec la reprise de l'économie mondiale, les prix de vente du fluorure d'aluminium commencent à se redresser et on note les prémisses d'une évolution plutôt positive.

Les contrats de vente à moyen terme, renouvelés avec nos principaux clients en 2020, permettront à la société de maintenir sa part du marché, d'écouler les quantités produites et de profiter de l'amélioration progressive des prix de vente du fluorure d'aluminium.

2021- AS -0380

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**HANNIBAL LEASE SA**

Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis

Hannibal Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.*(en milliers de Dinars)*

INDICATEURS	Premier Trimestre			Exercice 2020*
	31/03/2021**	31/03/2020**	Variation	
Agriculture	12 641	8 941	41,38%	42 058
BTP	7 058	4 840	45,82%	22 194
Industrie	12 098	5 815	108,05%	20 923
Tourisme	10 232	13 365	-23,44%	35 811
Services	14 015	8 594	63,08%	43 760
Commerce	22 060	17 178	28,42%	72 274
Transport	3 890	2 738	42,08%	13 665
Montant des Approbations	81 994	61 471	33,39%	250 685
Agriculture	7 175	7 216	-0,57%	35 692
BTP	6 310	2 885	118,71%	15 055
Industrie	6 316	3 311	90,74%	18 684
Tourisme	6 886	11 981	-42,53%	30 901
Services	9 786	7 057	38,67%	36 336
Commerce	15 229	10 937	39,24%	55 216
Transport	3 407	897	279,72%	8 212
Montant des Mises en Force	55 110	44 285	24,44%	200 095
Encours Financiers	543 156	602 461	-9,84%	568 706
Total des Engagements	647 420	711 121	-8,96%	651 922
Total des Engagements Classés	101 813	92 611	9,94%	74 045
Taux de créances classées	15,73%	13,02%	-	11,36%
Revenus Bruts de Leasing	89 975	95 031	-5,32%	336 642
Revenus Nets de Leasing	16 824	16 342	2,95%	67 760
Produits Nets de Leasing	5 891	3 250	81,26%	17 307
Total Charges d'exploitation	2 924	3 081	-5,10%	12 378
Structure des Ressources	472 097	506 956	-6,88%	513 184
Emprunts Obligataires	232 381	189 350	22,73%	241 163
Autres Emprunts	239 716	317 606	-24,52%	272 021
Trésorerie Nette	10 026	(22 415)	-144,73%	19 346
Capitaux Propres	66 933	71 027	-5,76%	66 933

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing+autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing + Autres produits d'exploitation + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31 décembre 2020 sont déterminés avant affectation du résultat de 2020.

Les Capitaux Propres au 31 Mars 2021 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

Faits Saillants :

Les Mises en Force réalisées au cours du 1er trimestre 2021 ont augmenté de 24,44% comparées à la même période de 2020.

Les Produits nets de Leasing ont connu une augmentation de 81%.

Emission et clôture d'un emprunt obligataire subordonnée d'un montant de 15 Millions de Dinars.

2021- AS -0381

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Amen Bank**

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

(En 1000 DT)

Période	au 31 Mars 2021	au 31 Mars 2020	au 31 Décembre 2020(*)
1- Produits d'exploitation bancaires	212 139	216 859	856 478
• Intérêts et revenus assimilés	137 787	157 774	601 140
• Commissions en produits	30 536	28 216	113 811
• Revenus du portefeuille	43 816	30 869	141 527
2- Charges d'exploitation bancaires	100 801	121 275	456 011
• Intérêts encourus et charges assimilées	98 338	118 971	445 716
• Commissions encourues	2 463	2 304	10 295
3-Produit net bancaire	111 338	95 584	400 467
4- Autres produits d'exploitation	226	373	1 209
5- Charges opératoires :	41 149	40 303	166 109
Dont ;			
• Frais de personnel	28 665	28 289	115 765
• Charges générales d'exploitation	10 088	9 669	41 289
6- Structure du Portefeuille	2 230 565	1 888 743	2 114 255
• Portefeuille- titres commercial	133 287	236 984	135 191
• Portefeuille d'investissement	2 097 278	1 651 759	1 979 064
7- Encours des créances à la clientèle	6 041 303	5 670 677	6 003 059
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	6 012 118	5 661 328	5 861 002
Dont ;			
• Dépôt à vue	1 820 298	1 774 329	1 821 946
• Epargne	1 888 775	1 525 834	1 879 072
9- Emprunts et Ressources Spéciales	959 854	886 488	968 332
10- Capitaux propres (**)	1 014 103	869 371	1 014 292

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultats des périodes.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2021

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et des agios réservés, sont passés de 5 670,7 millions de dinars à fin mars 2020 à 6 041,3 millions de dinars à fin mars 2021, enregistrant ainsi une progression de 370,6 millions de dinars ou 6,5%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin mars 2021 à 6 012,1 millions de dinars soit une progression de 350,8 millions de dinars ou 6,2% par rapport au 31 mars 2020.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 959,9 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 73,4 millions de dinars par rapport au 31 mars 2020.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une diminution de 4,7 millions de dinars ou 2,2% par rapport à la même période en 2020.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 20,5 millions de dinars ou 16,9% par rapport à la même période en 2020.

Le Produit Net Bancaire a atteint 111,3 millions de dinars à fin mars 2021 contre 95,6 millions de dinars pour la même période de 2020 soit une progression de de 16,5%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 37 % au titre du premier trimestre de 2021 contre 42,2% pour la même période de 2020 soit une baisse de 5,2 points de pourcentage.

Impacts de la crise sanitaire « COVID-19 »

Dans un contexte marqué par la continuité des effets de la crise du Covid-19, l'analyse de la situation financière d'AMEN BANK au 31 mars 2021 confirme le maintien de la profitabilité structurelle, la solidité ainsi que la stabilité du profil de risque de la banque.

AMEN BANK a procédé au stress test demandé par la Banque Centrale de Tunisie. Les résultats dégagés constituent une réaffirmation qu'AMEN BANK dispose de facteurs confirmés de résilience, d'un profil de risque de liquidité maîtrisé et d'un coussin confortable de fonds propres lui permettant d'atténuer l'impact de la crise.

Soutien d'AMEN BANK en faveur de l'hôpital Charles Nicolle

AMEN BANK, consciente de ses responsabilités et forte de ses valeurs, a pris en charge l'acquisition de 23 lits électriques à une articulation, en faveur de l'hôpital Charles Nicolle, qui fait face depuis le début de la pandémie mondiale de la COVID-19, comme la plupart des établissements publics de santé en Tunisie, à un besoin de plus en plus important en équipements. Le soutien d'AMEN BANK à l'hôpital Charles Nicolle constitue un pas supplémentaire dans sa politique de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » et démontre une fois encore, qu'elle est fidèle à sa stratégie de solidarité et de citoyenneté.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Si7ge Social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021 :

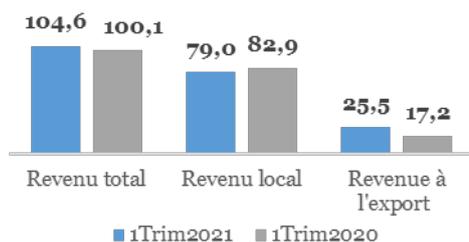
1- LA SOCIETE SAH Tunisie

Indicateurs		1 ^{er} Trim 2021	1 ^{er} Trim 2020	Variation en %	Cumul au 31/12/2020
Revenus (Hors Taxes)	(1)	104 586	100 106	+4.5%	405 527
Local		79 038	82 908	-4.7%	326 723
Export		25 548	17 198	+48.6%	78 805
Production valorisée	(2)	106 200	103 107	+3%	408 676
Investissement	(3)	2 328	5 674	-58.9%	37 201
Structure d'endettement	(4)	179 505	149 745	+19.9%	171 899
Endettement à LMT		50 910	35 115	+44.9%	55 663
Emprunt à CT		128 595	114 630	+12.2%	116 236

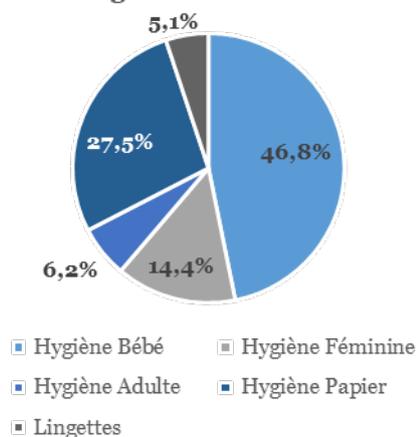
Chiffres non audités, en milliers de dinars

- (1) Les revenus réalisés au 31 mars 2021 s'élèvent à 104.6 millions de dinars contre 100.1 millions de dinars au 31 mars 2020, soit une croissance de 4.5%.
- (2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle enregistre une variation proportionnelle à la variation des revenus et prend en compte les stocks des commandes non encore livrées.
- (3) Les investissements au 31 mars 2021 s'élèvent à 2.3 millions de dinars contre 5.7 millions de dinars pour la même période en 2020. Les principaux investissements réalisés en 2021 correspondent à l'acquisition de la machine de papier essuie-tout professionnel à SAH El Zriba
- (4) L'endettement s'élève au 31 mars 2021 à 179.5 millions de dinars contre 171.9 millions de dinars au 31 décembre 2020.

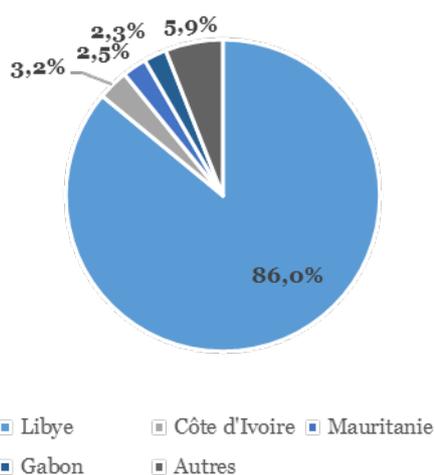
Evolution des revenus au 1er trimestre 2021 (En millions de DT)



Répartition des revenus par gamme - 1Trim21



Répartition des ventes à l'export par destination - 1Trim21



Revenus

Au 31 mars 2020, SAH Tunisie a réalisé un revenu total de 104.6 millions de dinars en hausse de +4.5%, tirée par une solide croissance de l'export.

Le chiffre d'affaires local a atteint 79 millions de dinars, soit une baisse de 4.7%, compensée par l'augmentation des ventes à l'export de 48.6%.

La croissance des ventes à l'export est essentiellement due à l'amélioration de la situation politique et économique en Libye et la réouverture des lettres de crédit.

Marché local : La baisse des ventes locales, en volume, intervient à la suite du changement des modalités de paiement. Afin d'optimiser son processus de recouvrement, SAH a favorisé les paiements au comptant, ce qui a négativement impacté les volumes de vente compte tenu des difficultés économiques actuelles.

Marché à l'export : La **progression des ventes à l'export de 48.6%**, est essentiellement tirée par la **hausse des exports vers la Libye de 39.4%** mais également vers la Mauritanie et le Gabon.

Au 31 mars 2021, les ventes d'hygiène bébé contribuent à hauteur de 46.8% dans les ventes totales de SAH Tunisie, suivies des ventes de papier (27.5%), des ventes d'hygiène féminine (14.4%) et des ventes d'hygiène adulte (6.2%).

Investissement

Les investissements ont atteint 2.3 millions de dinars, correspondant à l'acquisition de la dernière machine papier essuie-tout professionnel installée à SAH El Zriba.

Endettement

Le niveau d'endettement global est passé de 171.9 millions de dinars au 31 décembre 2020 à 179.5 millions de dinars au 31 mars 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 7.6 millions de dinars. Cette augmentation est constatée sur les dettes à court terme suite à un financement exceptionnel d'achats de matières premières ; L'objectif étant de constituer un stock de sécurité des suites d'une annonce d'augmentation de prix. Le niveau d'endettement demeure cependant bien maîtrisé avec une baisse enregistrée sur les dettes à long et moyen terme par rapport à la fin de l'année 2020.

2- LE GROUPE SAH

Le groupe SAH LILAS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés à date du 31 mars 2021 :



*Chiffres non audités exprimés en millions de dinars et en hors taxes
Revenus avant ristourne
EBITDA: Earnings before interest, tax, depreciation, and amortization*

Détails des revenus consolidés réalisés au 31 mars 2021 du groupe SAH :

Indicateurs		1 ^{er} Trim 2021	1 ^{er} Trim 2020	Variation en %	Cumul au 31 Déc. 20
Revenus Consolidés (Hors Taxes)	(1)	170 857	162 031	+5.4%	644 907
Revenu local consolidé		109 528	108 600	+0.9%	444 746
Revenu international		61 329	53 431	+14.8%	200 161

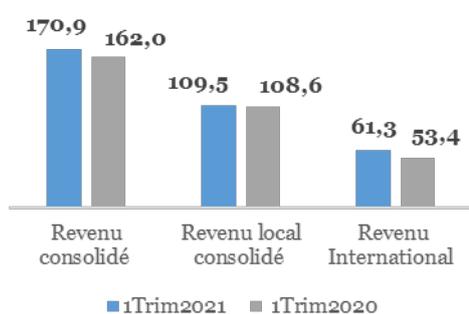
*Chiffres non audités, en milliers de DT
Revenus avant ristourne*

Performances commerciales

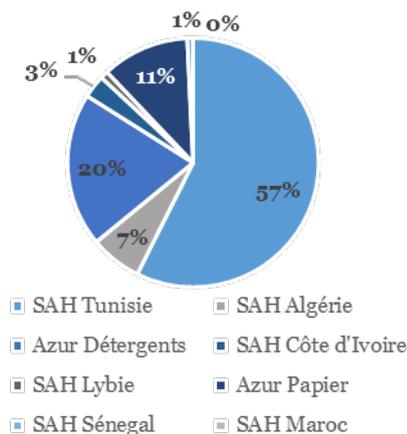
Au 31 mars 2021, le groupe SAH a réalisé des revenus consolidés de 170.9 millions de dinars, en hausse de 5.4% à par rapport au premier trimestre 2020.

La croissance des revenus consolidés a été principalement générée par l'augmentation des ventes d'Azur Détergents (+23%), SAH Côte d'Ivoire (+35%) et Azur Papier (+36%), dont la deuxième ligne est entrée en production en mars 2021. Une moindre croissance a été enregistrée au niveau de la société mère SAH Tunisie (+4.5%) suite au changement de sa politique commerciale. En effet, la société, favorisant les paiements au comptant (pour sécuriser son recouvrement), a vu ses ventes en volume diminuer compte tenu de la détérioration de la liquidité chez certains clients.

Evolution des revenus consolidés au 31 mars
(Millions de DT)



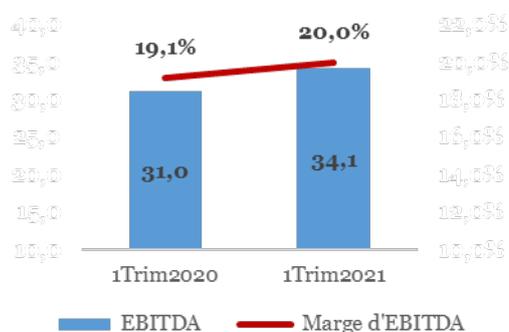
Contribution des sociétés du groupe dans les revenus consolidés - 1Trim2021



Par ailleurs, la croissance des revenus consolidés a été freinée par la filiale Libyenne, suite à la dépréciation de la monnaie locale par rapport au dinar Tunisien, et la filiale Algérienne dont les importations de matières premières ont été perturbées par les conditions sanitaires actuelles, engendrant une rupture de stock d'un mois.

La répartition des revenus consolidés par filiale montre que SAH Tunisie contribue à hauteur de 57%, suivi par Azur Détergents avec 20% et Azur papier avec 11%.

EBITDA (en millions de DT) & Marge d'EBITDA



Performances financières :

Au 31 mars 2021, le groupe SAH a réalisé un EBITDA de 34.1 millions de dinars, soit une croissance de 10% par rapport au premier trimestre 2020. Aussi, la marge d'EBITDA a atteint 20% comparée à une marge d'EBITDA de 19% au 30 mars 2020.

Une telle amélioration, en ligne avec la croissance des revenus, est aussi réalisée grâce aux efforts continus de SAH dans l'optimisation de ses achats de matières premières, charges d'exploitation ainsi que de ses processus de production.

Perspectives 2021

Le groupe SAH continue de mener sa stratégie de développement, axée sur la consolidation de sa part de marché locale et régionale, l'exploration de nouveaux marchés à l'export ainsi que la diversification de sa gamme par le développement de l'activité de ses filiales :

- **Algérie** : Augmentation de la production de papier, avec l'installation d'une nouvelle machine essuie-tout et papier industriel. L'entrée en production est prévue pour le troisième trimestre 2021 ;
- **Libye** : L'augmentation de sa production en papier avec la mise en exploitation d'une ligne d'essuie-tout opérée au mois de février 2021. L'entrée en production d'une ligne additionnelle d'essuie-tout et d'une nouvelle ligne couches bébé sont attendues courant 2021 ;
- **Sénégal** : Démarrage de la production des couches bébés estimée vers la fin du deuxième trimestre 2021. Projet d'installation d'une machine pour la production des serviettes de table en 2021 ;
- **Côte d'Ivoire** : Projet d'installation d'une machine pour la production d'essuie-tout en 2021.

Aussi, le groupe SAH continuera de consolider sa croissance sur l'année 2021, qui sera tirée par :

- L'entrée en exploitation de la deuxième ligne d'Azur Papier en mars 2021. La ligne, en phase de démarrage, fonctionnant actuellement à 65% de sa capacité, devra atteindre sa vitesse de croisière et commencer ses exportations de cellulose durant le troisième trimestre ;
- La croissance soutenue des ventes de détergents avec l'expansion des exportations vers le Congo, le Gabon, le Burkina Faso et la Mauritanie. Le projet d'extension des unités liquide et poudre ainsi que l'unité plastique (pour la production des emballages) est toujours en cours avec une entrée en exploitation prévue pour le second semestre 2021 ;
- Les augmentations de capacité (Papier et hygiène adulte) opérées à fin 2020. Les deux lignes réaliseront ainsi leur première année pleine en 2021.

3- Covid-2019 – Note sur les états financiers et la continuité des opérations

En accord avec les recommandations du CMF sur la publication de l'information financière semestrielle en temps de la Covid-19, le groupe SAH :

- Affirme qu'il n'a procédé à aucun changement de méthode dans les estimations des montants devant être présentés dans les états financiers annuels au 31 Décembre 2021, comparés aux montants des précédents états financiers intermédiaires (au 30 Juin 2021) et annuels (au 31 Décembre 2020) ;
- Affirme qu'il n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien de la part du gouvernement. La société a été en mesure d'honorer ses engagements sans avoir recours au rééchelonnement de la dette bancaire ;
- Estime que l'interruption d'installation de la deuxième ligne de sa filiale Azur Papier en 2020, des suites des mesures sanitaires liées au Covid-19 (La fermeture des frontières ayant obligé les ingénieurs Italiens à regagner leurs pays), a retardé son entrée en exploitation ;
- Affirme qu'aucun évènement significatif postérieur à la fin de la période, ayant un impact sur la performance et la situation financière du groupe, n'a été constaté. Aussi, le groupe estime qu'il n'y a aucun risque sur la continuité de son exploitation.

4- Note sur les états financiers audités de l'exercice 2020

Le groupe SAH informe que les états financiers audités individuels et consolidés seront prêts dans les prochaines semaines et seront l'objet d'une analyse complète dans une note séparée, et ce dès leur publication sur le site du CMF.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2021	1 er trimestre 2021 (*)	1er trimestre 2020 (**)	VARIATION MARS 2021/2020		au 31/12/2020
			Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire	28 686	23 542	5 144	21,9%	106 929
Intérêts (1)	19 897	16 723	3 174	19,0%	78 382
Commissions en produits (2)	5 951	4 714	1 237	26,2%	19 917
Gains nets sur opérations de change	1 371	840	531	63,2%	2 807
Revenus du portefeuille commercial et d'investiss	1 467	1 265	202	16,0%	5 823
Charges d'exploitation bancaire	14 085	15 915	-1 830	-11,5%	58 060
Intérêts encourus	13 787	15 691	-1 904	-12,1%	57 626
Commissions encourues	298	224	74	33,0%	434
Produit Net Bancaire	14 601	7 627	6 974	91,4%	48 869
Autres Produits d'exploitation	0	0	0		0
Charges opératoires	10 906	8 284	2 622	31,7%	40 885
Frais de personnel	8 786	5 951	2 835	47,6%	29 400
Charges générales	2 120	2 333	-213	-9,1%	11 485
Structure du portefeuille	116 643	108 787	7 856	7,2%	115 944
Portefeuille titre commercial	16 444	15 703	741	4,7%	16 510
Portefeuille titre d'investissement	100 199	93 084	7 115	7,6%	99 434
			0		
Encours nets de crédits	826 164	740 451	85 713	11,6%	796 188
Encours des dépôts, dont	810 065	676 192	133 873	19,8%	767 154
Dépôts à vue	264 131	213 580	50 551	23,7%	306 882
Dépôts d'épargne	138 199	100 662	37 537	37,3%	138 027
Dépôts à terme	368 875	319 854	49 021	15,3%	280 214
Autres produits financiers	38 860	42 096	-3 236	-7,7%	42 031
Emprunts et ressources spéciales	83 524	96 408	-12 884	-13,4%	102 092
Encours lignes de crédits	23 372	16 402	6 970	42,5%	21 674
Frais financiers sur lignes de crédits	650	39	611	1566,7%	0
Encours emprunts obligataires	58 246	78 294	-20 048	-25,6%	73 794
Frais financiers sur emprunts obligataires	1 256	1 673	-417	-24,9%	6 624
Capitaux propres	123 174	133 259	-10 085	-7,6%	119 875

* Données provisoires

** Données définitives

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubriques "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

I. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91-24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

- Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

-Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

1.4- OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

II. PRINCIPALES EVOLUTIONS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE 2021

L'activité de la BTE a été marquée au cours des trois premiers mois de 2021 par une hausse de 21,9% des produits d'exploitation bancaire par rapport au premier trimestre de 2020, du fait de la hausse : des intérêts de 19%, des commissions de 26,2%, des gains nets sur opérations de change de 63,2%, et des produits du portefeuille investissement et commercial de 16,0%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 11,5% au cours de la même période, enregistrant ainsi une économie de coût de ressources à fin mars 2021 par rapport à fin mars 2020.

Le Produit net bancaire à fin Mars 2021 accuse une nette amélioration de 91,4% (+6,974 millions de dinars) par rapport au premier trimestre 2020.

Le portefeuille titres s'est situé à 116,6 millions de dinars (+7,2%, soit +7,856 millions de dinars), résultant principalement d'une évolution du portefeuille titres d'investissement de 7,115 millions de dinars.

L'encours nets des crédits s'est élevé à fin Mars 2021 à 826,164 millions de dinars contre 740,451 millions de dinars à fin Mars 2020 enregistrant ainsi une progression de 11,6% (+85,713 millions de dinars) résultant essentiellement de la hausse des crédits CT aux entreprises de 36,608 millions de dinars (+21,9%), des crédits MLT aux particuliers de 36,839 millions de dinars (+11,8%). En revanche, les crédits MLT aux Entreprises ont affiché une baisse de 1,6% pour se situer à 166,201 millions de dinars à fin Mars 2021 contre 168,972 millions de dinars à fin Mars 2020.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré, de leur côté, à fin Mars 2021 un accroissement de 19,8% (133,873 millions de dinars) par rapport à la même période de 2020 résultant essentiellement d'une augmentation des dépôts à vue de 50,551 millions de dinars (+23,7%). Les dépôts à terme ont connu aussi une progression de 49,021 millions de dinars (+15,3%). De leur côté, les dépôts d'épargne se sont élevés à fin Mars 2021 à 138,199 millions de dinars contre 100,662 millions de dinars à fin Mars 2020, soit une évolution de 37,537 millions de dinars (+37,3%).

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société SIMPAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

(Exprimés en Dinars)

LIBELLES	1T2021	1T2020	EXERCICE 2020
REVENUS	2 587 837	548 318	12 564 312
-VENTES	2 502 688	486 088	12 016 139
.Ventes de logements	2 130 509	486 088	11 443 251
.Ventes de magasins et bureaux	338 429	0	463 750
.Ventes de terrains lotis	33 750	0	109 138
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS	59 500	51 000	369 733
-AUTRES	25 649	11 230	178 440
VALEUR AJOUTEE BRUTE	965 326	475 029	4 093 591
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	576 779	284 528	2 316 094
STOCKS EN COURS	7 955 690	21 321 189	7 733 011
STOCKS DE PRODUITS FINIS	25 546 894	20 992 729	27 582 268
STOCKS DE TERRAINS A BATIR	28 893 960	27 329 629	28 460 378
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 005 435	13 165 171	13 224 595
STRUCTURE DES PLACEMENTS		0	0
-ACTIONS			
-AUTRES		0	
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIIONS DE LA PERIODE		0	0
-PRISES DE PARTICIPATIONS			0
-CESSIIONS DE PARTICIPATIONS			0
TOTAL DES CREANCES	2 753 463	740 420	3 787 761
AVANCES RECUES DES CLIENTS	1 148 529	2 009 201	607 021
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX	58 223	529 087	2 173 099
REVENUS PAR CATEGORIE	59 500	51 000	369 733
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES NON COTEES	59 500	51 000	111 517
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COTEES		0	129 703
-PLUS VALUES SUR CESSIIONS DE TITRES NON COTES			128 513
-PLUS VALUES SUR CESSIIONS DE TITRES COTES			0
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS			
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	14 816	459	20 010
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTES	8	51	0
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTES	14 808	408	20 010
LES PROVISIONS	118 868	121 698	194 665
-COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES		0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIIONS DE TITRES NON COTES		0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIIONS DE TITRES COTES		0	0
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES NON COTES	302	9 903	74 009
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES	118 566	111 795	120 655
PLACEMENTS A COURT TERME			
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-1 801 975	-501 091	-1 761 869
TOTAL DES ACTIFS			87 434 452

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés.

Les stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Commentaires:

- Le chiffre d'affaires au premier trimestre 2021 a quadruplé pour atteindre 2,5 millions de Dinars contre 486 milles dinars pour le premier trimestre 2020.
- Les promesses de vente fermes au 31 Mars 2021 s'élèvent à 4 millions de dinars.
- Dans le cadre de la diversification de ses activités, la SIMPAR a signé une convention de Maître d'ouvrage déléguée avec la Mutuelle des agents des Douanes Tunisienne pour la réalisation d'un Complexe social et culturel
- Avancement des travaux de construction du projet HSC 9-10 à choutrana I en groupement avec la Promotion Immobilière El Madina

2021- AS -0385

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.**

Siège social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2021.

Unité : Millier de dinar

Indicateurs d'activité	1 ^{er} trimestre 2021*	1 ^{er} trimestre 2020	% Evolution du 1 ^{er} Trimestre 2020/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020*
CA TTC	228 307	244 022	-6,44%	981 929
CA HT	218 556	234 325	-6,73%	935 452
Achats de marchandises vendues	182 603	193 622	-5,69%	780 866
Charges financières	8 453	8 979	-5,86%	35 962
Produis financiers	3 575	4 516	-20,83%	20 811
Effectif moyen	3 338	3 963	-	3 396
Charges du personnel	17 511	20 903	-16,23%	75 728
Ratio Masse salariale/CA	8,01%	8,92%		8,10%
Nombre des points de vente	102	103		104
Délai règlements fournisseurs en J				90

* Selon les données comptables disponibles**Commentaires :**

1. Le chiffre d'affaires HT à la fin du 1^{er} trimestre 2021 a enregistré une baisse de 6,73% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
2. Les charges du personnel à la fin du 1^{er} trimestre 2021 ont enregistré une diminution de 16,23% par rapport à celles enregistrées à la même période de l'exercice précédent.
3. Le ratio masse salariale trimestrielle rapporté au CA trimestriel passe de 8,92% en 2020 à 8,01% en 2021.
4. Le nombre de points de vente est passé de 103 unités à la fin du 1^{er} trimestre 2020 à 102 unités à la fin du 1^{er} trimestre 2021 et ce suite à la fermeture de « MG MAXI KAIROUAN », « MG PROXI NABEUL » et de l'ouverture de « MG MAXI SFAX TANIOUR ».

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL**

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

	1 ^{er} trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2020	Cumul au 31/12/2020
1- Quantités transportées en M³ dont:	449 476	409 397	1 682 092
-Quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Radès	432 696	380 170	1 609 585
-Quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage	16 781	29 227	72 507
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)			
- Transport pipeline Bizerte-Radès	3 477 426	3 030 206	12 846 937
- Transport pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage	124 177	216 283	536 555
- Transport par canalisations banales	129 809	114 051	482 875
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	3 755 519	3 384 646	13 962 794
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)			
- Solde de la position litrage (profit - perte)	441 686	449 379	1 308 356
- Autres	0	0	3 186
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	441 686	449 379	1 311 542
4 - Total des produits d'exploitation (en Dinars)	4 197 204	3 834 026	15 274 336
5- Produits financiers (en Dinars)	762 980	1 113 304	4 437 966
6- Charges financières (en Dinars)	0	0	4 799
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont:	2 411 854	2 252 593	9 141 158
Charges du personnel	1 482 416	1 398 432	5 587 408
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars)	267 330	302 205	1 011 312

Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée. Ils font ressortir :

- ✓ Un total des quantités transportées au cours du premier trimestre 2021 de 449.476m³ contre 409.397m³ transportées au cours de la même période de l'année écoulée soit une hausse de l'ordre de 9,79%. Cette hausse est expliquée par :
 - L'augmentation des quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Radès de 13,82% et ce malgré la tendance baissière de la consommation nationale.
 - Contre la baisse des quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 de 42,59% expliquée par la baisse de la consommation de l'aéroport de Tunis Carthage en Jet A1 suite au ralentissement de l'activité du secteur du transport aérien qui subit de plein fouet les répercussions de la pandémie du Coronavirus.

- ✓ Un total des revenus du transport à fin mars 2021 de 3.755.519 dinars contre 3.384.646 dinars à fin mars 2020 soit une hausse de 10,96% expliquée par :
 - La hausse des quantités transportées via le pipeline Bizerte-Radès de 13,82%,
 - L'augmentation des tarifs de transport via le pipeline Bizerte-Radès d'environ 3% à partir du 11 mars 2021.
- ✓ Un total des produits d'exploitation de l'ordre de 4.197.204 dinars à fin mars 2021 contre la somme de 3.834.026 dinars à fin mars 2020 soit une hausse de l'ordre de 9,47% expliquée essentiellement à la hausse des revenus du transport de 10,96%.
- ✓ Un total des charges d'exploitation de l'ordre de 2.411.854 dinars contre 2.252.593 dinars à fin mars 2020 soit une hausse de 7,07%.
- ✓ Une baisse des produits financiers de 31,47%.

2021- AS -0387

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021

Solde en DT

<u>REVENUS</u>	<u>1er Trim 21</u>	<u>1er Trim 20</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Dividendes</u>	<u>13 918 945</u>	<u>13 913 742</u>	<u>14 805 872</u>
Dividendes des participations non cotées	13 918 945	13 913 742	14 360 705
Dividendes des placements cotés			445 167
<u>Plus values de cessions</u>	<u>5 125</u>	<u>0</u>	<u>7 551</u>
Plus values sur cession des autres participations non-cotées	4 835		
Plus values sur cession des actions SICAV	290		5 771
Plus values sur cession des placements cotés			1 780
<u>Revenus des placements (1)</u>	<u>801 030</u>	<u>1 161 120</u>	<u>4 051 606</u>
<u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>53 500</u>	<u>68 963</u>	<u>115 525</u>
<u>Reprises de provisions antérieures</u>	<u>65 618</u>	<u>78 015</u>	<u>702 110</u>
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse	65 618	78 015	578 523
Reprise des provisions sur titres de participations			123 587
Reprise des provisions pour risques et charges			
<u>Commissions et charges assimilées</u>	<u>10 275</u>	<u>9 825</u>	<u>56 804</u>
<u>Moins values sur cessions de titres</u>			<u>100 000</u>
<u>Dotations aux provisions pour dépréciations de tit</u>	<u>334 682</u>	<u>384 560</u>	<u>739 283</u>
Dépréciation de titres cotés (2)	334 682	384 560	739 283
Dépréciation de titres de participations			
<u>Dotations aux provisions pour risques et charges</u>			
<u>Immobilisations financières</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>18 946 650</u>
Participations Groupe	-	-	13 853 456
Participations Hors Groupe	-	-	2 941 000
Emprunts Obligataires	-	-	2 100 000
Autres participations	-	-	52 195
<u>Placements et autres actifs financiers</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>60 542 958</u>
<u>Prises de participations de la période</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 500 000</u>
<u>Cessions de participations de la période</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>929 943</u>
<u>Créances rattachées aux immobilisations financières</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 486</u>
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>266 922</u>
<u>Total des actifs</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>73 543 866</u>

Commentaire:

- (1) Cette régression est due essentiellement à la baisse des taux d'intérêts de placements.
- (2) Les dotations sont légèrement moins importantes car beaucoup d'actions constituant notre portefeuille côté n'ont pas enregistré de grosses baisses.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2020 ont été approuvés par l'AGO tenue le 8 avril 2021.

2021- AS -0388

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**TAWASOL GROUPE HOLDING**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Zone Industrielle Charguia II - Tunis

La société Tawasol Groupe Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

Indicateurs en millier de dinars	Premier Trimestre 2021	Premier Trimestre 2020	Variation en %	Année 2020**
Revenus	21 703	13 823	57%	59 643
Pôle télécommunication	3 749	3 688	2%	16 191
Retel Service	709	919	-23%	2 890
Hayatcom	3 040	2 769	10%	13 301
LOCAL	1 000	1 036	-3%	5 033
EXPORT	2 040	1 733	18%	8 268
Pôle d'infrastructure	5 943	5 088	17%	19 731
Pôle Industrie	8 920	4 381	104%	19 619
Pôle promotion immobilier :	3 092	666	364%	4 102
<i>Jnaynet Manar</i>	-	-	-	-
<i>Jupiter</i>	1 640	159	930%	1 080
<i>Jnaynet MONTFLEURY</i>	1 452	507	186%	3 023
Production	16 139	14 165	14%	63 872
Investissements	90	625	-86%	708
Investissements corporels	90	625	-86%	708
Investissements financiers	-	-	-	-
Structure de l'endettement	54 347	73 039	-26%	57 753
Endettement à long et moyen terme	34 049	13 673	149%	31 839
Endettement à court terme *	20 298	59 366	-66%	25 914

(*) retraité pour ne contenir que les échéances à moins d'un an des crédits en cours

(**) conformément aux indicateurs cumulés affichés au 31/12/2020

Les Faits Saillants du 1er Trimestre 2021

Le chiffre d'affaires global du groupe s'établit à 21 .7 MDT pour le 1er trimestre 2021 contre 13.8 MDT en 2020, soit une progression de 57% l'équivalent de 7.9 MDT.

L'endettement global s'est amélioré pour atteindre les niveaux de 54.3 MT au 1^{er} trimestre 2021 contre 57.7 au 31 décembre 2020.

1. Le pôle réseau de télécommunication

Le pôle est composé par deux sociétés Haytcom et Retel Service. La société Retel service opère uniquement sur le métier de la fibre optique et seulement sur le marché national.

Le pôle a terminé le 1^{er} Trimestre 2021 avec une croissance de 1,4% avec un volume de chiffre d'affaires de 3,74 MDT contre 3.68 MDT comparativement à la même période.

La société Hayatcom continue de consolider sa présence sur le marché Africain en harmonie avec sa stratégie de croissance.

Sur la filiale RDC : De nouveaux contrats cadres viennent d'être signés avec des équipementiers. Ces contrats renforceront la part de marché de Hayatcom dans ce Pays ;

Sur la filiale Maroc : A la fin mars, 6 équipes techniques Hayatcom (24 personnes) ont été déployées sur place pour opérer sur ce marché à partir du deuxième trimestre ;

Filiale Ethiopie : Au premier Trimestre, l'ensemble des agréments et les autorisations d'exercice ont été obtenues avec les tutelles et avec les équipementiers. Une équipe Tunisienne est en cours de se former pour être déployée à partir du mois de Mai.

En millier de dinars	T1 2021	T1 2020
Chiffre d'affaires Hayatcom	3 040	2 769
<i>Local</i>	1 000	1 036
<i>Export</i>	2 040	1 733
EBITDA	459	413
Engagements Bancaires	1 243	760

2. Le pôle infrastructure

Pour la société Retel, le premier trimestre 2021 a été particulièrement dynamique, tant par la croissance des commandes enregistrées que par les synergies réalisées sur les chantiers.

Les réalisations du pôle ont enregistré, au cours du 1er Trimestre 2021 une progression de 17% pour atteindre 5 943 mille dinars.

Le Gazoduc STEG G5/2019 attribué en novembre 2020, a été signé le 12 Février de cette année et le démarrage des travaux est prévu au deuxième trimestre. C'est un projet de Gazoduc de 20'' d'une longueur de 88km et d'un montant global de 42 MDT en HT dont une partie est en dinars (8.7MDT) et une partie en US dollars (11.6MUS\$). Ce projet est financé par le Fonds FKD.

En millier de dinars	T1 2021	T1 2020
Chiffre d'affaires	5 943	5 088
EBITDA	1 509	-156
Engagements Bancaires	19 295	23 911

3. Le pôle Industrie

Le pôle est composé par la Société UTS-PALMA et opère dans le secteur d'extrusion de profilé d'aluminium.

Ce pôle connaît une progression de son chiffre d'affaires par rapport au premier Trimestre 2020 de plus de 104%, l'équivalent de 4.5MDT.

En effet, la mise en place des objectifs d'efficacité opérationnelle et de la stratégie commerciale courant 2020, ont été concluante et ont contribué efficacement à la progression de la marge attendu sur l'année 2021.

En millier de dinars	T1 2021	T1 2020
Chiffre d'affaires	8 920	4 381
EBITDA	1 741	255
Engagements Bancaires	20 962	23 911

4. Le pôle Immobilier

Le pôle est composé par la participation de la Holding TGH dans trois sociétés :

- La Société Jnaynet Montfleury détenue à 69,62%, comprend le Projet résidentiel de Jnaynet Montfleury. C'est un projet de construction de 1200 appartements en plusieurs Lots. Le premier LOT, composé de 184 appartements, est achevé.
- La Société Jnaynet EL Manar détenue à 31,78%, comprend le Lotissement d'un Terrain en propriété à Ennassr. La commercialisation des lots débutera sur le quatrième trimestre 2021.
- La Société Jupiter Immobilière détenue à 99%, comprend le Projet résidentiel « Ma Villa 38 » à la soukra.

Le premier trimestre a été marqué par la reprise des ventes sur le projet Jnaynet Monfleury suite à l'intégration du FOPROLOS dans le projet au bénéfice des acquéreurs. Le chiffre d'affaires du pôle a atteint un niveau de 3.092 MDT au premier trimestre 2021 contre 666 MDT en 2020.

	Ste Jnaynet Monfleury	Ste Jnaynet El Manar	Jupiter Immobilière
Superficie des Terrains Lotis disponibles	70 158 m ²	73 471 m ²	-
Valorisation des Terrains Lotis en millier de dinars	38 457	102 859	-
Valeur Comptable du Stock Construit en millier de dinars	8 090	-	1 090
Taux des Ventes	88,59%	-	94,74%
Endettement en millier de dinars	6 500	4 160	2 323
Vente de la période T1 2021 en millier de dinars	1 452	-	1 640

2021- AS -0389

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La société L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2021 :

Indicateurs clés (en Milliers de dinars):⁽¹⁾

	Libelle	Performances du 1er Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2020
		2021	2020	2021	2020	En valeur	En %	
1	Chiffre d'affaires	21 617	24 134	21 617	24 134	-2 517	-10,4%	102 563
	<i>Chiffre d'affaires Local</i>	8 261	7 575	8 261	7 575	686	9,1%	42 657
	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	13 357	16 559	13 357	16 559	-3 203	-19,3%	59 906
2	Volume de Production (Equivalent Batterie standard)	250 104	340 313	250 104	340 313	-90 208	-26,5%	1 142 657
3	Investissements			369	399	-30	-7,6%	4 301
	<i>Investissements corporels et incorporels</i>			369	399	-30	-7,6%	4 301
	<i>Investissements financiers</i>			0	0	0	#DIV/0!	0
4	Structure d'endettement			74 741	69 646	5 096	7,3%	75 969
	<i>Endettement à long et moyen terme</i>			27 824	21 527	6 297	29,3%	25 374
	<i>Crédits de gestion</i>			46 917	48 118	-1 201	-2,5%	50 595

⁽¹⁾Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières et les relevés bancaires. Ces informations sont provisoires.

Commentaires :

- Pour le 1^{er} trimestre 2021, notre chiffre d'affaires a connu une baisse de 10,4% comparé à la même période de 2020 passant de 24.1 à 21.6 millions de dinars.
- Ainsi sur le marché local, le chiffre d'affaires a augmenté de 9,1% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année dernière ; et le chiffre d'affaires est passé de 7.6 MDT à 8.3 MDT.
- En revanche, le chiffre d'affaires export a diminué de 19,3% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année dernière ; ainsi le chiffre d'affaires est passé de 16.6 MDT à 13.4 MDT.
- La production du trimestre enregistre une baisse de 26,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2020.
- Les investissements de la période ont été de l'ordre de 0,4 MDT.
- L'endettement total de la société est passé à 74.7 millions de dinars au 31 mars 2021 comparé à 76.0 millions de dinars au 31 décembre 2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société **CELLCOM** publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

INDICATEURS (En MTND)	DU 01/01/2021	DU 01/01/2020	DU 01/01/2021	DU 01/01/2020	DU 01/01/2020
	AU 31/03/2021	AU 31/03/2020	AU 31/03/2021	AU 31/03/2020	AU 31/12/2020 *
Total des revenus (hors taxes)	11.8 MD	5.5 MD	11.8 MD	5.5 MD	53.1 MD
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	10.1 MD	4.6 MD	10.1 MD	4.6 MD	45.3 MD
Charges financières	0.3 MD	0.5 MD	0.3 MD	0.5 MD	1.2 MD
Produits financiers	-	-	-	-	0.1 MD
Trésorerie nette	0.6 MD	1 MD	0.6 MD	1 MD	3.7 MD
Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)	90	90	90	90	90
Nombre de points de vente	32	32	32	32	32
Masse salariale	0.5 MD	0.6 MD	0.5 MD	0.6 MD	2.3 MD
Effectif moyen	78	80	78	80	77

*Les chiffres au 31/12/2020 sont en cours d'audit

Chiffre d'affaires :

- ▶ Au 1^{er} trimestre 2021 le chiffre d'affaires s'élève à **11.8 MD**, soit une augmentation de **115%** par rapport à la même période en 2020 ;
- ▶ Durant le premier trimestre 2021, le chiffre d'affaires Gsm, Smartphones et Tablettes s'élève à **10.6 MD** contre **4.2 MD** en 2020, soit une augmentation de **152%** ;
- ▶ La vente des cartes de recharges du premier trimestre 2021 a connue un léger recul passant de **1.3MD** à **1.2 MD** ;

Marge brute :

- ▶ La marge brute est de **1.7 MD** durant le 1^{er} trimestre 2021 contre **0.9 MD** en 2020 pour la même période, soit une augmentation de **85%** ;
- ▶ Le taux de marge brute au 1^{er} trimestre 2021 s'élève à **14%** ;

Charges financières :

- ▶ Au 31 mars 2021, les charges financières s'élèvent à **0.3 MD** contre **0.5 MD** au 1^{er} trimestre 2020. Cette baisse est due principalement à la négociation de conditions de financement plus favorables avec les banques.

Délai moyen de règlement fournisseurs :

► Le délai moyen de règlement des fournisseurs est de **90 jours** au 1^{er} trimestre 2021.

Trésorerie Nette :

► La trésorerie nette a atteint **0.6 MD** au 31/03/2021 contre **1 MD** au 31/03/2020. Ceci est dû à l'augmentation du BFR (Stock, comptes clients, comptes fournisseurs) à la suite de la croissance de l'activité.

Masse salariale :

► Au 31 mars 2021, la masse salariale s'élève à **0.5 MD** contre **0.6 MD** durant la même période en 2020.

Effectif moyen :

► L'effectif moyen s'élève à **78** durant le 1^{er} trimestre 2021, marquant ainsi une stabilité par rapport à la même période en 2020.

2021- AS -0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**DELICE HOLDING**

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, les Berges du Lac- 1053, Tunis

La société DELICE HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

Chiffres en KDT	Note	1 ^{er} trimestre	1 ^{er} trimestre	Variation	31/12/2020 *
		2021	2020		
Revenus du marché local		279 806	256 739	9,00%	1 045 918
Revenus du marché de l'export		8 647	8 605	0,50%	32 629
Total revenus	-1	288 453	265 344	8,70%	1 078 547
Production valorisée	-2	297 937	268 500	11,00%	1 098 104
Investissements		13 050	11 119	17,40%	61 704
Investissements corporels et incorporels	-3	13 050	11 119	17,40%	59 754
Investissements financiers		-	-	-	-
Structure de l'endettement	-4	140 509	215 716	-34,90%	162 316
Endettement à moyen et long terme		144 470	147 072	-1,80%	146 425
Endettement à court terme		-3 961	68 644	-105,80%	15 892

*Les chiffres mis à jour au 31/12/2020

- Commentaires et faits marquants :

(1) Le groupe a réalisé au 31/03/2021 un revenu total de **288 453 KDT**, soit une augmentation de **8,7 %** par rapport au premier trimestre de l'année 2020.

Le chiffre d'affaires à l'export a gardé le même niveau de la même période en 2020 soit pour un montant de **8 647 KDT**.

(2) La production valorisée a augmenté de **11,0 %** par rapport à la même période en 2020.

(3) Les investissements réalisés par le Groupe courant le premier trimestre 2021 se sont élevés à **13 050 KDT**. Les investissements ont été orientés essentiellement vers l'augmentation de la capacité, la maîtrise de l'énergie, le respect de l'environnement et le renforcement du parc roulant pour le pôle distribution.

(4) Au 31/03/2021, l'endettement à moyen terme s'est élevé à 144 470 KDT soit en baisse de 1,3 % par rapport au niveau d'endettement au 31/12/2020. L'endettement à court terme a baissé en passant de 15 892 KDT au 31/12/2020 à un excédent de 3 961 KDT au 31/03/2021. Le groupe a donc vu son endettement global baisser significativement de 215 716 KDT au 31/03/2020 pour s'établir à 140 509 KDT au 31/03/2021. Cette baisse est justifiée par le remboursement des engagements en-cours et un recours au financement par les fonds propres.

2021- AS -0392

بلاغ الشركات

المعلومات المتعلقة بما بعد الجلسة العامة

تأمينات التكافلية

الكائن بـ 15 نهج القدس 1002 تونس البلفيدير

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2019، تنشر تأمينات التكافلية ما يلي:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار التخصيص النهائية.
- قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

(1) القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

تصادق الجلسة العامة العادية على التأخير الحاصل في انعقاد جلستها السنوية المتعلقة بالنظر في الحسابات المالية لسنة 2019 بعد مرور الأجل القانونية المحددة بالفصل 29 من العقد التأسيسي وبالفصل 275 من مجلة الشركات التجارية. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

أن الجلسة العامة العادية المنعقدة يوم الإثنين 01 مارس 2021 بالمقر الاجتماعي لتأمينات التكافلية الكائن بـ 15 نهج القدس 1002 تونس البلفيدير، وبعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وإلى التقرير الخاص والعام لمراقبي الحسابات للفترة الممتدة من 01 جانفي 2019 إلى موفي ديسمبر 2019، تصادق على القوائم المالية المختومة في 2019/12/31 كما تم عرضها عليها وكذلك على جميع الحسابات المذكورة أو الواردة في تقرير مجلس الإدارة. كما تصادق الجلسة العامة العادية على الطرق المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية والعمليات المنجزة في إطارها والتي أدت في 31 ديسمبر 2019 إلى تسجيل نتيجة إجمالية إيجابية 324 694 مفصل على النحو التالي:

- حساب المساهمين: ربح بـ 334 356 دينار
- حساب المشتركين: عجز بـ 9 662 دينار

وقد بلغ مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية 6 879 025 د لسنة 2019 مفصل على النحو التالي:

- الأموال الذاتية للشركة في حدود 10 498 597 د

- الأصول الصافية للمشاركين خسارة بـ 3 619 572 د مفصل كما يلي:

- الأصول الصافية للتكافل العائلي ربحا إجماليًا تقدر بـ 1190 860 د هذا وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل مدخرات توازن صندوق المشتركين.
- الأصول الصافية للتكافل العام خسارة إجمالية تقدر بـ 4810 432 د هذا وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل عجز صندوق المشتركين بعنوان السنوات السابقة.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث:

تقرر الجلسة العامة تخصيص الربح المسجل بحساب المساهمين لسنة 2019 كما يلي:

- ربح سنة 2019: 334.356
- الأرباح المؤجلة: 164.241
- المجموع: 498.597
- الاحتياطي القانوني: 24.930
- الربح المؤجل: 473.667

وقد سجل حساب المشتركين بعنوان سنة 2019 عجز ب 662 9 دينار مفصل على النحو التالي :

- فائض بصندوق التأمين التكافلي /إعادة التأمين التكافلي العائلي 1 287 708 دينار
- عجز بصندوق التأمين التكافلي /إعادة التأمين التكافلي العام 1 297 370 دينار

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع:

تبرئ الجلسة العامة العادية بدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بعنوان الفترة الممتدة من غرة جانفي 2019 إلى موفى ديسمبر 2019.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات والعمليات المعروضة في هذا التقرير موضوع الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس:

بعد الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية من قبل السيد منير التليلي عضو الهيئة، تصادق الجلسة العامة على التقرير المذكور.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع:

قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم:

- تأمينات "BH للتأمين" في شخص ممثلها السيدة دليلة بدر.
- تأمينات ستار في شخص ممثلها السيد مهدي المصمودي.
- شركة تأمين الأخطار المتعددة الاتحاد "أمي للتأمين" في شخص ممثلها السيد إسكندر نعيجة.
- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي "كتاما" في شخص ممثله السيد الأمجد بوخريص.
- تعاونية التأمين للتعليم في شخص ممثلها السيد الأسعد زروق.
- التونسية لإعادة التأمين في شخص ممثلها السيد محمد نظيم الشريف.
- البنك التونسي السعودي في شخص ممثله السيدة نجلاء بن عياد.
- شركة التأمين الإسلامية بالأردن في شخص ممثلها السيد رضا أمين دحبور.
- أحمد الطرابلسي.
- رضوان الزواري.

وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بالجلسة العامة العادية التي ستعقد في القوائم المالية لتصرف سنة 2022.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن:

قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام أعضاء هيئة الرقابة الشرعية الآتي ذكرهم:

- السيد عثمان بطيخ رئيس الهيئة
- السيد منير التليلي عضو
- السيد برهان النفاتي عضو

وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بالجلسة العامة العادية التي ستعقد في القوائم المالية لتصرف سنة 2022. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار التاسع:

قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام مراقبي الحسابات مكتب العامة للتدقيق والاستشارة ممثلاً في شخص السيد شهاب الغانمي ومكتب منير قراجه ممثلاً في شخص السيد منير قراجه لمدة ثلاث سنوات تنتهي بالجلسة العامة العادية التي ستعقد في القوائم المالية لتصرف سنة 2022. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار العاشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور أعضاء مجلس الإدارة لتصرف 2019 ب 3000 دينار لكل عضو. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الحادي عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي للمنحة السنوية لأعضاء هيئة الرقابة الشرعية لتصرف 2019 ب 3000 دينار لكل عضو. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور اللجنة الدائمة للتدقيق لتصرف 2019 ب 3000 دينار لكل عضو. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة التوظيفات لتصرف 2019 ب 3000 دينار لكل عضو. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة التعيينات والتأجير لتصرف 2019 ب 3000 دينار لكل عضو. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة المخاطر لتصرف 2019 ب 3000 دينار لكل عضو. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس عشر:

تسند جميع الصلاحيات لكل من يحمل نظيرا أو نسخة من محضر هذه الجلسة العامة العادية وذلك قصد القيام بإجراءات الإيداع والإشهارات القانونية وغيرها.
وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

وبذلك استكملت الجلسة العامة العادية جدول أعمالها وأنهت أشغالها على الساعة الحادية عشر صباحا.

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية (2)

Annexe 1 : Modèle du Bilan Combiné (Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful	Entreprise Takaful	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou	Entreprise Takaful et/ou
Actifs				-		-	
AC1 Actifs incorporels				-		-	
AC11 Investissements de recherche et développement				-		-	
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			960 477	960 477	1 054 104	1 054 104	
AC13 Fonds commercial				-		-	
AC14 Acomptes versés				-		-	
		-	960 477	960 477	1 054 104	1 054 104	
AC2 Actifs corporels d'exploitation				-		-	
AC21 Installations techniques et machines			220 347	220 347	306 934	306 934	
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			30 425	30 425	28 564	28 564	
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				-		-	
		-	250 772	250 772	335 498	335 498	
AC3 Placements				-		-	
AC31 Terrains et constructions				-		-	
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				-		-	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 840 288	591 728	4 432 016	534 416	700 000	
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				-		-	
AC321 Parts dans des entreprises liées				-		-	
AC322 Sukuks, Bons et autres titres à revenus assimilés émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				-		-	
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				-		-	
AC324 Sukuks, Bons et autres titres à revenus assimilés émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises				-		-	
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				-		-	
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		19 238 653	1 412 821	20 651 474	13 935 215	6 943 296	
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés				-		-	
AC333 Autres prêts			66 149	66 149		82 780	
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques				-		-	
AC335 Autres placements conformes aux normes shari'iques			34 031	34 031		4 489	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				-		-	
		23 078 941	2 104 729	25 183 670	14 469 631	7 196 148	
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				-		-	
		-	-	-	-	-	
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				-		-	
AC51 Provision pour primes non acquises			1 359 720	1 359 720	1 156 272	1 156 272	
AC52 Provision d'assurance takaful familial			1 187 784	1 187 784	192 785	192 785	
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)				-		-	
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)			1 697 342	1 697 342	2 241 800	2 241 800	
AC55 Provisions d'égalisation et équilibrage				-		-	
AC56 Autres provisions techniques (takaful familial)				-		-	
AC57 Autres provisions techniques (takaful Général)				-		-	
AC58 Provisions techniques des contrats en unités de compte				-		-	
		-	4 244 846	4 244 846	3 590 857	3 590 857	
AC6 Créances				-		-	
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				-		-	
AC611 Primes acquises et non émises		327 646		327 646	271 168	271 168	
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		7 970 254		7 970 254	8 946 188	8 946 188	
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 389 189		2 389 189	1 577 405	1 577 405	
AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful				-		-	
AC63 Autres créances				-		-	
AC631 Personnel				-		-	
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			1 315 951	1 315 951	665 315	665 315	
AC633 Débiteurs divers			17 948	17 948			
AC64 Créances sur ressources spéciales				-		-	
AC65 Qardh Hassen et autres sommes similaires				-		-	
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)				-		-	
		10 687 089	1 333 899	12 020 988	10 794 761	665 315	
AC7 Autres éléments d'actif				-		-	
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		4 930 159	3 013 065	7 943 223	3 518 931	135 617	
AC72 Charges reportées				-		-	
AC721 Frais d'acquisition reportés		2 669 375	3 822	2 673 197	1 748 804	7 643	
AC722 Autres charges à répartir		2 568 672		2 568 672	2 085 716		
AC73 Comptes de régularisation Actif				-		-	
AC731 Loyers acquis non échus		953 324		953 324		175 147	
AC732 Estimations de rétakaful - acceptation				-		3 089	
AC733 Autres comptes de régularisation		19 153 983	593 983	19 747 966	13 449 170	13 449 170	
AC74 Ecart de conversion				-		-	
AC75 Autres				-		-	
		30 275 512	3 610 870	33 886 382	7 353 451	13 770 665	
				-		-	
Total de l'actif		64 041 542	12 505 593	76 547 136	36 208 701	23 021 730	

Annexe 2 Modèle du Bilan Combiné (actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2019			Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful	Entreprise Takaful et/ou	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou	Entreprise Takaful et/ou
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficit des fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	-	4 810 432	-	4 810 432	4 200 974	4 200 974	
AN2 Provisions d'Équilibrage du fonds des Adhérents		1 190 860		1 190 860	-	-	
AN3 Qardh Hassen non remboursé		-		-	-	-	
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-		-	591 064	591 064	
Total des Actifs Nets des adhérents		- 3 619 572	-	- 3 619 572	- 3 609 910	- 3 609 910	
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social				-		-	
CP1-a - Capital souscrit			10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
CP1-b - Capital non libéré			-	-	-	-	
CP2 Réserves							
CP 2 -a- Primes liées au capital							
CP 2 -b- Réserves légales							
CP 2 -c- Réserves statutaires							
CP 2 -d- Réserves ordinaires							
CP 2 -e- Autres réserves							
CP3 Rachat d'actions propres							
CP4 Autres capitaux propres							
CP 4 -a- Subventions							
CP 4 -b- Ecart de réévaluation							
CP 4 -c- Titres assimilés à des Capitaux propres							
CP5 Résultat reporté			498 597	498 597	508 941	508 941	
CP6 Résultat de l'exercice			-	-	344 700	344 700	
Total capitaux propres		-	10 498 597	10 498 597	-	10 164 241	
Total actifs nets et capitaux propres		- 3 619 572	10 498 597	6 879 025	- 3 609 910	10 164 241	
Passifs							
PA1 Autres passifs financiers				-		-	
PA11 SUKUK et autres titres de dettes assimilées				-		-	
PA12 TCN émis par l'entreprise				-		-	
PA13 Autres emprunts				-		-	
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers islamiques				-		-	
PA15 Qardh Hassen à rembourser				-		-	
PA2 Provisions pour autres risques et charges				-	39 788	39 788	
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires				-		-	
PA22 Provisions pour impôts				-	39 788	39 788	
PA23 Autres provisions				-		-	
PA3 Provisions techniques brutes		42 062 206	-	42 062 206	31 864 145	31 864 145	
PA31 Provision pour primes non acquises		10 547 918		10 547 918	8 506 105	8 506 105	
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		8 046 999		8 046 999	6 160 887	6 160 887	
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		97 369		97 369	8 209	8 209	
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		23 100 754		23 100 754	17 102 571	17 102 571	
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		61 047		61 047	11 680	11 680	
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		6 191		6 191	3 950	3 950	
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		201 929		201 929	70 743	70 743	
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte				-		-	
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires		2 949 765		2 949 765	3 257 453	3 257 453	
PA6 Autres dettes		1 036 174	2 006 996	3 043 170	676 767	2 548 692	
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		233 005		233 005	171 055	171 055	
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		802 447		802 447	504 989	504 989	
PA621 Parts de réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				-		-	
PA622 Autres				-		-	
PA63 Autres dettes		723	2 006 996	2 007 719	723	2 548 692	
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723		723	723	723	
PA632 Personnel			215 516	215 516	542 320	542 320	
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			1 024 604	1 024 604	720 223	720 223	
PA634 Créiteurs divers			766 876	766 876	1 286 148	1 286 148	
PA64 Ressources spéciales				-		-	
PA65 Surplus à distribuer				-		-	
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)				-		-	
PA7 Autres passifs		21 612 969	-	21 612 969	3 980 458	10 308 798	
PA71 Comptes de régularisation Passif		21 612 969		21 612 969	3 980 458	14 289 256	
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs				-		-	
PA711 Estimation de réassurance - rétrocession				-		-	
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		21 612 969		21 612 969	3 980 458	14 289 256	
PA72 Ecart de conversion				-		-	
Total du passif		67 661 114	2 006 996	69 668 110	39 818 611	12 857 489	
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		64 041 542	12 505 593	76 547 136	36 208 701	23 021 730	
						59 230 431	

3 قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار التخصيص النتيجة النهائية

	Capital Social	Réserves Légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres 2019 Avant Affectation	10 000 000			164 241	334 356	10 498 597
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 01-03-2021		24 930		309 426	334 356	-
Capitaux propres 2019 Apres Affectation	10 000 000	24 930	-	473 667	-	10 498 597

4 قائمة أعضاء مجلس الإدارة

Nom & prénom	Représentant de la personne morale	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats d'administrateur dans d'autres sociétés
BH assurance	Dalila bader	Président du conseil d'administration	2020-2022	Assurance	BH IMMO BH EQUITY BH leasing
STAR	Mahdi Masmoudi	Administrateur	2020-2022	Assurance	la SFBT,STB
MAE	Lassad Zarrouk	Administrateur	2020-2022	Assurance	TUNIS RE Polyclinique du cap bon IMAE STB Résidence du Cap Bon PRECISIUM
AMI	Skander Naija	Administrateur	2020-2022	Assurance	TUNIS RE GA Societe des Automobiles IMAE PCB RCB immobilière AMILCAR RECALL holding STE TOSCANI Mannifat GMP BUAT IMAE BK FOOD STE Hôtelière et Mutuelle du savoir ESPAF STE STIP
CTAMA	Lamjed Boukhriess	Administrateur	2020-2022	Assurance	TUNIS RE Polyclinique du cap bon ICTAMA BEST-LEASE Résidence du Cap Bon
TSB BANK	Najla Ben Ayed	Administrateur	2020-2022	BANQUE	Société el kanaouet-sa,TSR,TSPP,TSPI
TUNIS RE	Mohamed Nadhim Cherif	Administrateur	2020-2022	REASSURANCE	AMANA TAKAFUL,COTUNACE,ICTAMA,SDA,BTS,ACRO FRESH,STAR PAPIER
assurance islamique de la Jordanie	Ridha Amine Dabbour	Administrateur	2020-2022	Assurance	AUCUN
Radouane Zouari		Administrateur	2020-2022	Directeur BONNA SABLA-France	Clinique des jasmins BH ASSURNCS JINEN AGRO Tunisie valeurs SICAV BHC
Ahmed Trabelsi		Administrateur	2020-2022	Directeur général de société	BH BANK BHO Société EL BARAKA BH leasing Société TAISSIR Société EL HAMAD

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO**EURO-CYCLES**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du Jeudi 15 Avril 2021, la Société Euro- Cycles publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées.
2. Le bilan après affectation du résultat comptable.
3. L'état d'évolution des capitaux propres
4. Liste des Membres du Conseil D'Administration

1- Résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2020, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les opérations intervenues durant l'exercice 2020 avec la société filiale TUNINDUSTRIE et les sociétés Apparentées conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat Bénéficiaire de l'exercice 2020 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2020		16 332 119.732 dinars
		17 725 002.966 dinars
+ Report à nouveau ex 2019		34 057 122.698 dinars
TOTAL (1)		34 057 122.698 dinars
- Dividendes à distribuer		13 498 650.000 dinars
Résultats reportés Après affectation		20 558 472.698 dinars
TOTAL (2)		0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,515 Dinars par action à compter du Mercredi 12 Mai 2021.

Le Montant de ces dividendes sera prélevé des résultats reportés arrêtés au 31/12/2019

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitifs et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 8 750 DT (Huit mille Sept cent cinquante Dinars) brut soit 7 000 DT (Sept Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux Membres du conseil pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. AHMED EL KAFSI Expert-comptable, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie titulaire de la Carte Professionnel N° 00482/1 et de la CIN 05512285 entant que Co- Commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2021-2022 et 2023, de ce fait son mandat se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la société EURO CYCLES S.A dans le cadre des dispositions de l'article 19 (Nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, et autorise expressément le conseil d'administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société pour une période de trois ans, et lui délègue en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acheter et en général toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

2- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable

BILAN

<i>(Exprimé en Dinars)</i>	<i>Notes</i>	<i>Au 31 Décembre</i>	
		<i>2020</i>	<i>2019</i>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	<i>2</i>	<i>86 104.250</i>	<i>74 088.750</i>
<i>Moins Amortissements</i>		<i>-72 032.184</i>	<i>-69 492.563</i>
<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>14 072.066</i>	<i>4 596.187</i>
<i>Immobilisations Corporelles</i>	<i>2</i>	<i>20 017 168.467</i>	<i>19 268 082.315</i>
<i>Moins Amortissements</i>		<i>-8 209 087.742</i>	<i>-7 129 009.576</i>
<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>11 808 080.725</i>	<i>12 139 072.739</i>
<i>Immobilisations Financières</i>	<i>3</i>	<i>151 300.000</i>	<i>262 249.000</i>
<i>Moins Provisions</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Total des actifs immobilisés		<i>11 973 452.791</i>	<i>12 405 917.926</i>
Autres actifs non courants		<i>-</i>	<i>-</i>
Total des actifs non courants		<i>11 973 452.791</i>	<i>12 405 917.926</i>
ACTIFS COURANTS			
	<i>4</i>		
<i>Stocks</i>	<i>4.1</i>	<i>42 176 962.492</i>	<i>35 089 809.958</i>
<i>Moins Provisions</i>		<i>- 1 021 883.809</i>	<i>-</i>
<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>41 155 078.683</i>	<i>35 089 809.958</i>
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	<i>4.2</i>	<i>38 383 122.959</i>	<i>9 704 445.570</i>
<i>Moins Provisions</i>		<i>-104 866.004</i>	<i>-104 866.004</i>
<i>Valeur Comptable Nette</i>		<i>38 278 256.955</i>	<i>9 599 579.566</i>
<i>Autres actifs courants</i>	<i>4.3</i>	<i>763 645.866</i>	<i>2 056 945.285</i>
<i>Placements & autres actifs financiers</i>	<i>4.4</i>	<i>77 400.000</i>	<i>9 644 192.000</i>
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>	<i>4.5</i>	<i>18 361 353.592</i>	<i>12 690 828.778</i>
Total des actifs courants		<i>98 635 735.096</i>	<i>69 081 355.587</i>
TOTAL DES ACTIFS		<i>110 609 187.887</i>	<i>81 487 273.513</i>

BILAN*(Exprimé en Dinars)**Au 31 Décembre*

	<i>Notes</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
--	--------------	-------------	-------------

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***CAPITAUX PROPRES******5***

<i>Capital social</i>		<i>8 910 000.000</i>	<i>8 910 000.000</i>
<i>Réserves</i>		<i>891 000.000</i>	<i>891 000.000</i>
<i>Provisions pour risques</i>			
<i>Résultats reportés après affectation</i>		<i>20 558 472.698</i>	<i>17 725 002.966</i>
<i>Modifications comptables</i>			
<i>Total des capitaux propres</i>		<i>30 359 472.698</i>	<i>27 526 002.966</i>

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES***30 359 472.698 27 526 002.966******PASSIFS******Passifs non courants***

<i>Emprunts</i>	<i>6</i>	<i>398 682.267</i>	<i>533 898.328</i>
<i>Autres passifs financiers</i>			
<i>Provisions pour Risques</i>		<i>1 230 838.991</i>	<i>780 838.991</i>
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>1 629 521.258</i>	<i>1 314 737.319</i>

Passifs courants***7***

<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>7.1</i>	<i>23 955 796.608</i>	<i>22 126 263.176</i>
<i>Autres passifs courants</i>	<i>7.2</i>	<i>19 049 355.433</i>	<i>13 603 328.012</i>
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>7.3</i>	<i>35 615 041.890</i>	<i>16 916 942.040</i>
<i>Total des passifs courants</i>		<i>78 620 193.931</i>	<i>52 646 533.228</i>

TOTAL DES PASSIFS***80 249 715.189 53 961 270.547******TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS******110 609 187.887 81 487 273.513***

3. L état d'évolution des capitaux propres

Désignations	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
♣ Solde au 31 Décembre 2018	8 100 000	810 000	17 481 386	10 416 335	36 807 721
Affectation du résultat 2018			10 416 335	-10 416 335	0
Distribution des dividendes			-9 720 000		-9 720 000
Augmentation de capital	810 000		-810 000		0
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019				10 150 182	10 150 182
♣ Solde au 31 Décembre 2019	8 910 000	810 000	17 367 721	10 150 182	37 237 903
Affectation du résultat 2019			10 150 182	-10 150 182	0
Distribution des dividendes			-9 711 900		-9 711 900
Réserves légales		81 000	-81 000		0
Résultat au 31 Décembre 2020				16 332 120	16 332 120
♣ Solde au 31 Décembre 2020	8 910 000	891 000	17 725 003	16 332 120	43 858 123
Affectation du résultat 2020			16 332 120	-16 332 120	0
Distribution des dividendes			-13 498 650		-13 498 650
♣ Solde au 30 Avril 2021	8 910 000	891 000	20 558 473	0	30 359 473

4. Liste des Membres du Conseil D'Administration

Liste des membres du Conseil d'Administration	Qualité	Mandat	Activités professionnels et Mandats dans d'autres Conseils
M. PATRICE	Président du Conseil	2020-2022	-
M. HABIB ESSEYAH	Administrateur	2019-2021	Administrateur Société UNIMED
M. MOURAD GHAZI	Administrateur	2020-2022	Administrateur Société UNIMED
M. MOHAMED REKIK	Administrateur	2019-2021	Directeur Général du Groupe Pates Warda Administrateur des sociétés suivantes : * Comptoir Multiservices Agricoles * Couscousserie du Sud * Sté Tunisienne de Production Alimentaire
M. MICHELE BERAUDO	Administrateur	2019-2021	-
Sté MG INVEST	Administrateur (Représentant PATRICE GARANDEAU)	2019-2021	-
M. ABDELAZIZ BEN YOUSSEF	Administrateur Représentant des petits porteurs	2020-2022	Administrateur Représentant les actionnaires Minoritaires Administrateur des sociétés suivantes : * UADH * SOTETEL * SIPHAT
M. LOTFI CHARFEDDINE	Administrateur Indépendant	2020-2022	Administrateur Indépendant Président du Conseil UNIMED
M. RIDHA CHARFEDDINE	Administrateur Indépendant	2020-2022	Administrateur Indépendant Directeur Général Sté UNIMED

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses actionnaires que ses Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale Ordinaire seront tenues le **Judi 29 avril 2021** respectivement à 09h et 10h à l'hôtel Laico – sis à l'Avenue Med V-Tunis -Place des Droits de l'Homme.

Dans le cadre du respect des règles sanitaires, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance adressé par écrit ou donner pouvoir au président des Assemblées.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la société www.star.com.tn pour :

- Consulter les documents mis à la disposition des actionnaires,
- Télécharger le pouvoir ou les formulaires de vote ; qui une fois remplis et signés doivent être adressés à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avant le 26 avril 2021 sur l'adresse mail ASSEMBLEES2021@star.com.tn

Par ailleurs, les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse ASSEMBLEES2021@star.com.tn toute question et/ou observation adressée au président des Assemblées ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire avant le 26/04/2021.

NB : les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

**APPEL A CANDIDATURE POUR
LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Objet :

Dans le cadre de l'amélioration de sa gouvernance, et conformément aux nouvelles exigences légales, la STAR lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant devant siéger à son Conseil d'Administration et présider le Comité d'audit ou le Comité de gestion des Risques.

Critères d'éligibilité :

Les candidat(e)s à ce poste doivent satisfaire aux conditions générales d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience requises par cette mission.

Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques résidant en Tunisie, jouissant de leurs droits civils et en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale et de la sécurité sociale.

Ne peuvent être candidat(e)s :

- ° Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques,
- ° Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- ° Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle,
- ° Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ces postes doivent au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de la gestion, de la direction ou de la supervision d'entreprises.
- Justifier au cours de sa carrière d'au moins une de ces conditions :

- ✓ Avoir une expérience dans le secteur des assurances en Tunisie ou à l'étranger,
- ✓ Avoir été membre de comités d'audit ou de gestion des risques dans le secteur financier en Tunisie ou à l'étranger,
- ✓ Avoir participé ou dirigé la transformation digitale d'une entreprise en Tunisie ou à l'étranger.

Conditions d'indépendance :

Les candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent répondre aux conditions suivantes au moment de la présentation de la candidature et durant le mandat :

-n'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec la STAR, ses actionnaires ou ses administrateurs en activité, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

- Ne pas être ou avoir été au cours des cinq années précédant le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la STAR,

- Ne pas être Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle la STAR détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, ou un salarié de la STAR, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre de conseil de surveillance,

- Ne pas être, auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la STAR,

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la STAR ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant,

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une société admise à la cote de la Bourse et opérant dans le secteur financier,

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une société non cotée opérant dans le secteur financier,

- Ne pas être Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, président du directoire, directeur Général unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STAR ou d'une société concurrente,

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier ou de diffusion d'informations financières ou autres,

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du président du Conseil d'Administration de la STAR
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une copie de la carte d'identité nationale / justificatif de la résidence en Tunisie,
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Le curriculum vitae du candidat,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature (annexe 2),
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Une attestation de situation fiscale,
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Modalités et date limite de dépôt des candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance "STAR" et portant la mention " ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant". Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le **05 mai 2021** soit transmise par pli recommandé avec accusé de réception au siège social de la société sis square Avenue de Paris 1080 Tunis au plus tard le **05 mai 2021** (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Choix du candidat(e) :

- Dès clôture de l'appel à candidature, le candidat sera choisi après examen et évaluation des dossiers par un comité ad hoc issu du Conseil d'administration,
- Les candidat(e)s dont les dossiers ont été retenus seront invité(e)s devant le comité pour un entretien,
- Le dossier du candidat(e) retenu(e) sera transmis au Comité Général des Assurances pour avis,
- Le candidat(e) retenu(e) sera nommé membre du Conseil d'administration à titre provisoire et proposé à la ratification de la première Assemblée Générale Ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE
-STAR-**

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

- Nom et Prénom :

.....

- Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

.....

- Adresse :

.....

- Téléphone :

Fixe.....GSM.....

- Email :

.....

-Profession/Activité :

.....

- Formation académique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Autres qualifications du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE
-STAR-**

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

- Nom et Prénom :

.....

- Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

.....

- Adresse :

.....

- Téléphone :

Fixe.....GSM.....

- Email :

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance "STAR" déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que celles mentionnées au sein de l'article 85 du code des assurances et de l'appel à candidature,

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature,

- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

(Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II –2035 ARIANA

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, la société Air Liquide Tunisie S.A lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société Air Liquide Tunisie S.A informe ses actionnaires que la nomination aura lieu lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée dans ce sens par un communiqué de presse.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec AIR LIQUIDE TUNISIE, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint:
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de AIR LIQUIDE TUNISIE ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que AIR LIQUIDE TUNISIE ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle AIR LIQUIDE TUNISIE détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de AIR LIQUIDE TUNISIE, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de AIR LIQUIDE TUNISIE;

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de AIR LIQUIDE TUNISIE ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la côte de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec AIR LIQUIDE TUNISIE ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'administration;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**;
- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil;
- Le curriculum vitae du candidat(e);
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2**;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae;

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (jihene.taboubi@airliquide.com) ou postal au plus tard le 12 mai 2021 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Air Liquide Tunisie S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas enfreindre les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, et l'énoncé de l'appel à candidature.

Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0397

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II –2035 ARIANA

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, la société Air Liquide Tunisie S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Les actionnaires minoritaires, convoqués en Assemblée Spéciale, choisiront par voie de vote, leurs représentants parmi la liste des candidats admis à concourir. L'élection des représentants des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Spéciale sera soumise à la ratification de la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux critères suivants :

- honorabilité, intégrité, impartialité, honnêteté, confidentialité ainsi que compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale;
- justifier d'une participation individuelle dans le capital de Air liquide Tunisie ne dépassant pas 0,5 % du capital.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec Air Liquide Tunisie, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint:
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société Air Liquide Tunisie;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Air Liquide Tunisie;

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle Air Liquide Tunisie détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de Air Liquide Tunisie, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de Air Liquide Tunisie;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de Air Liquide Tunisie ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Air Liquide Tunisie ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre de représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'administration;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**;

- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil;
- Le curriculum vitae du candidat(e);
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2**;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (jihene.taboubi@airliquide.com) ou postal au plus tard le 12 mai 2021 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Air Liquide Tunisie S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas enfreindre les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'énoncé de l'appel à candidature.

Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0398

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Siège social: Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences- 1082 El Menzah IV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 29 décembre 2020, a décidé de nommer Monsieur Khaled JEMMALI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Madame Afifa LETIFI.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Karim BOUZGARROU	Directeur Général de STB FINANCE
Mme Saloua MOUSCOU	Présidente Directrice Générale de STB MANAGER
M. Oussama MALLOULI	Directeur Central de la Trésorerie à la Société Tunisienne de Banque
M. Khaled JEMMALI	Chef du Département Gestion d'Actifs des OPCVM à STB FINANCE

2021- AS -0399

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

SICAV L'INVESTISSEUR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 30 décembre 2020, a décidé de nommer Monsieur Khaled JEMMALI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Madame Afifa LETIFI.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Karim BOUZGARROU	Directeur Général de STB FINANCE
Mme Saloua MOUSCOU	Présidente Directrice Générale de STB MANAGER
Mme Hanen HADJ SALAH	Directrice Centrale de l'Investissement à la Société Tunisienne de Banque
M. Mohmed Chékib GADER	Responsable Gestion d'Actifs à STB INVEST SICAF
M. Khaled JEMMALI	Chef du Département Gestion d'Actifs des OPCVM à STB FINANCE
Mme Neila CHERIF	Chef du Département Analyses et Recherches & Ingénierie Financière à STB FINANCE

2021- AS -0400

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994

Siège social : 34, rue Hédi Karray - 1082 El Menzah IV

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 30 décembre 2020, a décidé de nommer Monsieur Khaled JEMMALI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de Madame Afifa LETIFI.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Karim BOUZGARROU	Directeur Général de STB FINANCE
Mme Saloua MOUSCOU	Présidente Directrice Générale de STB MANAGER
Mme Hanen HADJ SALAH	Directrice Centrale de l'Investissement à la Société Tunisienne de Banque
M. Oussama MALLOULI	Directeur Central de la Trésorerie à la Société Tunisienne de Banque
M. Khaled JEMMALI	Chef du Département Gestion d'Actifs des OPCVM à STB FINANCE

2021- AS -0401

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que Monsieur Ali LAHIOUEL ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV et que son conseil d'administration, réuni le 29 décembre 2020, a décidé de nommer Monsieur Khaled JEMMALI en tant que membre dudit comité en remplacement de Madame Afifa LETIFI.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Karim BOUZGARROU	Directeur Général de STB FINANCE
Mme Saloua MOUSCOU	Présidente Directrice Générale de STB MANAGER
M. Oussama MALLOULI	Directeur Central de la Trésorerie à la Société Tunisienne de Banque
M. Khaled JEMMALI	Chef du Département Gestion d'Actifs des OPCVM à STB FINANCE

2021- AS -0402

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme. Sonia BEN SALAH	Responsable de la Direction de la Conformité -UBCI	Néant
M. Ouahib ABDELHEDI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI - Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Sami CHANNOUFI	Responsable des Multinationales à la Direction du Corporate Banking - UBCI	Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE

2021- AS -0403

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI (Directeur Général de la SICAV)	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable de la Direction du Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Neil KHALLEDI	-Responsable Offre Gestion sous-mandat au Département Conseil & Gestion Patrimoniale - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH	Responsable de la Direction du Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE
M. Chokri CHROUDA	-Responsable de la Direction Innovation, Marketing, Etudes et Communication - UBCI -Directeur Général de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Adel MANSOURI	Responsable de la Région Tunis Nord à la Direction du Retail Banking - UBCI	Néant
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable de la Direction du Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
Mme. Sonia FESSI	Responsable Leasing à la Direction du Corporate Banking -UBCI	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société Anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de valeur nominale de 10 dinars.
Siège social : Immeuble Vie III, ZAC KHEIREDDINE, LAC III, TUNIS.
Identifiant unique : 1317726X
Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligatoire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« ADVANS 2021-01 »
De 15 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/04/2020** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 50 millions de dinars au cours des exercices 2020 et 2021, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **26/03/2021** a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont les conditions et modalités sont les suivantes :

<i>MONTANT</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Max 30 MDT	Max 7 ans	Max 11,5%	Remboursement constant du principal

Le Conseil d'administration a également délégué les pleins pouvoirs à la Direction Générale de la société à effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités des emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne dans la limite de l'enveloppe, de la durée et du taux autorisés et en fonction des conditions du marché si cela s'avère nécessaire.

Usant à son tour de ces pouvoirs, la Direction Générale de la société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire de **15 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
7 ans dont 2 années de grâce	10%	Remboursement constant du principal à partir de la 3^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de 15 millions de dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2021-01 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/04/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **23/04/2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « ADVANS 2021-01 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **23/04/2021**.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux fixe de **10 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2028**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **23/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **23/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10 %** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « ADVANS 2021-01 » est de **5 ans**.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,1077** années.

- ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où les emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**BH BANK**

Société Anonyme au capital de 238 000 000 Dinars
 Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis
 Identifiant unique : N° 0024588W

Emission d'un Emprunt Obligatoire Subordonné
«BH BANK Subordonné 2021-1 »
De 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne
Prix d'émission : 100 dinars

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/03/2021, a constaté que la situation de la banque nécessite l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 150 millions de dinars et qui peut être réparti sur plusieurs tranches et différentes périodes. Il a été convenu que la première tranche de cet emprunt sera émise pour un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne et selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,70% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans in Fine	8,95% et/ou TMM+2,55%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,10% et/ou TMM+2,70%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans in Fine	9,35% et/ou TMM+2,80%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/04/2021** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse, et clôturés au plus tard le **23/04/2021**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1» permettra à la banque de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Dénomination de l'emprunt :** BH BANK Subordonné 2021-1

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BH BANK.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/04/2021** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,95% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,70% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,80% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,35% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/04/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/04/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,70% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,95% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,494% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,794% pour la catégorie A, de 9,044% pour la catégorie B, de 9,194% pour la catégorie C et de 9,294% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,55%** pour la catégorie **B**, de **2,70%** pour la catégorie **C** et **2,80%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans pour les catégories A, B, C et D.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- **2,698 ans** pour la catégorie A ;
- **4,243 ans** pour la catégorie B ;
- **2,687 ans** pour la catégorie C ;
- **4,215 ans** pour la catégorie D.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BH BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà

émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH BANK Subordonné 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0366

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars ; |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i> | : 100 dinars par Obligation subordonnée ; |
| <i>c. Forme d'obligation subordonnée</i> | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| <i>d. Prix d'émission</i> | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ; |
| <i>e. Taux d'intérêt</i> | : *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an;
*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an. |
| <i>f. Durée</i> | : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et
* 10 ans pour la catégorie B ; |

- g. Amortissement* : *Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.
- *Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie A et de **9,29%** l'an pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie A et de **2,80%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne:

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021- AS -0317

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,943	201,943		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,796	137,812		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,343	115,358		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,324	123,336		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,655	120,675		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	118,969	118,989		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,893	115,910		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,211	47,216		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,629	33,636		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	113,967	113,998		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,786	17,789		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,331	127,343		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,183	1,183		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	120,964	120,977		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,758	11,784		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,151	169,179		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,734	11,735		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,244	96,256		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,876	1,879		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,114	64,120		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	134,186	134,091		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,564	105,337		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,236	107,251		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	138,082	137,588		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	527,684	526,360		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	136,589	135,955		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	167,359	166,794		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,075	94,111		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	125,971	126,072		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	165,348	164,698		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	147,872	147,551		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,211	22,157		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,892	90,718		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2199,521	2192,811		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	128,238	127,430		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	216,927	216,493		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,963	2,934		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,656	2,631		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,487	65,794		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,277	1,276		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,289	1,290		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,238	1,230		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,217	1,207		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,818	114,380		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1188,418	1177,487		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,564	13,337		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,052	10,039		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,329	87,263		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,819	110,837
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,215	102,229
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,260	109,275
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,559	106,576
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,363	109,373
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,403	111,410
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,848	107,864
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,757	104,773
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,941	103,952
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,063	103,079
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,070	111,089
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,287	107,299

65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,034	106,046
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,624	101,638
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,679	105,690
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,787	105,806
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,052	108,069
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,173	106,184
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,590	105,602
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,634	108,646
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,418	104,429
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,647	109,648
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,673	107,658
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,966	108,989
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,259	114,511
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,407	63,217
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,164	90,844
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,607	17,569
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	287,580	286,683
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2229,747	2229,125
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,299	72,077
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,477	56,457
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,807	105,646
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,701	11,692
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,098	14,053
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,504	15,509
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,730	13,741
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,361	147,107
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,287	9,250
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,658	99,394
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,240	74,922
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,735	75,479
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,991	101,162
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,854	89,635
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,978	9,943
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	96,613	96,655
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,256	143,749
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,494	102,542
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,923	117,023
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,044	118,671
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,609	196,002
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,769	179,583
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,989	170,959
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,705	23,265
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	136,752	134,875
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,518	156,581
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5352,030	5336,380
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5515,507	5478,470
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,751	88,754
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4534,808	4517,700
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,387	10,350
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,319	168,275
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10765,152	10738,824
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	127,436	126,645

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AL BARAKA BANK TUNISIA

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 21 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M. Borhenne CHEBBI.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2020	31-12-2019
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	51 950	187 653
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	301 938	358 201
Créances sur la clientèle	3	1 284 615	1 054 095
Portefeuille-titre commercial	4	704 425	629 269
Portefeuille d'investissement	5	47 730	49 806
Valeurs immobilisées	6	112 469	86 379
Autres actifs	7	11 242	11 669
TOTAL ACTIFS		2 514 369	2 377 072
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		20 221	11 665
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	556 419	583 002
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 653 443	1 519 863
Emprunts et ressources spéciales	10	59 133	60 945
<i>Dépôt ABG</i>		57 457	59 993
<i>Autres Ressources</i>		1 676	952
Autres passifs	11	36 844	27 912
TOTAL PASSIFS		2 326 060	2 203 387
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		48 855	38 654
Résultats Reportés		3 400	-
Résultat de la période		16 054	15 031
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	188 309	173 685
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		2 514 369	2 377 072

État des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en milliers Dinars)

	Note	31-12-2020	31-12-2019
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		30 541	29 020
Crédits documentaires		25 846	21 668
Actifs donnés en garantie		20 000	11 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		76 387	61 688
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	60 754	79 622
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		60 754	79 622
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	14	851 148	622 221
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		851 148	622 221

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2020	31-12-2019
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Profits et revenus assimilés	15	113 701	95 224
Commissions (en produits)	16	18 458	17 351
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	15 183	17 871
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 811	2 848
Total produits d'exploitation bancaire		150 153	133 294
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(48 112)	(45 794)
Commissions encourues		(2 362)	(2 996)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	(100)
Total charges d'exploitation bancaire		(50 474)	(48 890)
Produit Net Bancaire		99 679	84 404
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(14 417)	(9 049)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(559)	(281)
Autres produits d'exploitation		102	147
Frais de personnel		(40 285)	(35 128)
Charges générales d'exploitation	22	(16 313)	(13 054)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 358)	(6 447)
Résultat d'exploitation		21 849	20 593
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	(823)	26
Impôt sur les bénéfices		(4 093)	(5 166)
Résultat des activités ordinaires		16 933	15 453
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(879)	(422)
Résultat net de l'exercice		16 054	15 031

État des flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2020	31-12-2019
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		16 054	15 031
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		6 358	6 447
Provisions		14 976	9 330
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		823	(26)
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		186 991	82 063
Dépôts clients et établissement financiers		(106 995)	(416 801)
Portefeuille titres Commercial		75 156	181 409
Autres actifs		(340)	4 851
Autres passifs		(8 932)	(5 895)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		184 091	(123 591)
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(2 076)	(581)
Acquisitions / cessions des immobilisations		26 090	17 441
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		24 014	16 860
<u>Activités de financement</u>			
Dette subordonnée		2 536	46 032
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		2 536	46 032
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		210 641	(60 699)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(105 390)	(44 691)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	25	105 251	(105 390)

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2020

1. Présentation de la banque

Al Baraka Bank Tunisia est une société anonyme au capital de 120 000 000 dinars créée le 15 Juin 1983 sous la dénomination de “BEIT ETTAMWIL TOUNSI SAOUDI-BEST BANK”, par l’État Tunisien et Sheikh Salah Abdallah KAMEL fondateur du Groupe DALLAH AL BARAKA. Elle est régie par la loi N°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

L’année 2009 a marqué un premier tournant dans l’histoire de la banque avec le changement de sa dénomination en devenant Al Baraka Bank Tunisie dans le cadre de l’unification de l’identité d’Al Baraka Banking Group (ABG).

En 2013, Al Baraka Bank Tunisie a obtenu l’agrément de sa transformation de Banque non résidente en Banque universelle résidente, lui permettant ainsi de répondre aux besoins financiers de toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises au moyen d’un partenariat de confiance et durable.

Durant plus de trente années d’existence, Al Baraka Bank a réussi à nouer des rapports privilégiés avec ses clients grâce à son attachement aux valeurs participatives et partenariales qui prône le partage des profits et des pertes entre les cocontractants et interdit toutes formes de spéculation.

Elle opère actuellement avec un réseau de 37 agences et 38 DAB.

La banque offre une large panoplie de produits et de services bancaires conformes aux principes de la finance islamique

Ses principales activités sont :

- La vente Murabaha au donneur d’ordre,
- L’IJARA,
- La prise de participation Mucharaka,
- Mudharaba
- Wakala Bil Istithmar

Les principaux produits de financement offerts sont :

- Financement Dar Al Baraka
- Premier logement Al Baraka
- Sayarat Al Baraka
- Tahsin Masken Al Baraka
- Rafihat Al Baraka

- Rahalet Al Baraka
- Tahsin Masken Al Baraka plus
- Omra Al Baraka
- Dirasset Al Baraka
- Projet Immobilier Al Baraka
- Equipement Professionnel Al Baraka pro
- Financement Appropharma
- Al Baraka Leasing Automobile
- Al Baraka Leasing Immobilier
- Financement Campagne Al Baraka
- Financement de Stock Al Baraka
- Financement Marché Al Baraka
- Al Baraka Exportation
- Al Baraka Importation

Les principaux produits d'épargne et de placements offerts sont :

- Compte Epargne Al Baraka
- Compte Epargne Masken Al Baraka
- Compte Epargne Omra Al Baraka
- Compte Epargne Hajj Al Baraka
- Placement de dépôt participatif affecté
- Compte de dépôt participatif Moudharba

Les principales cartes offertes sont :

- Al Baraka Tech Card
- Carte Al Baraka Gold internationale
- Carte Al Baraka Gold Nationale
- Carte Epargne Al Baraka
- Carte Ettwensa Elkol
- Carte Visa Classique
- Carte Visa Classique +
- Carte visa internationale

Les principaux comptes offerts sont :

- Compte étranger en devises
- Compte professionnel en devises
- Compte dépôt à vue

- Compte P.P.R
- Compte I.N.R
- Offre Étudiant

Les principales opérations internationales offertes sont :

- Remise Simple
- Remise Documentaire
- Crédit Documentaire

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- La loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.
- La réglementation bancaire édictés par les circulaires de la BCT ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI) et notamment pour les sujets non traités par la réglementation ci-dessus indiquée.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

4. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

4.1.1. Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

4.1.2. Comptabilisation des revenus

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors de la réalisation des prestations de services.

Dans ce cadre :

- ✓ Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 pour leurs montants rattachés à l'exercice.
- ✓ Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.
- ✓ Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont courues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

- ✓ Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés net d'impôt dans des comptes d'attentes du passif courant en attendant la décision de leur liquidation par le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.1.3. Comptabilisation des revenus des crédits renégociés ou modifiés autres que les opérations de leasing et Ijara

Conformément aux circulaires de la BCT relatives au report des échéances et notamment la circulaire BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020, la circulaire BCT n°2020-07 du 25 Mars 2020 et la circulaire BCT n°2020-08 du 1^{er} Avril 2020, la banque a prolongé la période des financements Murabaha au donneur d'ordre accordés aux clients particuliers **sans aucune augmentation du rendement initial**, étant

donné que les Principes de la Finance islamique (et notamment « **la norme Charaique de l'AAOIFI n°8 « Murabaha»** », interdisent d'augmenter le profit ou le rendement d'une opération de financement Murabaha au donneur d'ordre en cas de prolongation de la durée contractuelle. Ceci est assimilée à l'octroi au client bénéficiaire du report d'un nouveau financement à taux zéro (Qard Hasan).

Au sens de l'Avis CNC N°2020-A du 30 Décembre 2020, relatif au traitement comptable des modifications des financements suite au COVID 19, les reports d'échéances COVID 19 constituent une modification des flux de trésorerie contractuels résultant d'autres formes de renégociations. Ainsi, ledit avis préconise le traitement des revenus y afférents selon la méthode de référence pour les créances Murabaha au donneur d'ordre et les autres créances.

Notant que ce traitement est également conforme à la note de l'AAOIFI AAB-1/2020 sur les implications comptables de l'impact de la pandémie COVID-19.

Selon cette méthode, les profits de l'opération sont à étaler sur la période contractuelle selon le nouveau taux de rendement effectif. La période contractuelle correspond à la nouvelle période prolongée

La supervision bancaire de la BCT a préconisé à toutes les banques de Laplace, par Email du 13/01/2021, d'adopter la méthode autorisée qui prévoit le calcul et la comptabilisation d'une décote, qui va ajuster à la baisse les revenus de l'exercice et l'étaler linéairement, durant la nouvelle période de prolongation ajoutée. Toutefois, la constatation d'une perte de valeur initiale sur la créance n'est pas possible, étant donné que les principes de la finance islamique ne permettent pas la comptabilisation d'une créance à sa valeur actuelle nette, ni d'appliquer le concept du coût d'opportunité dans la comptabilité.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles émises par la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances au profit des particuliers, des professionnels et des entreprises pour la lutte contre les conséquences de la propagation de la pandémie de Coronavirus, le comité de contrôle de la conformité aux normes bancaires islamiques a reconnu le droit de la banque à mettre en place une commission au titre du remboursement des frais, dans la limite des charges réelles encourues par les opérations de moratoire, sans augmentation de celles-ci et à condition que le montant de cette commission ne soit pas lié à la valeur de la créance (et en tenant dûment compte des cas de procrastinations).

4.1.4. Les facilités accordées au preneur: Ijara

La comptabilisation des produits financiers se fera sur une base systématique et rationnelle sur la durée résiduelle du bail.

La banque a révisé les conditions des financements Ijara en fonction de la situation financière des clients, des conditions de marché ... En effet, les normes charaiques autorisent la révision des loyers convenus au départ avec les clients.

Les revenus d'Ijara non comptabilisés (y compris le profit/rendement supplémentaire facturés) sont amortis sur une base systématique, et l'amortissement correspondant est facturé sur la durée prolongée de l'Ijara.

Notons qu'il n'y a aucun changement dans les actifs déjà comptabilisés.

4.2. Provision sur les engagements

4.2.1. Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties admises en déduction au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

4.2.2. Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles

pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

4.2.3. Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2021-01 du 11 Janvier 2021 a modifié la circulaire de la BCT n° 2012-09 et la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements prenant en considération l'augmentation du risque de crédit causé par les événements COVID-19. Ladite circulaire a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

4.2.4. Garanties déductibles

Pour le calcul des provisions individuelles et des provisions additionnelles, les garanties admises en déduction sont :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les dépôts affectés ;³
- La valeur des biens octroyés à la clientèle via la «technique Ijara» et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :
 - ✓ Matériel roulant : 1/5 Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
 - ✓ Matériel spécifique : 1/3 Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
 - ✓ Immeubles 1/7 : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2020. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

4.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

4.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

4.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Global Banking	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %
Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4.7. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

4.8. Fonds de garanties

La banque a adhéré au fonds de garantie des dépôts régit par la loi N° 48-2016 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers et le décret n° 2017-268 du 01/2/2017.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Al Baraka et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la cotisation est supportée par la banque.

4.9. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

4.10. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution conjoncturelle d'impôt

4.11. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de la ZAKAT tant qu'elle n'est pas mandatée à le faire ni par loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni encore par ses clients.

5. Comité Charaïque

Le « Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques » a été désigné par l'Assemblée Générale selon les exigences de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le Comité Charia a comme mission:

- L'émission d'avis sur la conformité des produits, des modèles de contrats et des procédures opérationnelles de l'activité aux normes et préceptes islamiques ;
- Le contrôle de la conformité des opérations bancaires islamiques aux normes définies dans ce domaine;
- L'examen de toute question soulevée par la banque se rapportant aux opérations bancaires islamiques.

6. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2020 un total de 51 950 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Caisse	9 022	11 175
Caisse DAB	2 125	1 659
BCT	37 933	170 259
Inter Bank Services (IBS)	2 870	4 560
Total	51 950	187 653

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2020, le total de cette rubrique a atteint 301 938 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Créances sur les établissements bancaires	47 828	40 949
Créances sur les établissements financiers	254 110	317 252
Total	301 938	358 201

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Banques locales	24 199	23 570
<i>Murabaha au donneur d'ordre</i>	23 360	22 869
<i>Créances rattachées</i>	473	281
<i>Autres créances sur les banques locales</i>	366	420
Banques Etrangères	33 524	27 633
Provisions et Profits réservés sur banques étrangères	(9 895)	(10 254)
Total	47 828	40 949

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Créances ordinaires (certificats de leasing)	249 757	315 061
Créances rattachées (certificats de leasing)	4 353	2 191
Total	254 110	317 252

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un solde de 1 284 615 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Murabaha au donneur d'ordre	536 462	401 176
Créances rattachées sur Murabaha au donneur d'ordre	10 908	8 104
Impayés Murabaha	22 207	36 030
Commodity Murabaha	571 863	478 331
Créances rattachées Commodity Murabaha	16 518	7 666
Leasing	41 399	34 619
Créances rattachées Leasing	765	260
Impayés Financement Leasing	691	314
Créances rééchelonnées/ Leasing	5 858	26 535
Impayés rééchelonnement / Leasing	160 129	118 920
Kardh Hassan	478	749
frais judiciaires	919	869
Créances rééchelonnées / Vente à Tempérament	331	13 455
Autres concours	4 418	2 995
Total créances brutes	1 372 946	1 130 023
Profits réservés	(2 418)	(1 997)
Profits réservés Leasing	(28 237)	(29 076)
Provisions sur Créances Clients	(57 676)	(44 855)
Total net	1 284 615	1 054 095

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	1 100 824	73 122	11 797	6 195	181 009	1 372 94
Total des engagements hors bilan	117 194	667	60	2	260	118 18
Total engagements nets	1 218 018	73 789	11 857	6 197	181 269	1 491 13
Taux des engagements non performants				13,00%		
Dépôts affectés	(136 199)	(267)	(264)	-	(68 071)	(204 801)
Profits réservés	-	-	(194)	(486)	(29 975)	(30 655)
Provisions	(8 574)		(2 556)	(73)	(46 473)	(57 676)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions				74,00%		

(*) Les investissements de la clientèle sont présentés dans le poste « Autres avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats wakala ou mudharaba et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Titres de Placement	700 478	625 130
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	3 947	4 139
Total net	704 425	629 269

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur nette	
	2020	2019	2020	2019
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	107 035	298 120	107 035	298 120
Créances rattachées	249	2 820	249	2 820
AL BARAKA TURKYE	200 800	219 989	200 800	219 989
Créances rattachées	319	564	319	564
AL BARAKA LEBANON	27 980	26 713	27 980	26 713
Créances rattachées	50	310	50	310
AL BARAKA BANKING GROUP	363 662	80 308	363 662	80 308
Créances rattachées	3 327	445	3 327	445
IMMOBILIERE EL EBDAA	1 000	-	1 000	-
Créances rattachées	3	-	3	-
Total	704 425	629 269	704 425	629 269

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Titres d'investissement	43 389	37 637
Titres participatifs	8 389	15 659
Provisions sur titres d'investissement	(4 048)	(3 490)
Total net	47 730	49 806

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2020	Valeur brute 2019	Provision 2020	Provision 2019	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235	(210)	-	10 025	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310	-	-	8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA S.P.L.T	2 247	2 247	(2 247)	(2 022)	-	224
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)	(100)	1 959	1 959
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	2 811	2 811			2 811	2 811
MODERN LEASE	957	957	(754)	(667)	203	291
IIFC	1 420	870	-	-	1 420	870
Medi-loisir	1 679	1 679	-	-	1 679	1 679
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
FIT	199	199	-	-	199	199
SIBTEL	90	90	-	-	90	90
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	-	-
ATID CO	89	89	(89)	(89)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	-	-
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	-	-
POLYVER	39	39	(39)	(39)	-	-
TDF III	9 802	4 600	-	-	9 802	4 600
Tunsie Afrique Export	100	100	(100)	(64)	-	36
Total1 Titre de participation	43 389	37 637	(4 048)	(3 490)	39 341	34 148
Titres participatifs Zitouna	7 314	14 584	-	-	7 314	14 584
Titres participatifs Best Lease	1 075	1 075	-	-	1 075	1 075
Total1 Titres de participatif	8 389	15 659	-	-	8 389	15 659
Total	51 778	53 296	(4 048)	(3 490)	47 730	49 806

▪ Participation BEST LEASE :

La banque « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2020 de la société « Best Lease » :

Participation BEST LEASE	Montants
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	74 137
Résultat 31-12-2019	6 053
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	17 496
Écart par rapport à la valeur comptable	9 186
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2020	1 429

▪ Participation TDF II :

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2020 de la société « TDF II » :

Participation TDF II	Montants
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51.60%
Capitaux propres avant résultat	20 125
Résultat 31-12-2019	-199
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 385
Écart par rapport à la valeur comptable	150
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2020	(103)

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 112 469 KTND dont le détail se présente comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Immobilisations incorporelles	17 109	16 159
Amortissement immobilisation incorporelles	(11 360)	(9 662)
Immobilisations incorporelles nettes	5 749	6 497
Immobilisations corporelles	146 228	114 776
Amort Immobilisations corporelles	(39 359)	(34 745)
Dépréciation	(149)	(149)
Immobilisations corporelles nettes (1)	106 720	79 882
Valeurs nettes en fin d'exercice	112 469	86 379

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Terrain	22 931	22 931
Constructions	19 545	19 747
Immobilisations hors exploitation	58	267
Agencements, aménagements et installations	7 014	8 411
Matériel de transport	215	301
Matériel informatique	2 416	3 288
Matériel et mobilier de bureau	1 978	2 314
Matériel monétique	641	714
Immobilisation en cours (nouveau siège de la banque)	51 922	21 908
Total net	106 720	79 882

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2020 un solde de 11 242 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Charges constatées d'avance	1 064	932
Créances fiscales & Comptes de régularisation	2 331	2 970
Avances aux fournisseurs	-	161
Financements au personnel	6 979	6 839
Autres actifs	868	767
Total	11 242	11 669

La banque comptabilise ses engagements en matière de départ à la retraite conformément à l'IAS 19, ainsi la juste valeur des fonds gérés par la compagnie d'assurance s'élève au 31/12/2020 à 5 839KTND.

Note 8 – Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à 556 419 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	537 486	574 092
Dépôts et avoirs des établissements financiers	18 933	8 910
Total	556 419	583 002

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 653 443 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Comptes de dépôts	910 757	747 723
Autres comptes et avoirs de la clientèle	742 686	772 140
Total	1 653 443	1 519 863

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts» se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Comptes à vue	619 834	528 893
Comptes d'épargne	290 922	218 830
Total	910 756	747 723

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle» se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Comptes à terme non affectés (i)	303 396	333 242
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés(iiii)	10 620	7 360
Dépôts Participatif affecté (ii)	380 777	396 028
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	11 517	5 876
Comptes indisponibles	4 308	2 605
Autres sommes dues (iii)	32 068	27 029
Total	742 686	772 140

(i)Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia**» et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

(ii) Les Investissements de la clientèle sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces fonds doit être matérialisée dans le contrat de wakala ou mudharaba. Le remboursement de ces fonds en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
PRG/ lettres de crédit	1 585	9 578
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	6 861	5 039
PRG/ chèques impayés et certifiés	5 989	4 761
PRG/ Financement	1 081	557
Effets financiers en garanties	10 947	2 479
Autres dettes	5 605	4 615
Total	32 068	27 029

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de 57 133 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Dépôt ABG (*)	57 457	59 993
Autres Ressources	1 676	952
Total	59 133	60 945

- Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 36 844 KTND, au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Comptes d'attente et de régularisation passif	7 491	4 946
Charges à payer	7 081	4 268
Provisions pour risques et charges	3 063	2 776
Intérêts à liquider (i)	70	136
Fournisseur à payer	730	1 083
Etat et organismes sociaux	7 648	8 340
Dettes envers le personnel	6 131	4 354
Autres passifs	4 630	2 009
Total	36 844	27 912

- (i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptée par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Capital	120 000	120 000
Réserves	48 855	38 654
Réserves pour risques bancaires généraux	10 000	5 000
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	21 855	16 655
Résultat reporté	3 400	-
Résultat de la période	16 054	15 031
<i>Situation nette</i>	<i>188 309</i>	<i>173 685</i>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 01/01/2020 en TND	120 000	12 000	5 000	5 000	16 655	-	15 031	173 685
<i>Affectation du résultat 2019</i>	-	-	-	-	-	-	15 031	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons pour œuvres fonds social	-	-	-	-	-	-	(1 431)	(1 431)
Autres réserves	-	-	5 000	-	5 200	-	(10 200)	-
Résultat reporté	-	-	-	-	-	3 400	(3 400)	-
Fonds social	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	120 000	12 000	10 000	5 000	21 855	3 400	-	172 255
<i>Résultat de la période</i>							16 054	16 054
Soldes au 31/12/2020	120 000	12 000	10 000	5 000	21 854	3 400	16 054	188 309

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Engagement à Court terme	9 017	6 590
Engagement à Moyen terme	51 737	73 032
<i>Total</i>	<i>60 754</i>	<i>79 622</i>

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2020 comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Garanties reçues de la clientèle	613 158	519 270
Cautions reçues de l'Etat	207 340	101 871
Garantie reçues des Assurances	25 000	-
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	5 650	1 080
Total	851 148	622 221

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Profit Certificats de leasing	28 866	37 203
Profit Commodity Murabaha	43 500	25 002
Profit Murabaha au donneur d'ordre	36 974	30 011
Profit Leasing	4 361	3 008
Total	113 701	95 224

Note 16 – Commissions

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2020 à 18 458 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	4 562	4 212
Commissions sur opérations effets et chèques	1 539	1 907
Commissions sur opérations de virement	2 537	2 460
Commissions sur opérations de caisse	302	557
Commissions sur les opérations monétiques	2 253	2 384
Commission sur tenu de comptes	2 730	2 253
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 349	2 115
Commissions sur Bankatakaful&Gestion fond	212	208
Commissions digitales	453	336
Autres Commissions	1 521	919
Total	18 458	17 351

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Résultat de change	4 188	3 852
Résultat sur titres de placement	10 995	14 019
Profits sur investment deposits	10 780	13 926
Profit Moudharaba	215	93
Total	15 183	17 871

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
1/Revenu/Titres participatifs		
Zitouna	699	1 080
BEST Lease	65	70
Sous Total 1	764	1 150
2/Dividende		
BEST Lease	-	921
F.I.T	37	50
S.P.L.T	1 932	568
TDF3	64	96
Autres Revenus	14	63
Sous Total 2	2 047	1 698
Total	2 811	2 848

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	15 134	17 435
Profits aux dépôts affectés	32 978	28 359
Total	48 112	45 794

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes et de tout autre frais ou taxe requis pour la réalisation des opérations.

La détermination et la répartition des profits se fait conformément aux normes AAOIFI, aux clauses contractuelles et à la politique de distribution des profits d'ALBARAKA.

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Dotations et pertes aux provisions sur engagements clientèle	(9 101)	(8 523)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(2 257)	(1 493)
Dotation provision collective	(4 560)	(789)
Reprise provision clientèle	558	1 636
Reprise provision pour risque et charge	943	120
Total	(14 417)	(9 049)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(559)	(411)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	-	130
Total	(559)	(281)

Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Frais postaux et de télécommunication	1 451	1 504
Entretiens et réparations	3 489	3 206
Publicités et relations publiques	532	520
Honoraires	1 157	1 555
Frais de comité et de conseil	394	357
Jeton de présence	570	626
Frais de bureau et d'administration	603	654
Services extérieurs	631	722
Électricités Eau	788	497
Frais de mission et de réception	32	195
Prime d'assurance	389	375
Impôts et taxes	315	288
Loyer ATM	35	43
FGDB	4 641	1 367

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Dons	197	-
Charge de Sécurité	548	531
Autres charges	541	614
Total	16 313	13 054

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Autres gains ordinaires	111	281
Autres pertes ordinaires	(934)	(255)
Total	(823)	26

Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2019 et l'article 10 du décret –loi 2020-30, (soit respectivement 3% des bénéfices imposables au titre de l'année 2020 et 2% des bénéfices imposables au titre de l'année 2019).

Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2020	31-12-2019
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	51 950	187 653
Dépôts chez les établissements bancaires	23 994	17 802
Banque Centrale et CCP (Passif)	(20 221)	(11 665)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	49 528	(299 180)
Total	105 251	(105 390)

Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

Le tableau suivant présente le profil des échéances des actifs et des passifs/Fonds propres de la Banque. Les échéances contractuelles/prévues des actifs et des passifs/Fonds propres ont été déterminées sur la base de la période restante à courir au 31 décembre jusqu'à la date d'échéance contractuelle et ne tiennent pas compte des échéances effectives telles qu'indiquées par l'historique de conservation des dépôts de la banque et la disponibilité des liquidités. La direction surveille le profil des échéances pour s'assurer que des liquidités suffisantes sont maintenues.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2020, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée < 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	51 950	-	-	-	-	51 950
Créances sur les établissements bancaires et financiers	105 632	39 535	12 302	52 782	91 687	301 938
Créances sur la clientèle	464 820	276 605	69 663	180 485	293 042	1 284 615
Portefeuille titres commercial	394 243	151 744	157 435	1 003	0	704 425
Portefeuille d'investissement	938	-	-	8 172	38 620	47 730
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	112 469	112 469
Autres actifs	-	-	-	-	11 242	11 242
TOTAL ACTIFS	1 017 583	467 884	239 400	242 442	547 060	2 514 369
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	164	20 057	-	-	-	20 221
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	430 812	76 636	48 971	-	-	556 419
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 546 346	63 786	40 368	2 495	448	1 653 443
Emprunts et ressources spéciales	39 893	17 564	-	-	1 676	59 133
Autres passifs	-	-	-	-	36 844	36 844
TOTAL PASSIFS	2 017 215	178 043	89 339	2 495	38 968	2 326 060
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	48 855	48 855
Résultat reporté	-	-	-	-	3 400	3 400
Résultat de la période	16 054	-	-	-	-	16 054
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 054	-	-	-	172 255	188 309
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	2 033 269	178 043	89 339	2 495	211 223	2 514 369

Note 27 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2020 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2020 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Albaraka Turk Participation Bank	201 599	5 609	-	26 831	-	2	2 142	464
Albaraka Egypt	-	41	-	13 456	-	-	-	393
Al Baraka Islamic Bank	107 445	-	-	8 625	-	-	3 303	4
Banque Al Baraka Lebanon	28 030	-	7	-	-	-	414	-
AlBaraka Banking Group	366 989	-	-	-	57 457	-	4 971	-
Albaraka Algérie	-	2 269	-	-	-	7	-	-
Albaraka Bank Syrie	-	-	29 836	51 324	-	-	-	998
Total	704 063	7 919	29 843	100 236	57 457	9	10 830	1 859

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudien Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2020 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Autres Dépôts	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
Société BEST LEASE	90 182	-	297	-	1495	14	7 660	-	-
Arab Leasing International Finance (ALIF)	-	-	14	5 803	2 627	2	-	-	-
Dallah Al Baraka	-	-	1 551	16 904	-	-	-	-	705
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	30	-	140	1	-	-	-
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	-	-	98	5 813	1 372	3	-	-	-
Al Baraka Immobilière	22 636	-	296	-	6	2	1 958	-	-
S.P.L.T	2 105	-	1 295	41 257	10 197	6	-	1 932	2 884
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL Al Amana	2 813	160	1 830	31 041	-	10	-	-	2 408
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	199	-	164	10 710	126	-	-	-	-
Total	117 935	160	5 575	100 818	15 963	38	9 618	1 932	5 997

Note 28 – Taux des actifs classés et taux de couverture

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	2 155 863	73 211	11 797	6 195	193 799	2 440 865
Total des engagements hors bilan	117 194	667	60	2	260	118 183
Total engagements	2 273 057	73 878	11 857	6 197	194 059	2 559 048
Taux des engagements non performants	-	-	8,00%			-
Dépôts affectés	837 978	-	264	-	68 071	906 313
Profits réservés	-	-	159	486	30 061	30 706
Provisions	8 574		3 410	73	59 478	71 535
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions	76,00%					

- Cette rubrique inclut tous les engagements du bilan : Les créances sur les établissements bancaires et financiers, les créances sur la clientèle, le portefeuille titres- commercial et le portefeuille d'investissement.

Note 29 – Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 Février 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Évolution de la situation résultant de la pandémie de Covid-19

Le monde a vécu depuis fin 2019 la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus), qui a conduit à une crise sanitaire majeure ayant affecté l'économie mondiale. Par crainte de contamination virale, l'ensemble des mesures drastiques pris à l'échelle mondiale et notamment la Tunisie quant au confinement, a engendré des interruptions soudaines des activités économiques et commerciales des entités de tous les secteurs d'activités et les zones géographiques, de manière plus ou moins significative.

La banque a comptabilisé toutes les provisions requises conformément à la réglementation en vigueur pour couvrir le risque de crédit

Bien que la durée et l'acuité de la pandémie de COVID-19 soient entourées d'une forte incertitude quant à leur horizon temporel, l'hypothèse de préparation des états financiers au 31 décembre 2020 selon le principe de continuité d'exploitation demeure appropriée.

Par ailleurs, il n'est pas attendu que la crise ait des conséquences significatives sur la banque au vu des faits suivants :

- ✓ La banque est faiblement engagée dans les secteurs les plus vulnérables et notamment le tourisme, le transport, l'industrie et la restauration,
- ✓ Les stress tests effectués sur la liquidité de la banque montrent un impact non néfaste sur la trésorerie notamment avec le soutien de la BCT.

AL BARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **188 309 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **16 054 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 Mars 2021

CMC – DFK International

Chérif Ben Zina

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

ALBARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El AmanaTakaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2020 s'élèvent à 5 568 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'assurance et la taxe de circulation.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à six mois de salaires. Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL.

2. Les obligations et engagements de ALBARAKA BANK envers ses dirigeants, les membres du conseil d'administration et des comités réglementaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

En KDT

	Directeur Général		Ancien DGA		Nouveau DGA		Président du Conseil d'Administration		Autres membres du Conseil et des Comités	
	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/20)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/20)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/20)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/20)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/20)
Avantages à court terme (*)	456	617	198	126	146	183	92	-	867	-
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	22	-	4	-	7	-	-	-	-	-
Charges totales de l'exercice	1 095		329		336		92		867 (***)	

(*) Y compris la provision pour congés payés et le montant brut du bonus 2020.

(**) Retraite complémentaire.

(***) Y compris les rémunérations des membres du comité de conformité des normes bancaires islamiques pour un montant brut de 49 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 19 Mars 2021

CMC – DFK International

Chérif Ben Zina

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse, les jardins du Lac, 1053,
Tunis

La Société **ZITOUNA TAKAFUL** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 Avril 2021 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU et Mr Mohamed Hédi KAMMOUN.

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2020 (exprimé en dinars)	Note	31/12/2020			31/12/2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	1	-	481 328	481 328	-	360 113	360 113
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	481 328	481 328	-	360 113	360 113
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2	-	688 235	688 235	-	853 895	853 895
AC21 Installations techniques et machines		-	617 785	617 785	-	774 605	774 605
AC22 Autres installation, outillage et mobilier		-	70 450	70 450	-	79 290	79 290
AC3 Placements	3	101 035 383	28 488 850	129 524 233	76 291 028	24 895 236	101 186 264
AC31 Terrains et constructions		-	8 982 019	8 982 019	-	8 165 584	8 165 584
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	8 982 019	8 982 019	-	8 165 584	8 165 584
AC32 Placements dans les entreprises et participations		14 500 000	-	14 500 000	8 000 000	-	8 000 000
AC324 Bons et obligation emis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et creances sur ces entreprises		14 500 000	-	14 500 000	8 000 000	-	8 000 000
AC33 Autres placements financiers		86 141 900	19 506 831	105 648 731	67 885 299	16 729 651	84 614 950
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		4 440 000	4 760 000	9 200 000	2 399 999	2 000 000	4 399 999
AC334 Autres prêts		10 000	-	10 000	20 000	-	20 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		81 691 900	14 650 800	96 342 700	65 465 300	14 721 000	80 186 300
AC336 Autres		-	96 031	96 031	0	8 651	8 651
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		393 483	-	393 483	405 729	-	405 729
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	4	8 621 114	-	8 621 114	8 456 158	-	8 456 158
AC510 Provisions pour primes non acquises		3 482 467	-	3 482 467	3 182 596	-	3 182 596
AC520 Provisions d'assurance (takaful familial)		776 763	-	776 763	756 234	-	756 234
AC530 Provisions pour sinistre (takaful familial)		9 319	-	9 319	117 036	-	117 036
AC531 Provision pour sinistres (takaful général)		4 352 565	-	4 352 565	4 400 292	-	4 400 292
AC6 Créances	5	22 895 993	9 236 492	32 132 485	24 509 291	6 208 420	30 717 711
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		21 515 229	-	21 515 229	22 164 476	-	22 164 476
AC611 Primes acquises et non émises		-2 499 369	-	-2 499 369	-609 069	-	-609 069
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		20 689 112	-	20 689 112	19 093 516	-	19 093 516
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		3 325 486	-	3 325 486	3 680 028	-	3 680 028
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		75 913	-	75 913	1 249 750	-	1 249 750
AC63 Autres créances		1 304 850	775 373	2 080 223	1 095 065	282 629	1 377 695
AC631 Personnel		-	21 433	21 433	-	24 433	24 433
AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques		1 304 850	612 246	1 917 096	1 095 065	107 707	1 202 772
AC633 Débiteurs divers		-	141 694	141 694	-	150 489	150 489
AC66 Créances sur le Fonds des adhérents		-	8 461 119	8 461 119	-	5 925 790	5 925 790
AC7 Autres éléments d'actif	6	11 046 115	846 589	11 892 704	11 174 691	1 653 780	12 828 470
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		2 459 238	178 528	2 637 766	2 451 666	543 486	2 995 152
AC721 frais d'acquisition reportés		6 350 770	-	6 350 770	6 115 000	-	6 115 000
AC731 Profit et loyers acquis non échus		2 232 407	332 342	2 564 749	2 608 025	764 123	3 372 147
AC733 Autres comptes de régularisation		3 700	335 719	339 419	-	346 171	346 171
Total de l'actif		143 598 604	39 741 494	183 340 098	120 431 168	33 971 443	154 402 611

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/2020 (exprimé en dinars)	Note	31/12/2020			31/12/2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents	7						
AN1 Déficit du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-	-	-	-188 888	-	-188 888
AN2 Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents		85 389	-	85 389	-	-	-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		1 630 164	-	1 630 164	514 277	-	514 277
AN5 Autres Actifs Nets		240 000	-	240 000			
Total des Actifs Nets des Adhérents		1 955 553	-	1 955 553	325 389	-	325 389
Capitaux propres des Actionnaires	8						
CP1 Capital social ou fonds équivalent		-	25 000 000	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000
CP2 Réserves		-	158 556	158 556	-	-	-
CP4 Autres Capitaux propres		-	4 835 000	4 835 000	-	2 000 000	2 000 000
CP5 Résultat reporté		-	177 572	177 572	-	-342 129	-342 129
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		-	30 171 128	30 171 128	-	26 657 871	26 657 871
CP6 Résultat de l'exercice		-	5 427 361	5 427 361	-	3 513 257	3 513 257
Total capitaux propres avant affectation		-	35 598 489	35 598 489	-	30 171 128	30 171 128
Total actifs nets et capitaux propres		1 955 553	35 598 489	37 554 042	325 389	30 171 128	30 496 517
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges	9	-	1 200 000	1 200 000	-	1 100 000	1 100 000
PA23 Autres provisions		-	1 200 000	1 200 000	-	1 100 000	1 100 000
PA3 Provisions techniques brutes	10	120 741 422	-	120 741 422	102 283 503	-	102 283 503
PA310 Provisions pour primes non acquises		26 488 615	-	26 488 615	23 092 067	-	23 092 067
PA320 Provisions d'assurance (takaful familial)		52 138 191	-	52 138 191	41 111 870	-	41 111 870
PA330 Provisions pour sinistre (takaful familial)		514 457	-	514 457	642 259	-	642 259
PA331 Provision pour sinistre (takaful général)		40 908 831	-	40 908 831	36 673 963	-	36 673 963
PA361 Autres provisions techniques (takaful général)		691 328	-	691 328	763 344	-	763 344
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11	6 294 980	-	6 294 980	6 619 573	-	6 619 573
PA6 Autres dettes	12	14 606 650	2 278 449	16 885 099	11 202 702	2 455 946	13 658 649
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		95 901	-	95 901	221 788	-	221 788
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		4 728 534	-	4 728 534	2 227 367	-	2 227 367
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5						
PA622 Autres		1 676 773	2 278 449	3 955 222	2 827 757	2 455 946	5 283 703
PA63 Autres dettes		-	214 623	214 623	-	206 691	206 691
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	1 089 189	1 089 189	-	739 850	739 850
PA632 Personnel		1 204 995	664 708	1 869 703	2 201 015	930 066	3 131 081
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques		471 778	309 929	781 707	626 742	579 339	1 206 081
PA634 Créanciers divers		8 105 442	-	8 105 442	5 925 790	-	5 925 790
PA66 Dettes envers l'opérateur du Fonds		-	664 555	664 555	-	244 369	244 369
PA7 Autres passifs	13	-	664 555	664 555	-	244 369	244 369
PA712 Autres comptes de régularisation passif		-	664 555	664 555	-	244 369	244 369
Total du passif		141 643 051	4 143 005	145 786 056	120 105 779	3 800 315	123 906 094
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif		143 598 604	39 741 494	183 340 098	120 431 168	33 971 443	154 402 611

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Note	Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019
PRF1 Primes	14	15 026 204	1 363 824	13 662 380	11 684 460
PRF11 Primes émises et acceptées		15 026 204	1 363 824	13 662 380	11 684 460
PRF2 Produits de placements	15	3 960 670		3 960 670	2 890 125
PRF21 Revenus des placements		3 960 670		3 960 670	2 890 125
PRF22 Produits des autres placements					
CHF1 Charge de sinistres	16	1 050 575	1 677	1 048 898	1 024 817
CHF11 Montants payés		1 178 377	109 395	1 068 982	927 818
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-127 802	-107 718	-20 084	96 999
CHF2 Variation des autres provisions techniques		11 026 320	20 530	11 005 790	9 389 819
CHF3 Frais d'exploitation	17	3 198 494	846 114	2 352 380	1 606 161
CHF31 Frais d'acquisition		1 380 086		1 380 086	1 547 335
CHF33 Frais d'administration à la charge du fond des adhérents		1 818 408		1 818 408	775 127
CHF34 Commissions reçues des réassureurs			846 114	-846 114	716 301
CHF4 Charges de Gestion de placements	18	2 468 370		2 468 370	802 379
CHF41 Charges de gestion des placements		1 099 106		1 099 106	90 112
CHF411 Commission Moudharaba		869 264		869 264	462 267
CHF42 Correction de valeur sur placement		500 000		500 000	250 000
CHF5 Autres charges techniques	19	223 974		223 974	168 405
CHF8 Impôt sur le résultat		-		-	812 496
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial		1 019 141	-495 503	523 638	770 508

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Note	Opérations brutes 31/12/2020	Cessions 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019
PRG1 Primes acquises (-)	20	49 145 114	6 375 919	42 769 195	37 317 684
PRG11 Primes émises et acceptées		52 541 661	6 675 790	45 865 871	40 878 943
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-3 396 547	299 871	-3 096 676	3 561 260
PRG2 Produits de placements	21	3 960 700		3 960 700	3 189 000
CHG1 Charge de sinistres	22	23 158 391	638 666	22 519 725	24 093 047
CHG11 Montants payés		18 923 522	686 393	18 237 129	17 928 689
CHG12 Variation de provision pour sinistres		4 234 869	-47 727	4 282 596	6 164 358
CHG2 Variation des autres provisions techniques	23	-72 016		-72 016	279 981
CHG3 Frais d'exploitation	24	16 900 137	1 536 083	15 364 054	10 755 009
CHG31 Frais d'acquisition		12 879 641		12 879 641	10 948 727
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-235 770		-235 770	1 084 618
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		4 256 266		4 256 266	2 540 956
CHG34 Commissions reçues des réassureurs			1 536 083	-1 536 083	1 650 056
CHG4 Charges de gestion des placements	25	2 980 894		2 980 894	1 236 490
CHG41 Charges de gestion des placements		2 480 895		2 480 895	1 236 490
CHG411 Commissions Moudharaba		1 177 901		1 177 901	728 750
CHG412 Autres Charges de gestion de placements		1 302 994		1 302 994	257 740
CHG42 Correction de valeur sur placement		499 999		499 999	250 000
CHG5 Autres charges techniques	26	4 625 100		4 625 100	3 751 368
CHG8 Impôt sur le résultat	27	205 613		205 613	647 020
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage					
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général		5 307 695	-4 201 170	1 106 525	-256 231

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020

		Note	31/12/2020	31/12/2019
PR1	Commission Wakala	28	14 832 088	13 036 196
PR2	Commission Moudharaba	29	1 720 307	1 191 017
PR3	Produits des placements	30	1 380 721	1 048 844
PR31	Revenus des placements			
	Sous Total 1		17 933 116	15 276 057
CH1	Charges des placements			
CH11	Charges de gestion des placements	31	700 548	154 735
CH13	Pertes provenant de la réalisation des placements			
	Sous Total 2		700 548	154 735
PR5	Autres produits d'exploitation	32	178 535	147 512
CH4	Charges générales d'exploitation	33	11 359 953	10 426 408
CH5	Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation	34	534 313	485 347
	Résultat d'exploitation avant Impôts		5 516 837	4 357 080
CH7	Impôt sur le résultat	35	36 643	843 816
	Résultat d'exploitation après Impôts		5 480 194	3 513 264
PR6	Gains extraordinaires		86	4
CH8	Pertes extraordinaires		52 919	12
	Résultat extraordinaire		-52 832	-8
	Résultat net de l'exercice		5 427 361	3 513 257

Tableau des engagements reçus et donnés

	Note	2020			2019		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné
HB1	Engagements reçus	-	-	-	-	-	-
HB2	Engagements donnés						
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données	-	-	-	-	-	-
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-	-	-	-
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus	-	-	-	-	-	-
	HB 24 Autres engagements donnés	-	-	-	-	-	-
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-	-	-	-	-
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-	-	-	-	-
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-	-
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-

Annexe 7 : Modèle de l'Etat des flux de trésorerie Combiné

	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements des primes reçues des adhérents	66 631 213		66 631 213	58 474 295		58 474 295
Sommes versées pour paiement des sinistres	-18 631 009		-18 631 009	-21 732 361		-21 732 361
Décaissements de primes pour les cessions	-1 629 223		-1 629 223	-2 902 904		-2 902 904
Encaissements des sinistres pour les cessions	123 983		123 983	88 926		88 926
Commissions reçues sur les cessions	404 197		404 197	272 967		272 967
Commissions versées aux intermédiaires	-3 720 919		-3 720 919	-3 605 356		-3 605 356
Encaissement wakala		15 187 695	15 187 695		14 724 596	14 724 596
Décaissement wakala	-15 187 695		-15 187 695	-14 724 596		-14 724 596
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-20 718	-9 084 153	-9 104 871	-8 293 625		-8 293 625
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-38 207 955	-13 150 913	-51 358 868	-48 712 439	-14 200 000	-62 912 439
Encaissements liés à la cession de placements financiers	12 740 393	9 871 948	22 612 341	36 745 531	2 800 000	39 545 531
Taxes sur les assurances versées au Trésor Produits financiers reçus	-9 082 043	-2 190 649	-11 272 692	-4 411 172	-4 779 855	-9 191 028
Poduit financier reçu	6 151 759	1 199 748	7 351 507	3 809 307	543 149	4 352 456
Encaissement moudharaba		1 498 241	1 498 241		855 649	855 649
Décaissement moudharaba	-1 498 241		-1 498 241	-855 649		-855 649
Impôts sur les bénéfices payés Autres mouvements	0	-440 100	-440 100	0	-190 443	-190 443
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-1 926 258	2 891 817	965 559	2 446 549	-8 540 530	-6 093 981
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-428 780	-428 780		-401 702	-401 702
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-816 434	-816 434		-2 750 669	-2 750 669
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	0	-1 245 214	-1 245 214	0	-3 152 371	-3 152 371
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions		0			10 000 000	10 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
Variation de trésorerie	-1 926 258	1 646 603	-279 655	2 446 549	-1 692 901	753 648
Trésorerie de début d'exercice	4 258 758	-1 504 116	2 754 642	1 812 209	188 785	2 000 993
Trésorerie de fin d'exercice	2 332 500	142 487	2 474 987	4 258 758	-1 504 116	2 754 642



الزيتونة تكافل
ZITOUNA TAKAFUL

Notes aux états financiers au 31/12/2020

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2020



I. Présentation de la société :

- Raison sociale : ZITOUNA TAKAFUL
- Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL Avenue de la bourse, Les jardins du lac, 1053 Tunis
- Date de création : 2011
- Activité : Assurance et Réassurance Takaful toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : vingt-cinq millions de dinars entièrement libérés
- Identifiant unique : 11883749M

II. Présentation des Modalités de gestion du fonds des adhérents :

- ZITOUNA TAKAFUL gère le fonds des adhérents, constitué essentiellement de la somme des cotisations des adhérents, tout en étant totalement séparé des comptes de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou réassurance.
- ZITOUNA TAKAFUL perçoit en tant que mandataire une commission « Wakala » calculée sur la base des cotisations. Les pourcentages de cette commission sont stipulés au niveau des règlements intérieurs des fonds et des conditions particulières des contrats d'assurances Takaful et/ou Rétakaful.
- ZITOUNA TAKAFUL gère les opérations de placement des cotisations sur la base du contrat de commande «Moudharaba». En contrepartie, ZITOUNA TAKAFUL perçoit une commission « Moudharba » calculée sur la base des revenus des placements. Les pourcentages de cette commission sont stipulés au niveau des règlements intérieurs des fonds et des conditions particulières des contrats d'assurances Takaful et/ou Rétakaful.

III. Faits marquants de l'exercice 2020 :

L'exercice 2020 a connu les faits marquants suivants :

- La crise sanitaire du coronavirus et les mesures prises par les gouvernements à l'échelle mondiale pour endiguer la propagation de la pandémie ont affecté négativement l'économie nationale tunisienne : Un confinement total en date du 22 Mars 2020 a été décrété par l'ETAT tunisien.
- ZITOUNA TAKAFUL remporte, pour la deuxième année consécutive, le label du « Meilleur service client de l'année 2021 » dans la catégorie Assurance.
- La commission sur les opérations « Moudharaba » revenant à la société d'assurance Takaful a été soumise à la TVA au taux de 19% en vertu de la loi de finance 2020.
- Le décret-loi N°2020-30 du 10/06/2020 a instauré au niveau de son article 12 une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers sur les dépôts à terme dont le taux de rémunération est supérieur au TMM-1% au 1er janvier de l'année de placement.
- La baisse du taux directeur de la BCT a été suivi d'une diminution du taux du marché monétaire TMM. Cette baisse conjuguée par le plafonnement de la rémunération des placements bancaires au TMM+1% et l'instauration de la retenue à la source définitive et libératoire a eu un impact négatif sur les revenus de placements de l'année 2020.
- La mise en place par le CGA d'un cadre réglementaire (circulaire n°01/2020 du 19 juin 2020) pour la mise en place des normes IAS/IFRS, et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 Septembre 2018. L'entrée en vigueur de l'application des normes IFRS, est prévue pour le 1er janvier 2021.



IV. Principes et Méthodes comptables :

Les états financiers de ZITOUNA TAKAFUL sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 et l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful.

A – Politique d'amortissement :

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

B – Placements Financiers :

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice en respectant le principe des normes sharaïques de l'entreprise et le principe de la séparation entre l'actif du fonds des adhérents et l'entreprise Takaful et/ou Rétaakaful.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés en respectant le principe de la comptabilité d'engagements.

Les produits des placements sont comptabilisés en respectant le principe de la séparation entre l'actif des fonds des adhérent et l'entreprise Takaful et/ou Rétaakaful.

Les placements et les produits financiers rattachés à l'assurance Takaful Familial sont rattachés aux fonds des adhérents Takaful Familial et ceux relatifs à l'assurance Takaful Général sont affectés aux fonds des adhérents Takaful Général.

L'entreprise d'assurance Takaful et/ou Retakaful perçoit une commission « Moudharba » au taux de **25%** sur les produits financiers dégagés par le Fonds Général et le Fonds Familial, sauf pour les produits d'épargne où le taux « Moudharba » est de **15%**.

C- Provisions techniques :

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurances.



D- Affectation des charges :

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général :

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques.

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

V. Notes sur le bilan combiné

Note N°1 : Actifs incorporels

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2020 de **481 328 Dinars**, ils se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Acquisition 2020	Valeur Brute 31/12/2020	Total Amort 31/12/2019	Dotations 2020	Total Amort 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020
Logiciel	1 351 619	283 497	1 635 116	991 506	162 282	1 153 788	481 328
Autres immobilisations incorporelles	17 700	0	17 700	17 700	0	17 700	0
Total	1 369 320	283 497	1 652 817	1 009 206	162 282	1 171 488	481 328



Note N°2 : Actifs corporels

AC2 – Actifs corporels d'exploitation :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2020 un montant net de **688 235 Dinars** :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Acquisition 2020	Cession 2020	Valeur brute 31/12/2020	Amort. 31/12/2019	Cession 2020	Dot° Amort 2020	Total Amort.	Valeur nette 31/12/2020
Matériel de transport	821 313	0		821 313	520 663		116 720	637 383	183 930
Mobilier et Matériel de Bureau	369 545	26 518	1 795	394 268	292 397	1 795	39 084	329 686	64 582
Matériel Informatique	937 431	132 042		1 069 473	784 788		117 877	902 665	166 808
AAI	1 165 327	40 510		1 205 837	844 015		94 775	938 790	267 047
Autres Immo Corporelles	4 333	7 300		11 633	2 191		3 574	5 765	5 868
Total	3 297 949	206 371	1 795	3 502 524	2 444 054	1 795	372 030	2 814 289	688 235

Note N°3 : Placements

AC3 – Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2020 un montant net de **129 524 233 Dinars** contre un montant de **101 186 264 Dinars** au 31/12/2019 soit une augmentation de **28 337 969 Dinars**, ils se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brut 2020	Provision 2020	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019	Variation
Placements Fonds des Adhérents					
Titres Participatifs BZ	14 500 000	0	14 500 000	8 000 000	6 500 000
Actions Zitouna Tamkeen	1 999 999	1 499 999	500 000	1 499 999	-999 999
Obligation WIFAK BANK	3 700 000	0	3 700 000	900 000	2 800 000
Emprunt National	10 000	0	10 000	20 000	-10 000
Placements Bancaires	81 691 900	0	81 691 900	65 465 300	16 226 600
FCPR ZITOUNA MOUCHERKA I	240 000		240 000	0	240 000
Créances auprès des Entreprises Cédantes	393 483	0	393 483	405 729	-12 246
Total Placements Fonds des Adhérents	102 535 382	1 499 999	101 035 383	76 291 028	24 744 355
Placements de l'opérateur du fonds					
Placements Bancaires	14 650 800	0	14 650 800	14 721 000	-70 200
Terrain	8 982 019	0	8 982 019	8 165 584	816 434
FCPR ZITOUNA MOUCHERKA I	4 760 000		4 760 000	2 000 000	2 760 000
Autres	96 031	0	96 031	8 651	87 380
Total Placements de l'opérateur du fonds	28 488 850	0	28 488 850	24 895 236	3 593 614
Total Placements	131 024 232	1 499 999	129 524 233	101 186 264	28 337 969



Note N°4 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2020 un montant net de **8 621 114 Dinars** contre **8 456 158 Dinars** au 31/12/2019 soit une augmentation de **164 956 Dinars** :

Libellés	Montant 2020	Montant 2019	Variation
Provisions pour primes non acquises	3 482 467	3 182 596	299 871
Provisions d'assurance Takaful Familial	776 763	756 234	20 529
Provisions pour sinistres Takaful Familial	9 318	117 036	-107 718
Provisions pour sinistres Takaful Général	4 352 565	4 400 292	-47 727
Total	8 621 114	8 456 158	164 956

Note N°5 : Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2020 à un montant net de **21 515 229 Dinars** contre un total de **22 164 476 Dinars** au 31/12/2019 soit une baisse de **649 246 Dinars** :

Libellés	2020	2019	Variation
Primes acquises et non émises	166 181	488 945	-322 764
Primes à annuler	-2 665 550	-1 098 014	-1 567 536
Créances nées d'opérations d'assurance directe	29 516 638	23 593 658	5 922 980
Provisions sur créances	-8 827 526	-4 500 142	-4 327 384
IDA	2 395 850	2 313 510	82 340
Hors IDA	1 188 092	1 664 987	-476 895
Provision sur créance IDA et Hors IDA	-258 456	-298 469	40 013
Total	21 515 229	22 164 476	-649 246

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2020 de **1 304 850 Dinars** pour le Fonds des Adhérents et **775 373 Dinars** pour l'opérateur, elle se détaille ainsi :



Libellés	Montant 2020	Montant 2019	Variation
Fonds des Adhérents			
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 304 850	1 095 065	209 785
Total Fonds des Adhérents	1 304 850	1 095 065	209 785
Opérateur du fonds			
Personnel	21 433	24 433	-3 000
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	612 246	107 707	504 539
Débiteurs divers	141 694	150 489	-8 795
Total opérateur du fonds	775 373	282 629	492 744
Total	2 080 223	1 377 694	702 529

AC66 Créances sur le Fonds des adhérents :

Cette rubrique est alimentée par les créances de l'opérateur envers le Fonds des adhérents. Le solde au 31/12/2020 s'élève à **8 461 119 Dinars** contre **5 925 790 Dinars** au 31/12/2019 :

Libellés	2020	2019	Variation
Créances Wakala	8 437 900	5 759 801	2 678 099
Autre Créances	23 219	165 989	-142 770
Total	8 461 119	5 925 790	2 535 329

Note N°6 : Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2020 de **2 637 767 Dinars** contre **2 995 152 Dinars** au 31/12/2019, elle se détaille comme suit :

Libellés	2020	2019	Variation
Fonds des adhérents			
Compte courant bancaires	2 374 052	2 276 953	97 099
Caisse	258	11	247
Valeur à L'Encaissement	84 928	174 702	-89 774
Total Fonds des adhérents	2 459 238	2 451 666	7 572
Opérateur du fonds			
Compte courant bancaires	137 535	474 587	-337 052
Caisse	4 952	2 182	2 770
Valeur à L'Encaissement	36 042	66 717	-30 675
Total opérateur du fonds	178 528	543 486	-364 958
Total	2 637 767	2 995 152	-357 385

AC721 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2020, cette rubrique présente un solde de **6 350 770 Dinars**. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé



par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de surplus ou déficit du Fonds Takaful Général) aux primes émises.

AC731 Profits et loyers acquis et non échus :

Il s'agit du profit sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUJAH) acquis à l'exercice 2020 et non encore échus. Le Fonds des adhérents et l'opérateur présentent respectivement des Profits et loyers acquis et non échus de **2 232 407 Dinars** et de **332 342 Dinars**.

AC733 Autres comptes de régularisation Actif :

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2020. Ces charges s'élèvent à **339 419 Dinars** contre **346 171 Dinars** au titre de l'exercice 2019.

Note N°7 : Actifs Nets des adhérents

Les mouvements sur les actifs nets des adhérents se détaillent comme suit :

Libellés	Actifs Nets 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2020	Actifs Nets 2020 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-188 888	188 888			0
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents		85389			853 89
Qardh Hassan non remboursé					0
Surplus ou déficit de l'exercice 2019	514 277	-514 277			0
Réinvestissement Exonérés		240 000			240 000
Surplus ou déficit de l'exercice 2020				1 630 164	1 630 164
Total	325 389	-	-	1 630 164	1 955 553

Note N°8 : Capitaux propres des Actionnaires

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de **25 000 000 actions** ordinaires d'une valeur unitaire de 1 dinar :

Actionnaires	Nombre d'actions
Société MAJDA TUNISIA S.A	17 499 996
Société BANQUE ZITOUNA S.A	7 499 999
Société MAJDA INTERNATIONAL TRADING	1
Société LA CIGALE GAMMARTH	1
Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA	1
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	1
Monsieur Ezzeddine KHOJA	1
Total	25 000 000



- Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	Capitaux propres 2019 Avant	Affectations et imputations	Augmentation de capital	Dividendes	Résultat 2020	Capitaux propres 2020 Avant
Capital Social	25 000 000					25 000 000
Primes liées au capital						0
Réserves Légales		158 556				158 556
Autres réserves		75 000				75 000
Résultats reportés	-342 129	519 701				177 572
Résultat de l'exercice 2019	3 513 257	-3 513 257				0
Réinvestissement Exonérés	2 000 000	2 760 000				4 760 000
Résultat de l'exercice 2020					5 427 361	5 427 361
TOTAL	30 171 128	0	0	0	5 427 361	35 598 489

Note N°9 : Provisions pour autres risques et charges

PA23 Autres provisions :

Cette rubrique est alimentée des provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2020 qui s'élèvent à **1 200 000 Dinars** contre **1 100 000 Dinars** au titre de l'exercice 2019.

Note N°10 : Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises :

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2020 un montant de **26 488 615 Dinars**.

PA320 : Provisions d'assurance Takaful Familial :

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques Takaful Familial soit un montant au 31/12/2020 de **52 138 191 Dinars**. Les provisions mathématiques Takaful Familial correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'Entreprise Takaful et l'adhérent.

Par ailleurs, le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirent se couvrir sur les risques additionnels.

PA330 : Provisions pour sinistre Takaful Familial :

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres



survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde au 31/12/2020 de **514 457 Dinars**.

Par ailleurs, le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels.

PA331 : Provisions pour sinistre Takaful Général :

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2020 la méthode (dossier par dossier). Le montant des provisions pour sinistres à payer, net de recours, au 31/12/2020 s'élève à **40 908 831 Dinars**.

PA361 : Autres provisions techniques :

Cette rubrique présente le solde au 31/12/2020 de la provision pour risque en cours. Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge de sinistre et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises. Cette rubrique présente un solde de **691 328 Dinars**.

Note N°11 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2020 de **6 294 980 Dinars**.

Note N°12 : Autres Dettes

PA6 – Autres Dettes :

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **16 885 099 Dinars** contre **13 658 649 Dinars** au 31/12/2019. Elle se détaille comme suit :



Libellés	2020	2019	Variation
Fonds des Adhérents			
Dette née d'opération d'assurance directe	95 901	221 788	-125 887
Dette née d'opération de réassurance	4 728 534	2 227 367	2 501 167
Etat, Organisme de sécurité sociale	1 204 995	2 201 015	-996 020
Créditeurs divers	471 778	626 742	-154 964
Dettes envers l'opérateur du fonds	8 105 442	5 925 790	2 179 652
Total Fonds des Adhérents	14 606 650	11 202 702	3 403 948
Opérateur du fonds			
Dépôt et Cautionnement reçus	214 623	206 691	7 932
Personnel	1 089 189	739 850	349 339
Etat, Organisme de sécurité sociale	664 708	930 066	-265 358
Créditeurs divers	309 929	579 339	-269 410
Total Opérateur du fonds	2 278 449	2 455 946	-177 497
Total	16 885 099	13 658 649	3 226 451

Note N°13 : Autres passifs

PA712 Autres comptes de régularisation Passif :

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2020 qui s'élèvent à **664 555 Dinars**.

VII - NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL :

Note N°14 : Primes Acquises

PRF11 : Primes émises et acceptés :

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2020 de **13 662 380 Dinars**. Elle se détaille comme suit :

Primes acquises/ Branches	Primes émises	Annulation	Primes A Annuler	Primes Acquises Non Emises	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2020
PREVOYANCE	5 012 342	11 194	27 500	63 746	1 102 975	3 806 927
MIXTE	5 967 410	296801,732	-110 429	3 610	260 848	5 516 579
EPARGNE	4 401 569	69 211	-5 466	-1 051		4 338 875
Total	15 381 321	377 207	-88 395	66 305	1 363 823	13 662 380

Note N°15 : Produits de placements

PRF2 : Produits de placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2020 de **3 960 670 Dinars**. Il s'agit principalement des produits des placements « ISTITHMAR MOUAJAH ».



Note N°16 : Charges de sinistres

CHF11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2020 un solde net de **1 068 982 Dinars**.

Note N°17 : Frais d'exploitation

CHF31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2020 de **1 380 086 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **660 498 Dinars** et **719 588 Dinars**.

CHF33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2020 est de **1 818 408 Dinars**.

CHF34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2020 à **846 114 Dinars**.

Note N°18 : Charges de gestion des placements

CHF41 : Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion de placement présentent un solde au 31/12/2020 de **1 099 106 Dinars**.

CHF411 : Commission Moudharba :

Les commissions Moudharba du Fonds Familial sont calculées sur la base des revenus de placement du Fonds Takaful Familial.

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2020 de **869 264 Dinars**.

CHF42 : Correction de valeur sur placements :

La correction de valeur sur placement présente un solde de **500 000 Dinars** au 31/12/2020. Elle représente la provision pour dépréciation des actions Zitouna Tamkeen.

Note N°19 : Autres charges techniques

CHF5 : Autres charges techniques :

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2020 de **223 974 Dinars**.



VIII - NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL :

Note N°20 : Primes Acquises

PRG1 : Primes Acquises :

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2020 de **42 769 195 Dinars** qui se détaille comme suit :

Branches/Primes acquises	Primes émises et acceptés	Annulation et Ristourne	Variation Prime A Annuler	Variation des Primes Acquises Non Emises (PANE)	Variation des Primes Non Acquises (PPNA)	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2020
AUTO	38 545 549	-661 497	-1 492 154	14 543	-3 231 250	-274 677	32 900 514
TRANSPORT	1 870 068	-260 602	14 449	-523	82 015	-1 101 808	603 599
INCENDIE	2 913 207	-63 809	-55 533	178	169 224	-1 993 391	969 876
CONSTRUCTION	971 744	-4 350	10 239	-	-341 151	-171 571	464 911
RC	355 397	-5 961	11 596	283	-1 970	-42 230	317 115
RDS	1 727 669	-87 616	-78 823	4 847	-31 353	-1 237 572	297 152
ASSISTANCE	2 996 726	-42 955	-21 602	1 050	-52 097	-1 554 670	1 326 452
MALADIE	4 162 596	-5 178	-27 535	-220 185	-66	-	3 909 632
ACCIDENT	2 061 799	-18 736	-16 568	-56 652	10 101	-	1 979 944
Total	55 604 755	-1 150 704	-1 655 931	-256 459	-3 396 547	-6 375 919	42 769 195

Note N°21 : Produits de placements

PRG2 : Produits de placements

Les produits de placements du fonds Takaful Général sont générés par des placements « ISTITHMAR MOUAJAH » et par les rémunérations des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente au 31/12/2020 un solde de **3 960 700 Dinars**.

Note N°22 : Charges de sinistres

CHG11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2020 un solde net de **18 237 129 Dinars**.

CHG12 : Variation des provisions pour sinistres :

Le montant de la variation des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2020 s'élève à **4 282 596 Dinars**.

Note N°23 : Variation des autres provisions techniques

CHG2 : Variation des autres provisions techniques

Le montant porté au niveau de cette rubrique correspond à la variation négative des provisions pour risques en cours qui s'élève à **72 016 Dinars** au 31/12/2020.



Note N°24 : Frais d'exploitation

CHG31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2020 de **12 879 641 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **2 757 529 Dinars** et **10 122 112 Dinars**.

CHG33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2020 est de **4 256 266 Dinars**.

CHG34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions Général sont arrêtées au 31/12/2020 à **1 536 083 Dinars** contre **1 650 056 Dinars** au 31/12/2019.

Note N°25 : Charges de gestion des placements

CHG411 : Commissions Moudharba :

Les commissions Moudharba du Fonds Général sont calculées sur la base des revenus de placement du fonds Général.

Cette rubrique présente un solde de **1 177 901 Dinars** au 31/12/2020.

CHG412 : Autres charges de gestion des placements :

Les autres charges de gestion de placement présentent un solde de **1 302 994 Dinars** au 31/12/2020.

CHG42 : Correction de valeur sur placements :

La correction de valeur sur placement présente un solde de **499 999 Dinars** au 31/12/2020.

Elle représente la provision pour dépréciation des actions Zitouna Tamkeen.

Note N°26 : Autres charges techniques

CHG5 : Autres charges techniques :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2020 de **4 625 100 Dinars**.

Note N°27 : Impôts sur le résultat

L'impôt dû sur le surplus du Fonds Général au 31/12/2019 s'élève à **205 613 Dinars**



IX - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL :

Note N°28 : Commission Wakala

Les commissions Wakala présentent un solde brut au 31/12/2020 de **14 832 088 Dinars**.

Note N°29 : Commission Moudharba

Les commissions Moudharba présentent un solde brut au 31/12/2020 de **1 720 307 Dinars**.

Note N°30 : Produits des placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2020 de **1 380 721 Dinars**.

Note N°31 : Charges de gestion des placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2020 de **700 548 Dinars**.

Note N°32 : Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent un solde au 31/12/2020 de **178 535 Dinars**, ils englobent principalement la récupération au titre de la TFP de l'année 2020 et la refacturation des loyers au profit des agents agréés.

Note N°33 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de **11 359 953 Dinars** au 31/12/2020 qui se présentent comme suit :

Libellé	2020
Services extérieurs	1 484 583
Autres Services extérieurs	1 608 278
Charges diverses ordinaires	1 227 333
Charges de personnel	6 992 593
Impôts, Taxe et versements assimilés	47 166
Total	11 359 953

Note N°34 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice 2020 pour les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à **534 313 Dinars**.

Note N°35 : Impôt sur le résultat

L'impôt dû sur le résultat de l'exercice 2020 s'élève à **36 644 Dinars**.



X - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

La trésorerie a atteint, au 31/12/2020, **2 474 987** Dinars contre **2 754 642** Dinars au 31/12/2019, soit une variation négative de **279 655** Dinars :

- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation sont de **965 559** Dinars au 31/12/2020 contre **-6 093 981** Dinars au 31/12/2019.
- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement sont de **- 1 245 214** Dinars au 31/12/2020 contre **- 3 152 371** Dinars au 31/12/2019.

XI - NOTES SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES COMBINE

Le fonds des adhérents et l'entreprise takaful et/ rétakaful n'ont pas enregistré des engagements reçus et données au titre de l'exercice 2020, présentant ainsi un solde nul au 31/12/2020.



ANNEXES



Annexe 8 : Modèle du tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

	Actifs Nets 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2020	Actifs Nets 2020 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-188 888	188 888	-	-	0
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	-	85 389	-	-	85 389
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice 2019	514 277	-514 277	-	-	0
Réinvestissement Exonérés		240 000			240 000
Surplus ou déficit de l'exercice	-	-	-	1 630 164	1 630 164
TOTAL	325 389	-	-	1 630 164	1 955 553



Annexe 9 : Modèle du tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/ou rétakaful

Libellés	Capitaux propres 2019 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de capital	Dividendes	Résultat 2020	Capitaux propres 2020 Avant Affectation
Capital Social	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	0
Réserves Légales	-	158 556	-	-	-	158 556
Autres réserves	-	75 000	-	-	-	75 000
Résultats reportés	-342 129	519 701	-	-	-	177 572
Résultat de l'exercice 2018	3 513 257	-3 513 257	-	-	-	0
Reinvestissement Exonérés	2 000 000	2 760 000	-	-	-	4 760 000
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	5 427 361	5 427 361
TOTAL	30 171 128	0	0	0	5 427 361	35 598 489

Annexe 10 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Designation	Valeur brute			Amortissements et provisions						VCN à la clôture		
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture	
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements			Provisions
Actifs Incorporels	1 369 319	346 389	62 892	1 652 816	1 009 206	162 282	0	0	1 171 488	481 328		
Frais de recherche et développement			0	0								
Concessions, brevets, licences, marques	1 351 619	346 389	62 892	1 635 116	991 506	162 282			1 153 788	481 328		
Fonds de commerce	17 700			17 700	17 700				17 700	0		
Acomptes versés												
Actifs corporels d'exploitation	3 297 949	206 370	1 795	3 502 524	2 444 054	372 030	1 795	1 795	2 814 289	688 235		
Installations techniques et machines	2 928 404	179 852	0	3 107 542	2 151 657	332 946	0	0	2 484 603	617 785		
Autres installations, outillage et mobilier	369 545	26 518	1 795	394 982	292 397	39 084	1 795	1 795	329 686	70 450		
Acomptes versés												
Placements	101 186 264	30 060 214	197 754	131 024 232						129 524 233		
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	8 165 584	816 434		8 982 019						8 982 019		
Placements dans les entreprises liées												
Parts												
TITRES PARTICIPATIF	8 000 000	6 500 000		14 500 000						14 500 000		
Placements dans les entreprises avec un lien de participation												
Parts												
Bons et obligations												
Autres placements financiers												
Actions, autres titres à revenu variable	3 499 999	3 500 000		6 999 999						5 500 000		
Obligations et autres titres à revenu fixe	900 000	3 000 000	200 000	3 700 000	500 000		999 999	0	1 499 999	3 700 000		
Prêts hypothécaire				0						0		
Autres prêts	20 000		10 000	10 000						10 000		
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers	80 186 300	16 156 400		96 342 700						96 342 700		
Autres	8 651	87 380		96 031						96 031		
Créances pour espèces déposées	405 729	0	-12 246	393 483						393 483		
Placements des contrats en UC												

(1) Y compris transfert immobilisations en cours



Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

	Valeur Brute				Origine des Fonds placés (Fonds des adhérents ou entreprise Takaful)
	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins Value	
Placements Immobilier et Placement Immobilier en Cours	8 982 019	8 982 019	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 760 000	4 760 000	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
	240 000	240 000	0	0	Fonds des Adhérents
	1 999 999	500 000	0	0	Fonds des Adhérents
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe	0	0	0	0	
Autres parts d'OPCVM	0	0	0	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 210 000	18 210 000	0	0	Fonds des Adhérents
Prêts hypothécaires					
Autres prêts et effets assimilés	96 031	96 031	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
Dépôts auprès des entreprise cédantes	393 483	393 483	0	0	Fonds des Adhérents
Autres dépôts	14 650 800	14 650 800	0		Entreprise Takaful/ou Retakaful
	81 691 900	81 691 900	0		Fonds des Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0	
Total	131 024 232	129 524 233		0	
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	130 534 718	129 034 719			
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	15 993 436	15 993 436			



Annexe N° 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	7 147 704	9 471 762	6 958 709		
Provisions pour sinistres	2 301 953	6 330 211	11 767 099		
Total charges des sinistres	9 449 657	15 801 973	18 725 808		
Primes acquises	25 232 085	31 562 456	37 920 677		
% sinistres / primes acquises	37,45%	50,07%	49,38%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	7 855 066	10 923 097	12 338 224	8 032 825	
Provisions pour sinistres	1 193 097	4 716 903	8 842 509	15 980 289	
Total charges des sinistres	9 048 163	15 640 000	21 180 733	24 013 114	
Primes acquises	25 232 085	31 562 456	37 920 677	43 501 860	
% sinistres / primes acquises	35,86%	49,55%	55,86%	55,20%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N					
Règlements cumulés	8 157 444	12 180 626	14 972 592	16 161 087	9 432 001
Provisions pour sinistres	789 608	2 742 980	6 141 348	10 247 298	17 782 758
Total charges des sinistres	8 947 052	14 923 606	21 113 940	26 408 385	27 214 759
Primes acquises	25 232 085	31 562 456	37 920 677	43 501 860	49 145 114
% sinistres / primes acquises	35,46%	47,28%	55,68%	60,71%	55,38%



Annexe 13 : Etat de ventilations des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers
Revenu des placements immobiliers		
Revenu des participations		
Revenu des autres placements	9 302 091	
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)		
Total produits des placements	9 302 091	-
Charges de gestion de placement	3 602 647	
Commission Moudharaba	2 047 165	
Total charges des placements	5 649 812	-



Annexe 14: Ventilation de surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful général)

	AUTO	TRANS	INCENDIE	RC	MALADIE	DIVERS	Total
Primes acquises	33 175 191	1 705 408	2 963 266	355 835	3 909 632	7 035 782	49 145 114
Primes émises	36 406 441	1 623 393	2 794 042	357 805	3 909 698	7 450 282	52 541 661
Variation des primes non acquises	3 231 250	82 015	169 224	1 970	66	414 500	3 396 547
Charges de prestation	18 823 891	313 742	15 534	106 646	3 555 667	515 255	23 086 375
Prestations et frais payés	14 562 060	316 266	284 866	39 264	3 339 033	382 033	18 923 522
Charges des provisions pour prestations et diverses	4 261 831	2 524	300 401	145 910	216 634	133 222	4 162 853
Solde de souscription	14 351 300	1 391 666	2 978 801	462 481	353 965	6 520 527	26 058 739
Frais d'acquisition	7 446 823	502 117	1 136 582	124 124	834 436	2 599 788	12 643 871
Autres charges de gestion nettes	6 170 660	339 194	644 791	50 951	364 326	1 311 444	8 881 366
Charges d'acquisition et de gestion nettes	13 617 483	841 311	1 781 373	175 076	1 198 762	3 911 232	21 525 237
Produits nets de placements	816 703	10 857	37 819	9 292	4 753	100 383	979 806
Participation aux résultats							
Solde financier	816 703	10 857	37 819	9 292	4 753	100 383	979 806
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	274 677	1 101 808	1 993 391	42 230	-	2 963 812	6 375 919
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	112 431	307 838	118 267	-	-	147 856	686 393
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	164 607	37 271	22 919	-	-	272 523	47 727
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	-	246 773	731 831	6 676	-	550 803	1 536 083
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	1 552 881	509 926	1 120 375	35 554	-	2 537 676	4 201 170
Résultat technique	1 552 881	51 287	114 871	261 143	840 044	172 002	1 312 139
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	18 727 457	555 960	2 046 440	134 261	1 350	5 023 147	26 488 615
Provisions pour primes non acquises ouverture	15 496 207	637 975	2 215 664	132 291	1 575	4 608 355	23 092 067
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	44 186 661	988 524	851 986	231 832	706 577	4 135 753	40 908 831
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	38 870 383	1 008 641	1 061 482	377 742	489 890	4 318 692	3 667 963
Autres provisions techniques clôture	-				254	691 073	691 328
Autres provisions techniques ouverture	313 195				308	449 841	763 344
A déduire							
Provisions devenues exigibles							



Annexe 15: Ventilation de surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful Familial)

	PREVOYANCE	MIXTE	Total
Primes	4 909 902	10 116 302	15 026 204
Charges de prestations	-	894 141	1 050 575
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-	9 878 296	11 026 320
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	-	-
Solde de souscription	3 605 444	656 135	2 949 309
Frais d'acquisition	-	373 100	1 380 086
Autres charges de gestion nettes	-	1 148 019	2 042 382
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	1 521 119	3 422 468
Produits nets de placements	-	1 585 728	1 492 300
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-	-
Solde financier	-	1 585 728	1 492 300
Primes cédées et / ou rétrocédées	-	32 206	1 363 823
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	1 361	316	1 677
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	18 621	1 908	20 530
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	831 779	14 335	846 114
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-	15 647	495 503
Résultat technique	1 130 812	-	523 638
<i>Informations complémentaires</i>			
Montant des rachats	-	624 161	624 161
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	16 295 966	36 356 682	52 652 648
Provisions techniques brutes à l'ouverture	15 272 437	26 481 699	41 754 129
A déduire	-	-	-
Provisions devenues exigibles	-	-	-



**Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétaakaful Familial**

	Rattachement	Ass Vie et Capit
Primes	PRF1-1° colonne	15 026 204
Charges de prestations	CHF1- 1° colonne	1 050 575
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHF2+ CHF6-1° colonne	11 026 320
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHF7 - PRV3 -1°colonne	0
Solde de souscription		2 949 309
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	1 380 086
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 - PRF 4	2 042 382
Charges d'acquisition et de gestion nettes		3 422 468
Produits nets de placements	PRF2 - CHF4	1 492 300
Solde financier		1 492 300
Primes cédées et/ ou rétrocédées	PRF1 2° colonne	1 363 824
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 2° colonne	-1 677
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 2° colonne	20 530
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHF34 2° colonne	846 114
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		495 503
Résultat technique		523 638
Informations complémentaires		
Montant des rachats		624 161
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		52 652 648
Provisions techniques brutes à l'ouverture		41 754 129
A déduire		
Provisions devenues exigibles		



**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises
d'assurance Takaful et/ou de Rétaakaful General**

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRG11 1° colonne	52 541 661
Variation des primes non acquises	PRG12 1° colonne	3 396 547
Charges de prestations		49 145 114
Prestations et frais payés	CHG11 1° colonne	23 158 391
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 + CHG6 1° colonne	-72 016
Solde de souscription		26 058 739
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG32	12 643 871
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 - PRG3	8 881 366
Charges d'acquisition et de gestion nettes		21 525 237
Produits nets de placements	PRG2-CHG4	979 807
Solde financier		979 807
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 2° colonne	6 375 919
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 2° colonne	686 393
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 + CHG2 + CHG 6 2° colonne	-47 727
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHG34	1 536 083
Solde de réassurance et/ ou de rétrocession		4 201 170
Résultat technique avant impôt		1 312 139
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		26 488 614
Provisions pour primes non acquises ouverture		23 092 067
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		40 908 831
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		36 673 963
Autres provisions techniques clôture		691 327
Autres provisions techniques ouverture		763 344
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2020**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Avril 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « Zitouna Takaful » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020 faisant apparaître un total combiné de 183 340 098 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net combiné de 7 057 525 Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive combinée de fin de période de 2 474 987 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers « PA320- Provisions d'assurances Takaful Familial » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre



des emprunts bancaires, couverts par les contrats Tamouil, sur les engagements techniques du Fonds Takaful Family.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant,

les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.



Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

ECC-MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

**II - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2020

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2020 autre que les rémunérations des dirigeants :

Lors de sa réunion du 25/03/2020, le conseil d'administration a approuvé la décision du comité de placement N°12/01-2020 relative à la souscription de 300 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « Zitouna Moucharka I », pour un montant total de 3 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société Zitouna Capital.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont voici les principaux volumes réalisés :

- En date du 21/03/2019, la société a souscrit 200 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « Zitouna Moucharka I » pour un montant total de 2 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société Zitouna Capital. Ces titres ont généré des produits en 2020 à hauteur de 138 000 Dinars.
- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 5 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	3 300 000
Participants- Family	1 700 000
Total	5 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
 - ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
 - ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,25% et un complément variable de 1,75%.
 - ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 30/06/2017 et sont remboursables à la fin des 7 ans
 - ✓ Ces titres ont généré des produits en 2020 à hauteur de 400 000 Dinars
- Au cours de 2019, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTITHMAR MOUJAH » venant à échéance en 2020 et ce pour un total de 80 186 300 Dinars. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2020 de 4 582 687 Dinars.
 - Une convention d'assistance conclue avec la Banque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC.
 - La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012. Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 26/12/2012.
 - La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA »
et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2020 relativement à ces dépôts s'élève à 97 435 Dinars.
 - La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque.
 - La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 3 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	2 200 000
Participants- Family	800 000
Total	3 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance et un complément variable
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 25/12/2015 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2020 à hauteur de 240 000 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération revenant au Directeur Général, en cette qualité, comprennent :
 - a) Des avantages à court terme composés d'un salaire annuel net de 240 000 Dinars applicable à compter du 01/11/2019 tel que fixé par la décision du Conseil d'Administration du 05/11/2019, des jetons de présence et indemnités qui peuvent lui être attribués en sa qualité d'administrateur.
 - b) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurances au titre du contrat de retraite complémentaire MOURAFIK.
- Le Conseil d'Administration du 13/03/2021 a décidé d'attribuer au Directeur Général un bonus brut au titre de l'exercice 2020 de 260 000 Dinars.
- L'Assemblée Générale du 28/04/2020 a décidé de fixer le montant brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des membres des comités émanant du conseil au titre de l'exercice 2020 à 295 000 Dinars.
- Le Conseil d'Administration du 27/08/2020 a décidé d'attribuer les jetons de présence au titre de l'exercice 2020 comme suit :
 - ❖ Pour les membres du Conseil d'Administration :
 - ✓ Un montant brut de 6 000 Dinars par réunion pour le président du conseil d'administration.
 - ✓ Un montant brut de 3 000 Dinars par réunion pour les autres membres.
 - ❖ Pour les membres des comités émanant du Conseil d'Administration :
 - ✓ Un montant brut de 3 000 Dinars par réunion pour le président du comité.
 - ✓ Un montant brut de 1 500 Dinars par réunion pour les autres membres.

❖ Pour les membres du comité Sharaique :

- ✓ Un montant annuel net de 7 500 Dinars pour le président du comité Sharaique.
- ✓ Un montant annuel net de 5 000 Dinars pour les autres membres du comité.

- Le Conseil d'Administration du 24/12/2020 décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire lors de sa réunion du 29/04/2021, l'allocation d'un budget complémentaire brut de trois cent soixante-quinze mille Dinars (375 000 Dinars) au titre des jetons de présence de l'exercice 2020.

C.2- Les obligations et engagements de la société ZITOUNA TAKAFUL envers ses dirigeants tels qu'elles ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs	Charges de l'exercice	Passifs
Avantages à court termes	789 934	326 828	547 500	423 000
Avantages postérieurs à l'emploi	10 633	54 716	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en actions	-	-	-	-
Total des obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants	800 567	381 545	547 500	423 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 07 avril 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

ECC-MAZARS

Emna RACHIKOU

Mohamed Hédi KAMMOUN




MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds « **MCP CEA FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP CEA FUND » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

1. Nous avons relevé un écart d'un montant de 2,769 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP CEA n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours des années subséquentes.
2. Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP CEA FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2020 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif s'élève à **74,00%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **4,48%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>620 627,261</u>	<u>686 121,320</u>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		480 752,968	546 736,400
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		139 874,293	139 384,920
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>28 962,878</u>	<u>20 600,575</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		28 962,878	20 600,575
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>119,553</u>	<u>155,887</u>
TOTAL ACTIF		649 709,692	706 877,782
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 627,029	3 807,865
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 404,421	2 437,093
TOTAL PASSIF		7 031,450	6 244,958
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>631 591,287</u>	<u>689 662,441</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>11 086,955</u>	<u>10 970,383</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		10 587,823	1 986,683
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		499,132	8 983,700
TOTAL ACTIF NET		642 678,242	700 632,824
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		649 709,692	706 877,782

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	NOTE	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>19 008,766</u>	<u>26 242,076</u>
PR1-A DIVIDENDES		12 454,855	19 035,925
PR1-B REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		6 553,911	7 206,151
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>392,192</u>	<u>1 043,498</u>
PR2-A REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		392,192	1 043,498
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>19 400,958</u>	<u>27 285,574</u>
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-14 287,679</u>	<u>-15 462,993</u>
Revenu Net de Placement		<u>5 113,279</u>	<u>11 822,581</u>
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-4 627,880</u>	<u>-2 962,632</u>
Résultat d'exploitation		<u>485,399</u>	<u>8 859,949</u>
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>13,733</u>	<u>123,751</u>
Sommes Distribuables de l'exercice		<u>499,132</u>	<u>8 983,700</u>
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>-13,733</u>	<u>-123,751</u>
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-33 880,322	-59 096,874
+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		1 480,445	24 452,523
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 520,536	-4 266,656
Résultat Net de l'exercice		<u>-34 435,014</u>	<u>-30 051,058</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	- 34 435,014	- 30 051,058
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	485,399	8 859,949
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	- 33 880,322	- 59 096,874
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	1 480,445	24 452,523
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 2 520,536	- 4 266,656
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 23 519,568	- 51 102,785
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	10 700,000	77 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	6 795,411	58 465,139
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST.	278,359	- 47,619
Rachats		
AN3-D CAPITAL	- 25 200,000	- 111 700,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	- 15 844,734	- 84 748,481
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST.	- 647,186	6,053
AN3-G DROITS DE SORTIE	398,582	9 822,123
Variation de l'Actif Net	- 57 954,582	- 81 153,843
<u>ACTIF NET</u>		
<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>700 632,824</u>	<u>781 786,667</u>
<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>642 678,242</u>	<u>700 632,824</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>4 158</u>	<u>4 504</u>
<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>4 013</u>	<u>4 158</u>
Valeur Liquidative	160,149	168,502
Taux De Rendement	-4,96%	-2,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2020

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	Part dans l'actif net
Actions		494 534,454	480 752,968	74,80%
ATTIJARI BANK	1 330	52 998,451	36 942,080	5,75%
BIAT	462	39 447,019	43 285,704	6,74%
DELICE HOLDING	1 800	26 365,000	26 724,600	4,16%
EURO-CYCLES	1 122	26 455,200	28 824,180	4,49%
MPBS	5 000	19 211,900	19 765,000	3,08%
ONE TECH HOLDING	1 429	19 240,600	17 158,003	2,67%
PGH	3 000	36 955,154	31 107,000	4,84%
S.A.H TUNISIE	4 830	55 648,220	59 307,570	9,23%
SFBT	3 395	39 130,960	64 538,950	10,04%
SOTIPAPIER	8 657	60 010,430	39 761,601	6,19%
SOTUVER	3 055	20 497,212	21 342,230	3,32%
SOTUVER NG 20	1 323	8 648,640	8 665,650	1,35%
TELNET HOLDING	7 450	67 925,668	62 520,400	9,73%
TPR	5 000	22 000,000	20 810,000	3,24%
Emprunts d'Etat		132 883,400	139 874,293	21,76%
BTA 5,6% 08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	10 085,881	1,57%
BTA 5,75% 13/01/2021 (6 ANS)	32	31 284,400	33 423,296	5,20%
BTA 6% 10/04/2024 (10 ANS)	64	62 720,000	65 557,457	10,20%
BTA 6,3% 11/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 479,957	3,19%
BTA 6,7% 13/04/2028 (12 ANS)	10	9 900,000	10 324,933	1,61%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			2,769	0,00%
Total général		627 417,854	620 627,261	96,57%

* Il s'agit de l'écart d'un montant de 2,769 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP CEA n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours des années subséquentes.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2020 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2019	659 050,329	5 029,640	22 041,351	686 121,320	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	199 574,200			199 574,200	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions et droits	-231 206,675			-231 206,675	1 480,445
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Variation des plus ou moins-values latentes			-33 880,322	-33 880,322	
Variation des intérêts courus		18,738		18,738	
Soldes au 31/12/2020	627 417,854	5 048,378	-11 838,971	620 627,261	1 480,445

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Amen Bank	27 451,743	12 094,362*
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	1 511,135	47 194,905*
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	-38 688,692*
Total placements monétaires et Disponibilités	28 962,878	20 600,575

* données retraitées pour les besoins de comparabilité.

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Autres débiteurs	0,100	0,100
Rémunération compte en banque	119,453	155,787
Total des créances d'exploitation	119,553	155,887

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	1 921,993	2 098,216
Commission Clearing à payer	209,392	209,944
Rémunération du dépositaire à payer	1 495,644	1 499,705
Total des opérateurs créditeurs	3 627,029	3 807,865

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires CAC	3 093,177	1 920,993
Etat retenue à la source	255,757	256,448
Autres créditeurs (CMF)	55,487	259,652
Total des autres créditeurs divers	3 404,421	2 437,093

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2020

Montant en nominal	415 800,000
Nombre de parts	4 158
Nombre de porteurs de parts	69*

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	10 700,000
Nombre de parts	107
Nombre de porteurs de parts Entrants	0

Rachats Réalisés

Montant en nominal	25 200,000
Nombre de parts	252
Nombre de porteurs de parts Sortants	15

Capital Au 31/12/2020

Capital	631 591,287
Montant en nominal	401 300,000
Sommes non distribuables	230 291,287
Nombre de parts	4 013
Nombre de porteurs de parts	54

* Le nombre réel des porteurs de parts du fonds MCP CEA FUND arrêté au 31/12/2019 s'élève à 69 porteurs de parts au lieu de 80. Etant donné l'impact de l'erreur jugé non significatif, la correction est effectuée de manière prospective.

Les sommes non distribuables au 31/12/2020 se présentent comme suit :

Commissions de rachats	398,582
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 33 880,322
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	1 480,445
Frais de négociation de titres	- 2 520,536
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	273 862,441
Régularisation des sommes non distribuables	- 9 049,323
	230 291,287

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2020	31/12/2019
Résultat Distribuable de l'exercice	485,399	8 859,949
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	13,733	123,751
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	10 970,383	2 152,000
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieures	- 382,560	-165,317
Total général	11 086,955	10 970,383

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Dividendes	12 454,855	19 035,925
Revenus Des Emprunts d'Etat	6 553,911	7 206,151
Total général	19 008,766	26 242,076

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus compte de dépôt	392,192	1 043,498
Total général	392,192	1 043,498

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	7 504,601	8 680,141
Commission de clearing	833,016	832,933
Commission de dépôt	5 950,062	5 949,919
Commission de surperformance	-	-
Total général	14 287,679	15 462,993

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	630,647	729,430
Rémunération commissaire aux comptes	3 093,177	1 920,993
Impôts & taxes & versement assimilé	91,600	80,400
Autres charges d'exploitation	592,198	20,000
Services bancaires & assimilés	19,873	11,424
Publicité & publications	200,385	200,385
Total général	4 627,880	2 962,632

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des Placements	4,835	6,562	6,063	5,188	3,165
Charges de Gestion des placements	-3,560	-3,719	-5,127	-2,994	-2,793
Revenu net des placements	1,274	2,843	0,936	2,194	0,373
Autres Charges d'exploitation	-1,153	-0,713	-0,705	-0,605	-0,724
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	0,121	2,131	0,231	1,589	-0,352
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	0,030	-0,231	0,250	0,112
Sommes distribuables de l'exercice	0,124	2,161	0,000	1,839	-0,240
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,003	-0,030	0,231	-0,250	-0,112
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-8,443	-14,213	5,895	3,632	8,359
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,369	5,881	16,437	4,188	2,985
Frais de négociation de titres	-0,628	-1,026	-2,610	-0,638	-0,718
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	-8,702	-9,358	19,721	7,182	10,626

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-8,581	-7,227	19,953	8,771	10,274
Droits de sorties	0,099	2,362	3,567	0,135	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-8,603	-6,996	23,288	7,317	10,626
Régularisation du résultat non distribuable	0,125	-0,238	-1,199	1,062	9,628
Sommes non distribuables de l'exercice	-8,478	-7,234	22,089	8,379	20,254
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	160,149	168,502	173,576	151,487	141,268

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,13%	2,09%	3,04%	2,19%	3,34%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,69%	0,40%	0,42%	0,44%	0,87%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,07%	1,20%	0,14%	1,16%	-0,42%
Actif Net Moyen	671 640,084	741 194,670	759 822,030	665 909,859	296 994,402

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

- L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de : La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**.
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**.
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3ème année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

MCP EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du Fond Commun de Placement « **MCP EQUITY FUND**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « MCP EQUITY FUND » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP EQUITY FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2020, les placements en valeurs mobilières représentent 80,54% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN**Arrêté au 31 décembre 2020**

(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	472 509,259	476 304,237
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		345 427,812	309 934,800
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETE		12 524,965	20 895,349
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		114 556,482	114 157,016
AC1-D AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	31 317,072
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	113 670,897	207 646,559
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		113 670,897	207 646,559
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	486,532	399,979
TOTAL ACTIF		586 666,688	684 350,775
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 787,802	3 739,205
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 335,646	2 435,429
TOTAL PASSIF		9 123,448	6 174,634
<u>ACTIF NET</u>		577 543,240	678 176,141
CP1 CAPITAL	CP1	562 833,919	654 766,191
CP2 SOMMES CAPITALISABLES	CP2	14 709,321	23 409,950
CP2-A SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		20 010,123	13 640,842
CP2-B RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		- 5 300,802	9 769,108
TOTAL ACTIF NET		577 543,240	678 176,141
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		586 666,688	684 350,775

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>11 944,956</u>	<u>27 627,963</u>
PR1-A DIVIDENDES		5 762,300	21 652,075
PR1-B REVENUS DES OBLIG DE SOCIETES		824,016	1 302,047
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 358,640	4 673,841
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>2 980,183</u>	<u>2 279,289</u>
PR2-A REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		970,521	273,699
PR2-B REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		1 792,322	2 005,590
PR2-C REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		217,340	0,000
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>14 925,139</u>	<u>29 907,252</u>
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>- 15 868,791</u>	<u>- 16 444,939</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		- 943,652	13 462,313
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	- 4 501,986	- 3 045,755
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 5 445,638	10 416,558
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>144,836</u>	<u>-647,450</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		- 5 300,802	9 769,108
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (Annulation)		<u>- 144,836</u>	<u>647,450</u>
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		12 738,832	-80 629,231
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		- 8 463,466	42 330,981
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 2 963,721	-2 493,247
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 4 133,993	-30 374,939

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>-4 133,993</u>	<u>-30 374,939</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 445,638	10 416,558
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	12 738,832	-80 629,231
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-8 463,466	42 330,981
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 963,721	-2 493,247
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-96 498,908</u>	<u>-250 142,724</u>
Souscriptions	0,000	0,000
AN3-A CAPITAL	0,000	0,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	0,000	0,000
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
Rachats		
AN3-D CAPITAL	-68 200,000	-170 400,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-25 043,917	-74 145,531
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	-3 254,991	-5 597,193
Variation De L'actif Net	<u>-100 632,901</u>	<u>-280 517,663</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début de l'exercice	678 176,141	958 693,804
b - Fin de l'exercice	577 543,240	678 176,141
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début de l'exercice	4 696	6 400
b - Fin de l'exercice	4 014	4 696
Valeur Liquidative	143,882	144,415
Taux De Rendement	-0,37%	-3,59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-8 Traitement des opérations de pension livrée :

• Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	Part dans l'actif net
Actions		334 546,375	345 427,812	59,81%
ATTIJARI BANK	1 506	57 325,676	41 830,656	7,24%
BIAT	398	35 527,107	37 289,416	6,46%
DELICE HOLDING	2 300	33 367,500	34 148,100	5,91%
EURO-CYCLES	1 180	27 913,950	30 314,200	5,25%
MPBS	5 000	19 950,000	19 765,000	3,42%
PGH	2 000	27 244,230	20 738,000	3,59%

S.A.H TUNISIE	4310	49 095,120	52 922,490	9,16%
SFBT	3 040	32 750,250	57 790,400	10,01%
SOTUVER	3 051	20 557,352	21 314,286	3,69%
SOTUVER NG 20	665	4 347,200	4 355,750	0,75%
TPR	5 997	26 467,990	24 959,514	4,32%
Obligations de sociétés		12 000,000	12 524,965	2,17%
ATT BANK SUB 2017-1	150	6 000,000	6 209,227	1,08%
CIL 2016/2 7.5%	150	6 000,000	6 315,738	1,09%
Emprunts d'Etat		109 623,400	114 556,482	19,84%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	10	9 578,000	10 074,120	1,74%
BTA 6% 10/04/2024 (10 ANS)	102	100 045,400	104 482,362	18,09%
Total général		456 169,775	472 509,259	81,81%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2020 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2019	472 336,916	4 635,228	-667,907	476 304,237	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	270 119,080			270 119,080	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Parts OPCVM	27 950,098			27 950,098	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions et droits	-247 382,464			-247 382,464	-9 235,814
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	-8 000,000			-8 000,000	
Parts OPCVM	-58 853,855			-58 853,855	772,348
Variation des plus ou moins-values latentes			12 738,832	12 738,832	
Variation des intérêts courus		-366,669		-366,669	
Soldes au 31/12/2020	456 169,775	4 268,559	12 070,925	472 509,259	-8 463,466

AC2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

Le solde des « disponibilités et des placements monétaires » se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Placements monétaires	0,000	0,000
Disponibilités	113 670,897	207 646,559
<i>Total Placements monétaires et disponibilités</i>	113 670,897	207 646,559

Les disponibilités se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Amen Bank	112 065,316	222 061,822
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	1 605,581	0,000
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	-14 415,263
<i>Total disponibilités</i>	113 670,897	207 646,559

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération compte en banque	0,000	278,006
RAS sur BTA	486,532	121,973
<i>Total des créances d'exploitation</i>	486,532	399,979

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire à payer	1 722,644	2 029,556
Gestionnaire, commission de surperformance	2 360,122	0,000
Rémunération du dépositaire à payer	1 495,644	1 499,705
Commission Clearing à payer	209,392	209,944
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	5 787,802	3 739,205

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires CAC	3 029,813	1 920,993
Etat retenue à la source	255,756	256,448
Autres créditeurs (CMF)	50,077	257,988
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	3 335,646	2 435,429

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2020

Montant en nominal	469 600,000
Nombre de parts	4 696
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrants	0

Rachats Réalisés

Montant en nominal	68 200,000
Nombre de parts	682
Nombre de porteurs de parts sortants	1

Capital Au 31/12/2020

Capital	562 833,919
Montant en nominal	401 400,000
Sommes non distribuables	161 433,919
Nombre de parts	4 014
Nombre de porteurs de parts	2

Les sommes non distribuables au 31/12/2020 se présentent comme suit :

<u>Sommes non distribuables</u>	161 433,919
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 738,832
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-8 463,466
Frais de négociation de titres	-2 963,721
Régularisation des sommes non distribuables	-25 043,917
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	185 166,191

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2020	31/12/2019
Résultat Distribuable de l'exercice	-5 445,638	10 416,558
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	144,836	-647,450
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	23 409,950	18 590,585
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	-3 399,827	-4 949,743
Total général	14 709,321	23 409,950

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Dividendes	5 762,300	21 652,075
Revenus Des Obligations de sociétés	824,016	1 302,047
Revenus Des Emprunts d'Etat	5 358,640	4 673,841
Total général	11 944,956	27 627,963

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des placements à terme	970,521	273,699
Revenus des comptes de dépôt	1 792,322	2 005,590
Revenus des prises en pension livrée	217,340	0,000
Total général	2 980,183	2 279,289

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	6 725,591	9 662,087
Commission de surperformance	2 360,122	0,000
Commission de clearing	833,016	832,933
Commissions de dépôt	5 950,062	5 949,919
Total général	15 868,791	16 444,939

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	565,195	811,958
Rémunération commissaire aux comptes	3 029,813	1 920,993
Impôts & taxes & versement assimilés	91,600	80,400
Publicité & publications	200,385	200,385
Autres charges d'exploitation	559,420	20,000
Services bancaires & assimilés	55,573	12,019
Total général	4 501,986	3 045,755

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des Placements	3,718	6,369	4,214	4,882	1,530
Charges de Gestion des placements	-3,953	-3,502	-2,840	-2,556	-0,782
Revenu net des placements	-0,235	2,867	1,375	2,326	0,748
Autres Charges d'exploitation	-1,122	-0,649	-0,509	-0,490	-0,485
Résultat d'Exploitation (1)	-1,357	2,218	0,866	1,836	0,262
Régularisation du résultat d'exploitation	0,036	-0,138	0,000	-0,014	1,152
Sommes distribuables de l'exercice	-1,321	2,080	0,866	1,822	1,415
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,036	0,138	0,000	0,014	-1,152
Variation des +/- Values potentielles sur titres	3,174	-17,170	6,096	5,295	1,806
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	-2,108	9,014	10,005	3,796	-0,452

Frais de négociation de titres	-0,738	-0,531	-1,724	-0,482	-0,522
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,328	-8,686	14,376	8,609	0,833
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-1,029	-6,468	15,242	10,445	1,095
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,027
Résultat non distribuable de l'exercice	0,328	-8,686	14,376	8,609	0,860
Régularisation du résultat non distribuable	0,460	1,226	0,000	0,149	6,300
Sommes non distribuables de l'exercice	0,788	-7,460	14,376	8,758	7,160
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	143,882	144,415	149,795	134,553	123,973

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,53%	1,72%	2,00%	2,00%	1,72%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,72%	0,32%	0,36%	0,38%	1,07%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,87%	1,09%	0,61%	1,44%	0,58%
Actif Net Moyen	627 849,180	953 663,301	906 685,643	816 223,983	236 758,791

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS.

Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

1. Nous avons relevé un écart de 8,858 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Cet écart n'a pas été régularisé courant les années subséquentes.

2. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2020, les placements en valeurs mobilières représentent **96,97%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 19 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1 500 197,454</u>	<u>1 990 717,281</u>
AC1-A OBLIGATIONS DE SOCIETES		314 614,194	521 412,102
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		1 185 583,260	1 469 305,179
AC1-C AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>46 398,363</u>	<u>25 342,921</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		46 398,363	25 342,921
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>482,655</u>	<u>125,256</u>
TOTAL ACTIF		1 547 078,472	2 016 185,458
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 700,597	5 375,436
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	4 205,499	4 225,405
TOTAL PASSIF		8 906,096	9 600,841
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>1 246 019,806</u>	<u>1 680 564,042</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>292 152,570</u>	<u>326 020,575</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		240 753,046	255 196,584
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 399,524	70 823,991
TOTAL ACTIF NET		1 538 172,376	2 006 584,617
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 547 078,472	2 016 185,458

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	NOTE	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>82 135,031</u>	<u>103 981,573</u>
PR1-A DIVIDENDES		0,000	0,000
PR1-B REVENUS DES OBLIG. DE SOCIETE		25 475,884	36 660,391
PR1-C REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		56 659,147	67 321,182
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>6 272,053</u>	<u>3 524,996</u>
PR2-A REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		1 941,041	2 583,822
PR2-B REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		2 568,736	941,174
PR2-C REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		1 762,276	0,000
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>88 407,084</u>	<u>107 506,569</u>
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-19 855,689</u>	<u>-22 426,171</u>
Revenu Net de Placement		<u>68 551,395</u>	<u>85 080,398</u>
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-6 153,562</u>	<u>-6 233,249</u>
Résultat d'exploitation		<u>62 397,833</u>	<u>78 847,149</u>
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-10 998,309</u>	<u>-8 023,158</u>
Sommes Distribuables de l'exercice		<u>51 399,524</u>	<u>70 823,991</u>
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>10 998,309</u>	<u>8 023,158</u>
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		3 774,969	5 776,043
+/- VAL.REA./CESSION DE TITRES		2 232,000	3 241,329
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000
Résultat Net de l'exercice		<u>68 404,802</u>	<u>87 864,521</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2020
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>68 404,802</u>	<u>87 864,521</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	62 397,833	78 847,149
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	3 774,969	5 776,043
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	2 232,000	3 241,329
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-536 817,043</u>	<u>-945 762,810</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	1 134 300,000	1 315 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	21 254,683	19 431,602
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	247 780,118	234 689,481
Rachats		
AN3-D CAPITAL	-1 566 600,000	-2 118 500,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-29 505,888	-29 962,620
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST	-344 045,956	-366 721,273
Variation de l'Actif Net	<u>-468 412,241</u>	<u>-857 898,289</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début De L'exercice	<u>2 006 584,617</u>	<u>2 864 482,906</u>
b - Fin De L'exercice	<u>1 538 172,376</u>	<u>2 006 584,617</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début De L'exercice	<u>16 529</u>	<u>24 561</u>
b - Fin De L'exercice	<u>12 206</u>	<u>16 529</u>
Valeur Liquidative	126,017	121,397
Taux De Rendement	3,81%	4,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-9 Traitement des opérations de pension livrée :

• Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	Part dans l'actif net
Obligations de sociétés		305 000,000	314 614,194	20,45%
ATL 2016/1	750	15 000,000	15 463,562	1,01%
ATL SUB 2017	1000	80 000,000	81 066,608	5,27%
ATT BANK SUB 2017	1500	60 000,000	62 092,275	4,04%
BH SUB 2016-1	1000	20 000,000	20 778,521	1,35%
BTE 2016 7.4%	200	8 000,000	8 442,544	0,55%
CIL 2016/2 7.5%	250	10 000,000	10 526,230	0,68%
HL 2015-02	600	36 000,000	37 728,118	2,45%
HL 2017-02	700	28 000,000	28 821,589	1,87%
TL SUB 2015-1 FIXE CAT/B	200	8 000,000	8 317,958	0,54%
TL 2017-1	1000	40 000,000	41 376,789	2,69%
Emprunts d'Etat		1 119 789,540	1 185 583,260	77,08%
BTA 5.6% Aout 2022 (12 ANS)	55	52 680,500	55 472,796	3,61%
BTA 5.75% Janvier 2021	110	108 284,000	114 892,061	7,47%
BTA 6% Février 2022 (6 ANS)	90	87 435,000	93 239,737	6,06%
BTA 6% Avril 2024 (10 ANS)	310	299 673,840	316 875,618	20,60%
BTA 6% Janvier 2024 (8 ANS)	156	149 994,000	160 901,767	10,46%
BTA 6% Juin 2021	300	293 200,000	307 112,781	19,97%
BTA 6% Février 2022 (6 ANS)	102	99 103,200	105 672,530	6,87%
BTA 6,3% Mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 407,112	2,04%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			8,858	0,00%
Total général		1 424 789,540	1 500 197,454	97,53%

* Il s'agit de l'écart entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP SAFE n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours des années subséquentes.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2020 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2019	1 902 917,540	67 132,673	20 667,068	1 990 717,281	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Actions SICAV	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-276 768,000			-276 768,000	2 232,000
Obligations de sociétés	-201 360,000			-201 360,000	
Actions SICAV	0,000			0,000	
Variation des plus ou moins-values latentes			3 774,969	3 774,969	
Variation des intérêts courus		-16 166,796		-16 166,796	
Soldes au 31/12/2020	1 424 789,540	50 965,877	24 442,037	1 500 197,454	2 232,000

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	46 398,363	25 342,921
Total général	46 398,363	25 342,921

Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2020, des avoirs en banque.

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Autres débiteurs	0,022	0,022
Rémunérations compte en banque	482,633	125,234
<i>Total des créances d'exploitation</i>	482,655	125,256

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	2 995,561	3 665,787
Rémunération du dépositaire à payer	1 495,644	1 499,705
Commission Clearing à payer	209,392	209,944
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	4 700,597	5 375,436

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires CAC	3 807,677	3 597,439
Etat retenue à la source	255,756	256,448
Autres créditeurs (CMF)	142,066	371,518
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	4 205,499	4 225,405

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2020

Montant en nominal	1 652 900,000
Nombre de parts	16 529
Nombre de porteurs de parts	183*

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	1 134 300,000
Nombre de parts	11 343
Nombre de porteurs de parts Entrants	11

Rachats Réalisés

Montant en nominal	1 566 600,00
Nombre de parts	15 666
Nombre de porteurs de parts Sortants	78

Capital Au 31/12/2020

Capital	1 246 019,806
Montant en nominal	1 220 600,000
Sommes non distribuables	25 419,806
Nombre de parts	12 206
Nombre de porteurs de parts	116

* Le nombre réel des porteurs de parts du fonds MCP SAFE FUND arrêté au 31/12/2019 s'élève à 183 porteurs de parts au lieu de 256. Etant donné l'impact de l'erreur jugé non significatif, la correction est effectuée de manière prospective.

Détails des sommes non distribuables :

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 774,969
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 232,000
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 8 251,205
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	27 664,042
<u>Total des sommes non distribuables</u>	25 419,806

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Résultat Distribuable de l'exercice	62 397,833	78 847,149
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 10 998,309	- 8 023,158
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	326 020,575	379 205,218
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	-85 267,529	- 124 008,634
Total général	292 152,570	326 020,575

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	25 475,884	36 660,391
Revenus Des Emprunts d'Etat	56 659,147	67 321,182
Total général	82 135,031	103 981,573

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des placements à Terme	1 941,041	2 583,822
Revenus des comptes de Dépôt	2 568,736	941,174
Revenus des prises en pension livrée	1 762,276	0,000
Total général	6 272,053	3 524,996

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	13 072,611	15 643,319
Commission de clearing	833,016	832,933
Commission de dépôt	5 950,062	5 949,919
Total général	19 855,689	22 426,171

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	1 830,909	2 190,958
Rémunération CAC	3 807,677	3 597,439
Impôts & taxes & versement assimilés	81,600	80,400
Services bancaires & assimilés	126,378	83,895
Publicité & publications	200,385	200,385
Autres charges d'exploitation	106,613	80,172
Total général	6 153,562	6 233,249

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des Placements	7,243	6,504	7,529	4,476	5,111
Charges de Gestion des placements	-1,627	-1,357	-1,305	-0,807	-0,944
Revenu net des placements	5,616	5,147	6,224	3,669	4,167
Autres Charges d'exploitation	-0,504	-0,377	-0,308	-0,193	-0,347
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	5,112	4,770	5,916	3,476	3,820
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,901	-0,485	-1,121	0,808	0,170
Sommes distribuables de l'exercice	4,211	4,285	4,795	4,284	3,990
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,901	0,485	1,121	-0,808	-0,170
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,309	0,349	0,166	0,151	0,142
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,183	0,196	0,220	0,029	0,002
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,492	0,546	0,386	0,179	0,143
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,604	5,316	6,302	3,656	3,964
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,492	0,546	0,386	0,179	0,143
Régularisation du résultat non distribuable	-0,083	-0,060	-0,062	-0,032	0,034
Sommes non distribuables de l'exercice	0,409	0,486	0,324	0,148	0,177
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	126,017	121,397	116,627	111,508	107,076

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,12%	0,92%	0,83%	0,92%	0,94%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,35%	0,26%	0,19%	0,22%	0,35%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,52%	3,24%	3,74%	3,95%	3,82%
Actif Net Moyen	1 772 486,684	2 435 683,421	3 881 904,926	4 256 253,940	1 740 629,770

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.